BANQUE CENTRALE POPULAIRE

NOTICE D'INFORMATION

Relative au programme de rachat d'actions BCP en vue de régulariser le marché

Proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire prévue le 24 Mai 2013

Organisme Conseil

VISA DU CONSEIL DEONTOLOGIQUE DES VALEURS MOBILIERES

Conformément aux dispositions de la Circulaire du CDVM en vigueur le 1er avril 2012, prise en application du décret n°2.02.556 du 22 Hija1423 (24 février 2003), l'original de la présente notice d'information a été visé par le CDVM le 08 mai 2013 sous la référence n° VI/EM/010/2013

Avertissement

« Le visa du CDVM n'implique ni approbation du programme de rachat ni authentification des informations présentées. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective du programme de rachat envisagé »

Abréviations et définitions

AGO	Assemblée Générale Ordinaire
B2P	Banque des Professionnels et des Particuliers
BAM	Bank Al Maghrib
BCDM	Banque Chaabi Du Maroc
BCP	Banque Centrale Populaire
BDT	Bons Du Trésor
BEN	Banque de l'Entreprise
BMCE	Banque Marocaine du Commerce Extérieur
BMCI	Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie
BMDM	Banque des Marocains Du Monde
BPA	Bénéfice Par Action
BPC	Banque Populaire Casablanca
BPMC	Banque Populaire Maroco-Centraficaine
BPMG	Banque Populaire Maroco-Guinéene
BPR	Banque Populaire Régionale
CAM	Crédit Agricole du Maroc
CDG	Caisse de Dépôt et de Gestion
CDM	Crédit Du Maroc
CDVM	Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières
CIH	Crédit Immobilier et Hôtelier
CNCA	Caisse Nationale de Crédit Agricole
CPM	Crédit Populaire du Maroc
DGA	Directeur Général Adjoint
DH	Dirham Marocain
EC	Etablissement de Crédit
FCFA	Francs CFA
GBP	Groupe Banques Populaires
GNF	Franc Guinéen
IFRS	International Financial Reporting Standards
KDH	Milliers de Dirhams
LLD	Location Longue Durée
MAD	Dirham Marocain
MAI	Maroc Assistance Internationale
MAMDA	Mutuelle Agricole Marocaine d'Assurances
MDH	Millions de Dirhams
MDM	Marocains Du Monde
Mds	Milliards
Mds DH	Milliards de Dirhams
MRE	Marocains Résidents à l'Etranger
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PMI	Petite et Moyenne Industrie
PNB	Produit Net Bancaire
RN	Résultat Net
SA	Société Anonyme
SMDC	Société Marocaine de Dépôt et Crédit
SPPP	Société de Participation et de Promotion du Partenariat
USD	Dollar Américain
XOF	Devise en Franc CFA Ouest Africain

Sommaire :

ABREVIATIONS ET DEFINITIONS 3

PARTIE I ATTESTATIONS 5

I. Le Président du Conseil d'Administration 6
II. Les commissaires aux comptes 7
III. Le conseil financier 15
IV. Le responsable de l'information et de la communication financières de la BCP 16
V. Agence de notation 16

PARTIE II LE PROGRAMME DE RACHAT 17

I. Cadre juridique 18
II. Objectifs de l'offre 19
III. Caractéristiques du programme 20
IV. Financement du programme 21
V. Modalités de réalisation du programme 21
VI. Modalités d'intervention de la société de bourse 22
VII. Evolution du titre BCP 23
VIII. Incidence du programme sur la situation financière de la BCP 28
IX. Traitement comptable et fiscal des rachats 28

PARTIE III PRESENTATION GENERALE DE LA BANQUE CENTRALE POPULAIRE 29

I. Renseignements à caractère général 30
II. Activités de la banque centrale populaire 34
III. Organisation de la BCP 58
IV. Répartition du capital de la BCP 61
V. Evènements récents et perspectives de la BCP 65

PARTIE IV FACTEURS DE RISQUE 71

I. Risques de crédit ou de contrepartie 72
II. Risque marché 76
III. Risques ALM 80
IV. Risques opérationnels 83

PARTIE V DONNEES COMPTABLES & FINANCIERES 87

I. Principales régles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés IFRS 88
II. Etats de synthèse des comptes consolidés en normes IFRS de la BCP 106
III. Etats de synthèse des comptes sociaux de la BCP 112

PARTIE I **ATTESTATIONS**

I. LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dénomination ou raison sociale	Banque Centrale Populaire
Représentant légal	Mohamed BENCHAÂBOUN
Fonction	Président Directeur Général
Adresse	101, Bd Zerktouni 20 100 - Casablanca
Numéro de téléphone	05 22 20 25 33
Numéro de télécopieur	05 22 22 26 99
Adresse électronique	mbenchaaboun@cpm.co.ma

Attestation

Objet : Programme de rachat par la BCP de ses propres actions

Le Président du Conseil d'Administration, Monsieur Mohamed BENCHAABOUN, atteste que, à sa connaissance, à la fin du mois d'avril 2013 :

- La BCP ne détient directement aucune action de son capital social ;
- La BCP détient indirectement 16 000 actions représentant 0,01% du capital social de la BCP à travers la société MEDIAFINANCE.

Il atteste également que les données de la présente notice d'information dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux actionnaires pour fonder leur jugement sur le programme de rachat d'actions de la société en vue de régulariser le marché. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Mohamed BENCHAABOUN
Président du Conseil d'Administration
Banque Centrale Populaire

II. LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Prénoms et noms :	K. Mokdad	A. Benabdelkhalek
Dénomination ou raison sociale	Mazars Audit et Conseil	Deloitte Audit
Adresse	101 bd Abdelmoumen Casablanca	228, Bd Zerktouni Casablanca
Numéro de téléphone	05 22 42 34 25	05 22 22 47 34
Numéro de télécopieur	05 22 42 34 00	05 22 22 47 59
Adresse électronique	Kamal.mokdad@ mazars.ma	abenabenabdelkalek @deloitte.com
Premier exercice soumis au contrôle	2004	2007
Date d'expiration du mandat actuel	AGO statuant sur l'exercice 2012	AGO statuant sur l'exercice 2012

Objet : Programme de rachat de la Banque Centrale Populaire (BCP) de ses propres actions en vue de régulariser le marché

Attestation de concordance des commissaires aux comptes, relative aux états financiers consolidés de la Banque Centrale Populaire pour les exercices clos au 31 décembre 2011 et 2012

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans la présente notice d'information en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états financiers annuels consolidés audités de la Banque Centrale Populaire.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières, données dans la présente notice d'information, avec les états financiers annuels consolidés de la Banque Centrale Populaire tels qu'audités par nos propres soins au titre des exercices 2011 et 2012.

Casablanca, le 6 mai 2013

Les commissaires aux Comptes

DELOITTE AUDIT
A.Benabdelkhalek
Associé

MAZARS AUDIT ET CONSEIL
M.K. Mokdad
Associé gérant

Objet : Programme de rachat de la Banque Centrale Populaire (BCP) de ses propres actions en vue de régulariser le marché.

Attestation de concordance des commissaires aux comptes, relative aux états de synthèse sociaux de la Banque Centrale Populaire pour les exercices 2011 et 2012

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans la présente notice d'information relative au programme de rachat d'actions de la BCP en vue de régulariser le marché en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états de synthèse annuels sociaux audités de la Banque Centrale Populaire.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières, données dans la présente notice d'information, avec les états de synthèse annuels sociaux de la Banque Centrale Populaire tels qu'audités par nos propres soins au titre des exercices 2011 et 2012.

Casablanca, le 6 mai 2013

Les commissaires aux Comptes

DELOITTE AUDIT	**MAZARS AUDIT ET CONSEIL**
A.Benabdelkhalek	M.K. Mokdad
Associé	Associé gérant

RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
EXERCICE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2012

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la BANQUE CENTRALE POPULAIRE et ses filiales, comprenant le bilan au 31 décembre 2012, ainsi que le compte de résultat, l'état du résultat global, l'état de variations des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de 30.979.752 KMAD dont un bénéfice net consolidé de 3.208.791 KMAD.

Responsabilité de la direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS). Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

À notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ensemble constitué par les entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2012, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur le renforcement au 31.12.2012 des provisions sur base individuelle en IFRS selon les modalités décrites dans l'annexe 2.9.

Casablanca, le 25 mars 2013

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Audit	**Mazars Audit et Conseil**
A. Benabdelkhalek	K. Mokdad
Associé	Associé Gérant

Rapport d'audit sur les états financiers consolidés annuels de la BCP au 31 décembre 2011

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de **la Banque Centrale Populaire** et ses filiales comprenant le bilan au 31 décembre 2011, ainsi que le compte de résultat, l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de 27.861.938 KMAD dont un bénéfice net consolidé de 3.039.150 KMAD.

Responsabilité de la Direction.

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS). Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre des procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

A notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ensemble constitué par les entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2011, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur la note 2.1 de l'annexe, qui expose les effets de l'élargissement du périmètre de provisionnement sur base collective en IFRS.

Casablanca, le 26 mars 2012.

Les Commissaires aux Comptes :

Deloitte Audit	**Mazars Audit et Conseil**
A. Benabdelkhalek	K.Mokdad
Associé	Associé

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2012

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la BANQUE CENTRALE POPULAIRE, comprenant le bilan, le hors bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie, et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2012. Ces états de synthèse font ressortir des capitaux propres et assimilés de KMAD 22.095.860 dont un bénéfice net de KMAD 1.706.362.

Responsabilité de la direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la BANQUE CENTRALE POPULAIRE au 31 décembre 2012 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la banque.

Conformément aux dispositions de l'article 172 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée par la loi 20-05, nous portons à votre connaissance les principales prises de participation et de contrôle effectuées par la BANQUE CENTRALE POPULAIRE au cours de l'exercice 2012 :

- BP OUTSOURCING PROCESS : Prise de participation représentant 52% de son capital social.
- ATLANTIC BUSINESS INTERNATIONAL (ABI) : Prise de participation représentant 50% de son capital social.

Casablanca, le 25 mars 2013

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Audit	**Mazars Audit et Conseil**
A. Benabdelkhalek Associé	K. Mokdad Associé Gérant

BANQUE CENTRALE POPULAIRE (BCP)
RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE DU 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 2011

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la **Banque Centrale Populaire** (BCP), comprenant le bilan, le hors bilan ,le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion ,le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos 31 décembre 2011. Ces états de synthèse font ressortir des capitaux propres et assimilés de KMAD 18.188.647 dont un bénéfice net de KMAD 1.651.660.

Responsabilité de la direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement la présentation états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique ,de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluateur du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Banque Centrale Populaire au 31 décembre 2011 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous signalons qu'une provision pour risques généraux de 800 MMAD a été dotée en charges non courantes par la Banque en couverture des risques qu'elle considère non avérés.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèses de la Banque.

Conformément aux dispositions de l'article 172 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée par la loi 20-05, nous portons à votre connaissance les principales prises de participation et de contrôle effectuées par la Banque Centrale Populaire au cours de l'exercice 2011 :

- BANK AL AMAL : Participation complémentaire représentant 15% de son capital social, le taux de participation est passé à 24%.

- UNIVERSITE INTERNATIONALE DE RABAT : Prise de participation représentant 39% de son capital social.

Casablanca, le 26 mars 2012

Les commissaires aux Comptes

Deloitte Audit	**Mazars Audit et Conseil**
A. Benabdelkhalek	K.Mokdad
Associé	Associé

III. LE CONSEIL FINANCIER

Organisme conseil	UPLINE CORPORATE FINANCE
Représentant légal	Mouhssine CHERKAOUI
Fonction	Administrateur Directeur Général
Adresse	37, Bd Abdellatif Ben Kaddour - Casablanca
Numéro de téléphone	05 22 99 71 71
Numéro de télécopieur	05 22 95 49 62
Adresse électronique	mouhssine.cherkaoui@uplinegroup.ma

Attestation

Objet : Programme de rachat par la BCP de ses propres actions

La présente notice d'information a été préparée par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'elle contient.

Nous attestons avoir pris toutes les mesures nécessaires pour faire en sorte que notre appartenance à la Banque Centrale Populaire (Upline Corporate Finance étant filiale à 100% de Upline Group, filiale à 100% du Groupe Banques Populaires) n'affecte pas l'objectivité de notre analyse et la qualité de la présente mission pour laquelle nous avons été mandatés.

Mouhssine CHERKAOUI
Administrateur Directeur Général
Upline Corporate Finance

IV. LE RESPONSABLE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION FINANCIERES DE LA BCP

Dénomination ou raison sociale	Banque Centrale Populaire
Représentant légal	Rachid Agoumi
Fonction	Directeur Général la Banque de l'Entreprise et de l'International
Adresse	101, Bd. ZERKTOUNI 20 100 - Casablanca
Numéro de téléphone	05 22 46 90 36
Numéro de télécopieur	05 22 20 19 32
Adresse électronique	ragoumi@cpm.co.ma

V. AGENCE DE NOTATION

Dénomination ou raison sociale	Standard & Poor's
Adresse	23, rue Balzac 75 406 Paris cedex - Fran
Numéro de téléphone	00 33 1 44 20 66 50
Numéro de télécopieur	00 33 1 44 20 66 51
Adresse électronique	FIG_Europe@standardandpoors.com

PARTIE II LE PROGRAMME DE RACHAT

I. CADRE JURIDIQUE

Le programme de rachat par la BCP de ses propres actions en vue de régulariser le marché est une opération régie, notamment, par les dispositions (i) des articles 279 et 281 de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée par la loi n°20-05, (ii) du décret n°2-02-556 du 24 février 2003 tel que modifié et complété par le décret n° 2-10-44 du 30 juin 2010 fixant les formes et conditions dans lesquelles peuvent s'effectuer les rachats en bourse par les sociétés anonymes de leurs propres actions en vue de régulariser le marché, (iii) de la circulaire du CDVM.

L'article 279 de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par la loi n°20-05 dispose que *« La société ne peut posséder, directement ou par l'intermédiaire d'une personne agissant en son propre nom, mais pour le compte de la société, plus de 10% du total de ses propres actions, ni plus de 10% d'une catégorie déterminée. Ces actions doivent être mises sous la forme nominative et entièrement libérées lors de l'acquisition, à défaut, les membres du conseil d'administration ou du directoire sont tenus, dans les conditions prévues à l'article 352, de libérer les actions. L'acquisition d'actions de la société ne peut avoir pour effet d'abaisser la situation nette à un montant inférieur à celui du capital augmenté des réserves non distribuables. La société doit disposer de réserves, autres que la réserve légale, d'un montant au moins égal à la valeur de l'ensemble des actions qu'elle possède. Les actions possédées par la société ne donnent pas droit aux dividendes. En cas d'augmentation de capital par souscription d'actions en numéraire, la société ne peut exercer par elle-même le droit préférentiel de souscription. L'assemblée générale peut décider de ne pas tenir compte de ces actions pour la détermination des droits préférentiels de souscription attachés aux autres actions ; à défaut, les droits attachés aux actions possédées par la société doivent être, avant la clôture du délai de souscription, soit vendus en bourse, soit répartis entre les actionnaires au prorata des droits de chacun.* »

L'article 281 de la loi n°17-95 telle que modifiée et complétée par la loi n°20-05 dispose que «*Par dérogation aux dispositions du paragraphe 1) de l'article 280, les sociétés dont les titres sont inscrits à la cote de la bourse des valeurs peuvent acheter en bourse leurs propres actions, en vue de régulariser le marché.*

A cette fin, l'Assemblée Générale Ordinaire doit avoir expressément autorisé la société à opérer en bourse sur ses propres actions. Elle fixe les modalités de l'opération et notamment les prix maximum d'achat et minimum de vente, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée. Cette autorisation ne peut être donnée pour une durée supérieure à dix-huit mois. Les formes et conditions dans lesquelles peuvent s'effectuer ces rachats sont fixées par l'administration après avis du conseil déontologique des valeurs mobilières. »

En application des dispositions précitées, le conseil d'administration de la BCP, tenu en date du 19 décembre 2012 a proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire, convoquée pour le 24 mai 2013 et appelée à statuer dans les conditions de majorité et de quorum propres aux assemblées générales ordinaires, d'autoriser la BCP à opérer en bourse sur ses propres actions.

A cette fin, le Conseil d'Administration a décidé de recourir aux services d'une société de bourse unique, la société Upline Securities, pour l'exécution du programme de rachat qui sera décidé par l'Assemblée Générale Ordinaire. Avant de procéder à cette désignation, le Conseil d'Administration a considéré les dispositions de la circulaire du CDVM qui énonce que : « *l'émetteur doit permettre à la société de bourse qui exécute son programme de rachat d'agir en toute indépendance dans la gestion du programme et la réalisation des transactions y afférentes.* »

L'autorisation du programme de rachat par la BCP de ses propres actions en vue de régulariser le marché fera l'objet de la résolution suivante :

« *L'Assemblée Générale, et conformément à l'article 281 de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée par la loi n°20-05, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif au programme de rachat en bourse par la Banque Centrale Populaire de ses propres actions en vue de régulariser le marché et examiné les éléments constituant la notice d'information, autorise expressément la Banque Centrale Populaire à procéder au rachat de ses propres actions en bourse, tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration, en application des modalités suivantes :*

Titres concernés	Actions BCP
Calendrier de l'opération	Du 5 juin 2013 au 04 décembre 2014
Nombre maximum d'actions à détenir	8 657 096 actions, soit 5% du capital
Montant maximum du programme	1 999 789 176 DH
Délai de l'autorisation	18 mois
Mode de financement du programme :	Par la trésorerie
▪ Prix minimum unitaire de vente	171 DH
▪ Prix maximum unitaire d'achat	231 DH

L'Assemblée Générale Ordinaire donne les pouvoirs les plus étendus au Conseil d'Administration à l'effet de procéder, à l'exécution dudit programme dans les conditions de date qu'il juge opportun et dans les limites des caractéristiques déclinées en haut. »

En vertu des dispositions de la circulaire du CDVM, la BCP prévoit d'insérer dans le rapport de gestion du conseil d'administration soumis à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels une partie consacrée au programme de rachat d'actions. Cette partie comportera notamment les informations communiquées mensuellement au CDVM, les résultats du programme en terme d'évolution du cours et de volatilité et en termes financiers pour la société . Cette information sera également incluse dans le rapport annuel.

II. OBJECTIFS DE L'OFFRE

Le Conseil d'Administration souhaite mettre en œuvre un programme de rachat par la BCP de ses propres actions, afin de régulariser le cours de l'action par des interventions en contre-tendance des variations excessives du cours sur le marché, que ce soit à la hausse comme à la baisse.

Cet objectif sera réalisé sans pour autant fausser le bon fonctionnement du marché.
Le programme de rachat en vue de régulariser le cours du titre consiste à intervenir sur le marché de l'action par l'émission d'ordres d'achat et/ou de vente dans l'objectif de réduire les variations excessives du cours de l'action. Ainsi, le programme intervient principalement lorsque la volatilité du titre s'écarte significativement de sa volatilité historique.

Le rachat d'actions propres intervient également en cas de liquidité du titre s'écartant significativement des niveaux habituels, empêchant la formation normale du cours sur le marché.
Le programme de rachat d'actions propres par les émetteurs en vue de régulariser le marché d'un titre ne peut poursuivre d'autres objectifs que la régularisation du cours de l'action sur le marché boursier.
En particulier, il ne peut avoir pour objectif :

- la constitution d'un stock de titres afin de procéder ultérieurement à une opération financière ou à une allocation aux salariés ;
- l'annulation postérieure des titres rachetés ;
- la recherche d'un résultat financier ;
- le soutien du cours en s'opposant à une tendance forte du marché.

III. CARACTERISTIQUES DU PROGRAMME

III.1. LES TITRES CONCERNES PAR LE PRESENT PROGRAMME DE RACHAT

Actions BCP.

III.2. PART MAXIMALE DU CAPITAL A DETENIR

Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale Ordinaire prévue du 24 mai 2013, du projet de résolution relatif à l'autorisation du programme de rachat, la société pourrait acquérir un maximum de 8 657 096 actions, soit 5% du capital.

III.3. FOURCHETTES DU PRIX D'INTERVENTION[1]

Prix minimum unitaire de vente :	**171 DH**
Prix maximum unitaire d'achat :	**231 DH**

III.4. MONTANT MAXIMAL A ENGAGER PAR LA SOCIETE

Conformément à l'article 279 de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par la loi n°20-05, la valeur de l'ensemble des actions BCP détenues par la société, ne pourra être supérieure au montant des réserves de la BCP, autres que la réserve légale. A fin 2012, le montant de ces réserves s'élève à 13 762 MDH.

Détail des réserves et primes liées au capital (en Mdh)	Au 31 décembre 2012
Autres réserves	4 281
Primes d'émission, de fusion et d'apport	9 481

Eu égard au niveau actuel des réserves autres que la réserve légale, la société pourrait acquérir ses actions sur le marché central sans pour autant dépasser le niveau maximum à engager de 1 999 789 176 dirhams autorisé par l'assemblée générale sur le programme de rachat objet de la présente notice d'information.

Toutefois, dans le cas où la BCP procéderait, pendant la durée du présent programme de rachat, à la mise en distribution, voire la réduction de ses réserves autres que légales à un montant inférieur au montant autorisé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 mai 2013, elle ne pourrait acquérir ses propres actions pour un montant dépassant lesdites réserves.

Par ailleurs, il est à préciser que conformément aux dispositions de l'article 333 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée, ne seront pas disponibles, pour une éventuelle mise en distribution par l'assemblée générale, les réserves correspondant au montant total de la détention propre .

III.5. DUREE ET CALENDRIER DU PROGRAMME

Conformément au projet de résolution relatif à l'autorisation du programme de rachat, celui-ci s'étalera sur une période maximale de 18 mois du 5 juin 2013 au 4 décembre 2014.
Par ailleurs, conformément à l'article 3.12.1 du règlement général de la bourse des valeurs qui stipule que l'émetteur désirant mettre en œuvre un programme de rachat doit informer la société gestionnaire des modalités dudit programme au moins 5 jours de bourse avant son démarrage. BCP devra informer la bourse des modalités du programme le 27 mai 2013 au plus tard. Tout retard dans l'information de la société gestionnaire est susceptible de retarder la date de début du programme. Ce dernier ne démarrera que 5 jours de bourse après avoir informé la société gestionnaire sans pour autant modifier

[1] Les prix présentés sont hors frais d'achat et de vente

la date de fin du programme ;

IV. FINANCEMENT DU PROGRAMME

Le programme de rachat d'actions que la BCP compte mettre en place sera financé par ses ressources propres, sachant que dans le bilan social arrêté au 31 décembre 2012, la trésorerie[1] ressort à 3,2 milliards de dirhams.

V. MODALITES DE REALISATION DU PROGRAMME

Les actions relatives à ce programme de rachat feront l'objet d'achat et de cession sur le marché central de la Bourse de Casablanca, dans la fourchette de prix maximum à l'achat et du prix minimum à la vente, sous réserve des ajustements liés à des éventuelles opérations sur le capital de la société, dans les limites des fourchettes autorisées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 mai 2013. Ces ajustements seront approuvés dans le cadre des autorisations par les organes sociaux des dites opérations sur capital.

Le 3 mai 2013, la BCP a mis en place un mandat de gestion avec la société de Bourse, Upline Securities, représentée par son Président du directoire, M. Karim Berrada, devant opérer pour son compte sur la Bourse de Casablanca. Ce mandat de gestion est d'une durée de 18 mois, à partir de la date de début du programme de rachat. La BCP s'engage, conformément aux réglementations en vigueur à informer le marché au moment de la mise en place dudit programme de rachat.

Ce mandat a été signé sous la double condition suspensive de (i) l'approbation de la convention précitée par le conseil de surveillance de Upline Securities en application des dispositions des articles 56 et 58 alinéa 1 de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes et (ii) l'adoption du programme de rachat par l'Assemblée Générale Ordinaire de la BCP.
Dans le cadre global de ce mandat de gestion, les opérations de rachat et de vente se feront par l'intermédiaire de Upline Securities, qui agira en pleine indépendance. La BCP s'engage à ne transmettre aucune instruction ou information destinée à orienter les interventions du mandataire.

A cet effet, dans le cadre du programme de rachat, la société de bourse Upline Securities est libre de prendre l'initiative de réaliser les transactions à l'achat ou à la vente des actions BCP, sous réserve du respect :

- Des conditions fixées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 mai 2013 ;
- Du respect de l'article 279 de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par la loi 20-05 ;
- Des dispositions légales et réglementaires régissant les programmes de rachat d'actions ;
- Des réserves, hors réserves légales, de la BCP si ces dernières deviennent inférieures au montant maximum à engager par la société.

Toutefois, la BCP peut limiter l'étendue des pouvoirs délégués à Upline Securities, sans qu'il soit besoin d'une acceptation de ce dernier, à charge pour la BCP de l'informer un jour ouvré franc avant la date de prise d'effet de la limitation.

Lorsqu'une opération sur titres a un impact sur le nombre d'actions ou leur valeur nominal, comme une augmentation de capital ou une division ou regroupement d'actions, BCP prend à l'avance les dispositions nécessaires afin de faire valider par son assemblée générale et le CDVM les nouvelles caractéristiques du programme et en informe à l'avance Upline Securities afin d'éviter toute interruption du programme.

Upline Securities est tenue d'établir et transmettre notamment :

[1] La trésorerie comptes sociaux au 31 décembre 2012

- Un avis d'opéré à la BCP à la réalisation de chaque transaction, qui reprendra toutes les caractéristiques de la transaction : date de l'opération, date de règlement, lieu d'exécution (marché central), sens de l'opération (achat ou vente), cours d'exécution, montant brut, commissions société de bourse, commissions Bourse de Casablanca, commissions Maroclear, montant de la TVA et montant net ;
- Une analyse hebdomadaire de marché des actions BCP, de manière à permettre au mandant d'apprécier la régularisation du marché ;
- Un reporting mensuel reprenant l'ensemble des opérations du mois et faisant ressortir la situation nette d'auto-détention.

Upline Securities tiendra un registre des transactions permettant de suivre l'exécution du programme de rachat autorisé par l'AGO. Ce registre indique, suivant l'ordre chronologique desdites transactions notamment les mentions suivantes :

- La date et l'heure de la transaction ;
- Le cours et le sens de la transaction ;
- Le nombre d'action objet de la transaction
- Le coût total de l'opération ;
- La fraction du capital social représentée par les actions objet de la transaction et en cumul.

Upline Securities est tenue d'établir et de transmettre à la BCP, au CDVM et à la bourse de Casablanca, en temps utiles tout document relatif au déroulement et à la réalisation de l'opération.

Dans un délai de sept (7) jours après la fin de chaque mois, l'émetteur informe le CDVM des transactions exécutées sur l'action (date, volume et prix par action) pour le compte de ses dirigeants et de toutes autres personnes morales que ledit émetteur contrôle au sens de la loi sur la société anonyme.

VI. MODALITES D'INTERVENTION DE LA SOCIETE DE BOURSE[1]

Upline Securities agit dans le cadre strict des moyens en titres et en espèces mis à sa disposition par la BCP. En aucun cas, Upline Securities ne peut affecter ses propres moyens financiers à l'exécution du programme de rachat. Upline Securities perçoit de la BCP une rémunération en contrepartie de la prestation de gestion du programme de rachat. Ladite rémunération ne doit pas être conditionnée par référence ni à un nombre de transactions à réaliser, ni à un résultat financier à attendre pendant ou à l'issue du programme de rachat d'actions.

Les transactions afférentes au programme de rachat doivent être réalisées uniquement sur le marché central. L'intervention sur le marché de blocs pour la réalisation du programme de rachat est interdite.

En application du programme de rachat, la société de bourse ne peut présenter sur le marché que :

- Des ordres à l'achat dont le prix est au maximum égal à celui de la dernière transaction indépendante ou à celui de la meilleure limite indépendante à l'achat, présente sur le marché ;
- Les ordres à la vente dont le prix est au minimum égal à celui de la dernière transaction indépendante ou à celui de la meilleure limite indépendante à la vente présente sur le marché ;
- Une transaction est réputée indépendante lorsqu'elle ne résulte pas de l'exécution du programme de rachat.

La société de bourse ne doit pas présenter concomitamment sur la feuille de marché plus d'un ordre par limite de cours et plus de trois ordres à des limites de cours différentes, dans un même sens.

[1]Les modalités peuvent subir des changements conformément à la réglementation applicable

Les ordres de bourse donnés par Upline Securities dans le cadre du programme de rachat sont transmis sur le marché boursier au plus tard 10 minutes avant le fixing de clôture dans la mesure où la BCP est cotée en continu.

Les ordres de bourse émis dans le cadre de l'exécution du programme de rachat doivent avoir une validité d'un jour.

la société de bourse s'assure que son intervention quotidienne sur le marché ne dépasse par la plus élevée des valeurs suivantes :

- 25 % du nombre quotidien moyen des actions enregistré sur le marché central ;
- 500 actions à l'achat et à la vente ;
  Le nombre quotidien moyen est fixé sur la base des transactions enregistrées sur le marché central pendant le mois calendaire précédant celui durant lequel ladite intervention est effectuée.

Si un stock résiduel venait à rester détenu par l'émetteur à l'issue du programme de rachat, il doit être soldé dans les 12 mois à compter de la fin dudit programme dans les conditions suivantes :

- Le stock cumulé peut être cédé via le marché central et /ou le marché de bloc ;
- La sortie à travers le marché central se fait selon les même règles d'intervention sur le marché qui s'appliquent au programme de rachat ;

VII. EVOLUTION DU TITRE BCP

VII.1. EVOLUTION DE LA LIQUIDITE :

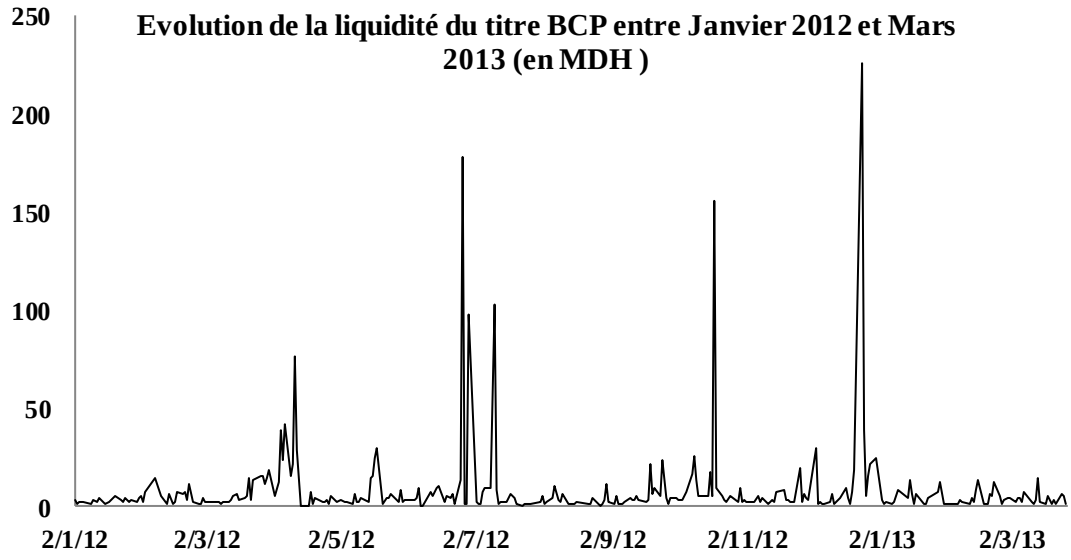

Source : Bourse de Casablanca

Au cours de la période allant de début janvier 2012 à fin mars 2013, les échanges sur le marché central portant sur le titre BCP ont atteint un total de 12 023 057 titres. Ces échanges ont cumulé un volume global de 2 371 MDH.

Le cours moyen pondéré a été de l'ordre de 197,2 DH. La moyenne quotidienne des volumes traités a été de 7,75 MDH correspondant à une moyenne de 38 659 titres échangés par séance.

Le volume maximum a été atteint, le 24/12/2012, avec 225,6 MDH pour une quantité échangée de 1 151 741 titres et un cours de clôture de 195,95 DH. Quant au volume minimum enregistré, il a été atteint, le 27/08/2012, avec 130 KDH pour une quantité échangée de 660 titres et un cours de clôture de 198,1 DH.

Le tableau ci-après présente les principaux indicateurs boursiers de l'action BCP sur la période d'observation (en Dirhams) :

Coefficient de liquidité*	6,9%
Cours minimum**	178,8
Cours maximum**	204,0
Taux de cotation***	98,4%
Performance du titre BCP	-2,5%

*Nombre des actions échangé, rapporté au nombre des actions formant le capital
**Cours de clôture
***Nombre de jours où l'action BCP a été traitée, rapporté au nombre de jours de bourse sur la période
Source : Analyse UCF

Le tableau suivant présente les séances les plus actives sur la période d'observation ainsi que leurs quotes-parts dans les volumes globaux :

Séances	Volumes	Quote part/volumes globaux
24/12/2012	225 671 405	9,5%
26/06/2012	177 929 067	7,5%
18/10/2012	155 402 822	6,6%
10/07/2012	102 403 281	4,3%
29/06/2012	97 333 833	4,1%

Source : Bourse de Casablanca

Le tableau suivant présente les séances et motifs de suspension de la cote du titre BCP sur la période d'observation :

Séances de suspension	Motif de suspension
Du 13/04/2012 au 17/04/2012	Annonce de l'entrée du Groupe BPCE dans le capital de la BCP
Du 7/06/2012 au 8/6/2012	Annonce de la signature d'un partenariat stratégique entre la BCP et AFG

Source : Upline Securities

Le tableau ci-après retrace l'évolution mensuelle du titre BCP, durant la période janvier 2012/Mars 2013:

Mois	Cours moyen pondéré	Plus haut	Plus bas	Transactions en nombre de titres	Transactions en capitaux
janv-12	196	197	193	240 346	47 129 525
févr-12	202	204	198	492 144	99 204 421
mars-12	200	203	198	691 577	138 139 834
avr-12	197	199	190	1 436 214	283 246 841
mai-12	194	198	190	689 033	133 500 330
juin-12	199	202	195	1 820 890	361 693 829

juil-12	199	200	198	793 664	157 602 935
août-12	199	200	198	263 659	52 521 345
sept-12	201	203	200	498 494	100 046 502
oct-12	198	201	196	1 517 745	300 220 105
nov-12	198	200	196	380 802	75 328 620
déc-12	196	199	196	2 100 145	412 261 171
janv-13	191	197	179	388 390	74 302 222
févr-13	192	194	189	344 987	66 225 812
mars-13	191	192	189	364 967	69 683 054

(*) Cours de clôture
Source : Bourse de Casablanca

VII.2. EVOLUTION DU COURS ET DE LA VOLATILITE :

Durant la période d'observation, le titre BCP a oscillé entre le cours le plus bas de 178,75 DH et le cours le plus haut de 204 DH. Le cours moyen pondéré a été de 197,2 DH.

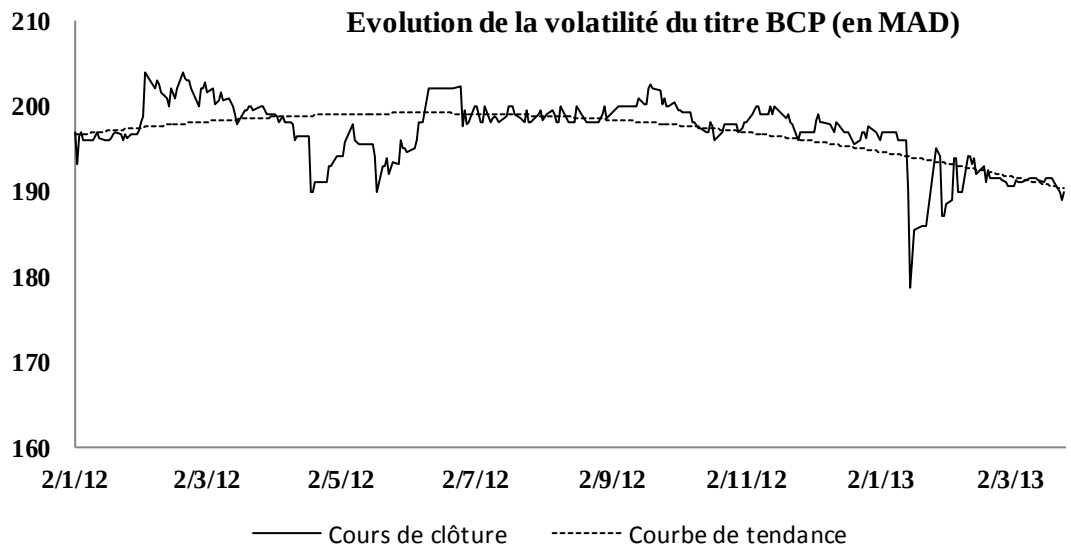

Source : Bourse de Casablanca

L'analyse de l'évolution du cours de la BCP durant la période d'observation fait ressortir les tendances principales suivantes :

- Une phase de stabilisation observée durant le mois de janvier 2012, durant laquelle le cours de clôture a atteint un maximum de 197,1 DH et un minimum de 193,1. Par la suite, une reprise accentuée a été observée pour atteindre le cours maximal de la période d'observation de 204 DH en date du 3 février 2012.
- Une tendance baissière observée entre le 7 février et le 19 avril 2012 durant laquelle le cours de clôture a atteint un minimum de 190 DH.
- Un mouvement haussier avec une forte volatilité observé entre le 20 avril et le 11 juin 2012, durant lequel les cours de clôture minimal et maximal ont atteint respectivement, 190 DH et 202 DH.
- Un canal d'hésitation observé entre le 22 juin 2012 et le 02 janvier 2013, durant lequel le cours de clôture de la BCP a atteint un minimum de 195,5 DH et un maximum de 202,5 DH.
- Une baisse accentuée suivie d'un canal d'hésitation de forte amplitude observée entre le 14 janvier et le 29 mars 2013 durant laquelle le cours a atteint le minimum de la période

d'observation 178,75 DH en date du 16 janvier 2013. Une baisse corrélée à celle du marché boursier sur la période (baisse de 1,52% du MASI le 16 janvier 2013).

Durant la période d'étude, le titre a enregistré une sous performance de 2,5%.

Le titre BCP a surperformé les indices de la place, le MASI et le MADEX durant sur l'année glissante Janvier.12-Mars.13 :

Performance du titre BCP:	-2,5%
Performance du MASI :	-17,6%
Performance du MADEX :	-17,8%

Source : Bourse de Casablanca

Durant la période d'observation, les performances du titre BCP, du MASI et du MADEX étaient respectivement de -2,5%, -17,6% et -17,8%.

Le tableau suivant présente la volatilité annualisée du titre BCP, ainsi que sa volatilité relative par rapport au Madex et au Masi :

Volatilité (*)	1 mois	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
BCP	5,65%	21,59%	15,59%	13,48%	13,26%
Madex	8,01%	9,22%	9,97%	9,79%	10,48%
Volatilité relative Madex (**)	0,23	1,20	0,61	0,51	0,38
Masi	7,67%	9,07%	9,81%	9,62%	10,22%
Volatilité relative Masi (***)	0,24	1,22	0,62	0,52	0,39

(*) : Produit entre l'écart-type des performances quotidiennes avec la racine carrée du nombre de séances durant l'année
(**) : Rapport entre la covariance du rendement du titre BCP avec le rendement du MADEX divisé par la variance du rendement du Madex.
**** Rapport entre la covariance du rendement du titre BCP avec le rendement du MASI divisé par la variance du rendement du MASI*
Source : Bourse de Casablanca et UCF

Comportement de la volatilité des titres des opérateurs du secteur bancaire :

Volatilité	1 mois	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
Attijariwafa Bank	15,63%	16,17%	19,01%	18,15%	21,44%
BMCE Bank	31,43%	29,63%	31,66%	32,75%	32,35%
BMCI	48,86%	41,85%	34,13%	32,96%	33,59%
CDM	47,51%	52,81%	41,22%	35,87%	34,78%
CIH	32,56%	41,94%	39,41%	41,95%	40,97%
BCP	5,65%	21,59%	15,59%	13,48%	13,26%
Secteur	**10,60%**	**13,04%**	**12,90%**	**11,94%**	**13,65%**

Source : Bourse de Casablanca et UCF

VII.3. RECAPITULATIF DU PROGRAMME DE RACHAT DE LA BCP

Suite à la décision du CA de la BCP tenu en date du 19 décembre 2012, la nouvelle fourchette proposée pour le programme de rachat de l'action BCP permettrait à l'émetteur d'intervenir sur le marché pour réguler le cours de son titre.

Le graphique ci-dessous situe la fourchette du programme par rapport à l'évolution du cours de la BCP depuis le début de l'ancien programme de rachat jusqu'à la fin de la période d'observation.

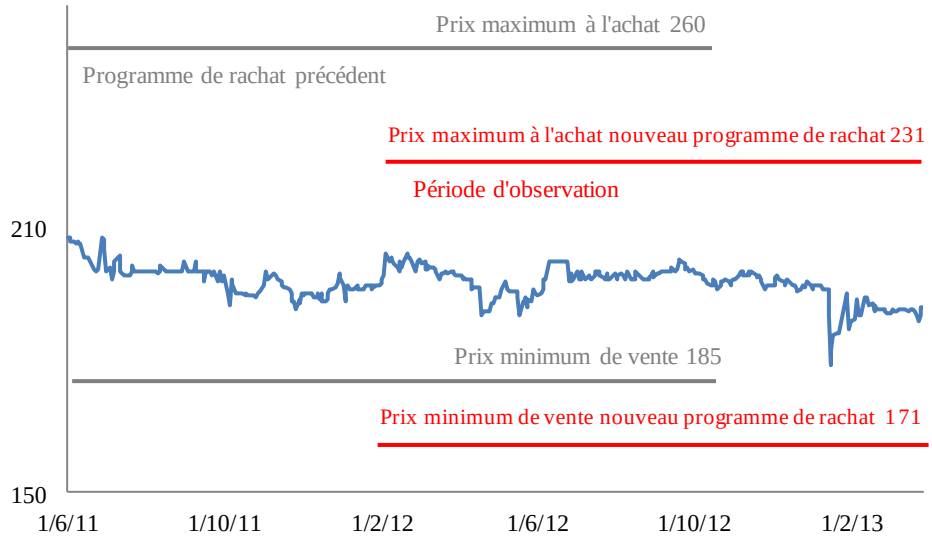

Source : Bourse de Casablanca

La fourchette proposée dans le cadre du présent programme de rachat est de [171 DH – 231DH] avec un nombre d'actions maximum pouvant être détenu de 8 657 096 actions, soit 5% du capital sur une durée de 18 mois

Programmes de rachat précédents :

En janvier 2009, la Société a mis en place son 1er programme de rachat visant les actions BCP dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Titres concernés	:	Actions BCP
Nombre maximum d'actions à détenir	:	3 086 094 actions, soit 5% du capital
Montant maximum du programme	:	987 550 080 DH
Délai de l'autorisation	:	18 mois
Calendrier de l'opération	:	Du 26 janvier 2009 au 26 juillet 2010
Mode de financement du programme	:	Par la trésorerie
Fourchettes d'intervention (*) :		
Du 26 janvier 2009 au 31 mars 2009 :		
▪ Prix minimum unitaire de vente	:	200 DH
▪ Prix maximum unitaire d'achat et de vente		320 DH
Période du 1er avril 2009 à la fin du programme :		
▪ Prix minimum unitaire d'achat et de vente	:	200 DH
▪ Prix maximum unitaire d'achat et de vente		320 DH

(*) tient compte de la mesure dérogatoire, relative au programme de rachat par les sociétés cotées de leurs propres actions, annoncée par le Ministre des Finances en date du 04 décembre 2008 dans l'objectif de dynamiser le marché boursier. Cette mesure consiste à autoriser les sociétés, à titre exceptionnel, à acquérir leurs propres actions en dessous du prix minimum d'achat fixé dans le cadre de leur programme d'achat. Cette mesure dérogatoire a pris fin le 31 mars 2009.

Durant les 18 mois du 1er programme de rachat, la BCP n'a pas acquis d'actions et n'en a pas cédé. Par conséquent, elle détient en propre, à la fin de son programme, 0 actions, soit 0% du capital.

En 2011, la Banque Centrale Populaire a mis en œuvre un 2ème programme de rachat de ses propres actions afin de régulariser le cours de l'action par des interventions en contre-tendance des variations excessives du cours sur le marché, que ce soit à la hausse comme à la baisse. Les caractéristiques dudit programme se présentent comme suit :

Titres concernés	:	Actions BCP	
Calendrier de l'opération	:	Du 1er juin 2011 au 02 novembre 2011	Du 02 novembre 2011 au 30 novembre 2012
Nombre maximum d'actions à	:	3 320 537 actions,	6 641 074 actions,

détenir		soit 5% du capital	soit 5% du capital
Montant maximum du programme	:	1 726 679 240 DH	
Délai de l'autorisation	:	18 mois	
Mode de financement du programme	:	Par la trésorerie	
Fourchettes d'intervention :			
▪ Prix minimum unitaire de vente	:	370 DH	185 DH
▪ Prix maximum unitaire d'achat	:	520 DH	260 DH

A l'issue du dernier programme de rachat, aucune action n'est auto-détenue directement par la BCP. Toutefois la BCP auto-détient indirectement 16 000 actions représentant 0,01% de son capital social.
A noter que le dernier programme de rachat n'a pas été exercé.

VIII. INCIDENCE DU PROGRAMME SUR LA SITUATION FINANCIERE DE LA BCP

L'intention de la BCP n'étant pas d'annuler les titres rachetés, le programme n'aura pas d'incidence sur les comptes de la banque autre que l'enregistrement des plus et moins values éventuelles constatées au compte de résultat en fonction des cours de l'action au moment de l'exécution des ordres d'achat ou de vente des titres.
Dans l'hypothèse où le nombre maximum d'actions représentant 5% du capital de la société est acheté au cours le plus haut 231 DH de la fourchette et est revendu ensuite au cours le plus bas de cette même fourchette 171 DH, la moins-value dégagée à chaque achat et revente du nombre total d'actions autorisées aux conditions citées ci-dessus serait égale à 519 MDH.

IX. TRAITEMENT COMPTABLE ET FISCAL DES RACHATS

IX.1. TRAITEMENT COMPTABLE

Les rachats de ses propres actions par la BCP sont comptabilisés à la valeur d'achat desdites actions, hors frais d'acquisition, au niveau des titres de transaction.
En effet, à l'acquisition, ces titres seront comptabilisés à leur prix d'achat au débit du compte concerné. A la suite d'une cession le compte concerné sera crédité du montant initial de l'achat des titres vendus et la plus ou moins value sera constatée au niveau du résultat des opérations de marché.
A la fin de chaque exercice, la valeur des titres en portefeuille sera comparée au cours boursier du 31 décembre. Les moins-values latentes donneront lieu à la constitution de provisions.

IX.2. TRAITEMENT FISCAL

Le rachat par la BCP de ses propres actions pourrait avoir un impact sur son résultat imposable dans la mesure où ces titres seraient cédés ultérieurement à un prix différent du prix d'achat. Cette différence de prix donnera lieu à des gains ou pertes soumis au régime des plus ou moins values.

IX.3. REGIME APPLICABLE AUX PROFITS DE CESSION

Les profits nets résultant de la cession, en cours ou en fin d'exploitation, d'actions cotées à la Bourse de Casablanca sont imposables en totalité.

IX.4. REGIME APPLICABLE AUX DIVIDENDES

Les actions possédées par la banque ne donnent pas droit aux dividendes.

PARTIE III **PRESENTATION GENERALE DE LA BANQUE CENTRALE POPULAIRE**

I. RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL

La Banque Centrale Populaire est un organisme du Crédit Populaire du Maroc - CPM. Ce dernier, créé en vertu du dahir Nº 1-60-232 du 2 février 1961, est régi par la Loi Nº12-96 portant réforme du CPM telle que complétée et modifiée par la loi n°42-07 du 20 octobre 2008 et la loi n° 44-08 du 24 août 2010.

Le CPM est défini comme un groupement de banques, constitué de la Banque Centrale Populaire, d'une part, et de dix (10) Banques Populaires Régionales, d'autre part. Sa mission est de favoriser l'activité et le développement de toute entreprise moyenne ou petite, artisanale, industrielle ou de service par la distribution de crédits. Il contribue à la mobilisation de l'épargne, à son utilisation au niveau des régions où elle est collectée et à la promotion des activités bancaires au niveau régional.

Dénomination sociale	Banque Centrale Populaire – BCP
Siège social	101, Boulevard Zerktouni- B.P : 20100, Casablanca
Numéro de téléphone	(212) 522 20 25 33 / 522 22 41 11 / 522 22 25 89
Numéro de fax	(212) 522 22 26 99 / 522 20 93 40
Site Web	www.gbp.ma
Forme juridique	La BCP est une Société Anonyme (SA) à Conseil d'Administration régie par les dispositions de la loi N° 20-05[1].
Date de création	La Banque Centrale Populaire a été créée en vertu du Dahir N° 1-60-232 du 2 février 1961 sous forme de Société coopérative à Capital Variable.
Durée de vie	99 ans
Numéro du registre de commerce	R.C. Casablanca N° 28173
Exercice social	Du 1er janvier au 31 décembre
Objet social	D'après l'article 5 des statuts de la Banque Centrale Populaire, il est mentionné ce qui suit : **1- Opérations de banque** ▪ La société a pour objet d'effectuer, à titre de profession habituelle, toutes les opérations susceptibles d'être pratiquées par les banques en vertu des dispositions de la Loi n°34-03 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés et par tout texte modifiant ou complétant cette loi. ▪ La société exerce ses activités bancaires, sous la tutelle et le contrôle administratif technique et financier du Comité Directeur du Crédit Populaire du Maroc. **2- Organisme central bancaire des Banques Populaires Régionales** ▪ La société est l'organisme central bancaire des Banques Populaires Régionales régie par la loi n°12/96 précitée. ▪ A ce titre, elle est chargée : ▪ de la compensation des créances et des dettes

[1] La BCP a été transformée d'une société de forme coopérative à capital variable en SA en application de l'article 16 de la loi 16-96 telle que modifiée et complétée

réciproques des organismes du Crédit Populaire du Maroc ;

- du refinancement des Banques Populaires Régionales, dans les conditions fixées par le Comité Directeur ;

- de la centralisation des souscriptions des valeurs mobilières publiques ou privées recueillies par les organismes du Crédit Populaire du Maroc ;
- de la consolidation des comptes des organismes du crédit populaire du Maroc et leurs filiales. Pour l'établissement de ses comptes consolidés, l'entité consolidante est constituée des organismes du Crédit Populaire du Maroc ;

- de la gestion, selon les modalités fixées par le Comité Directeur :

- des excédents de trésorerie des Banques Populaires Régionales ;
- des services d'intérêt commun aux organismes du Crédit Populaire du Maroc;
- du fonds de soutien du Crédit Populaire du Maroc ;
- de la centralisation des déclarations de toute nature vis à vis de Bank Al-Maghrib, de l'Administration et des Organismes Professionnels ;

- de toute mission qui lui est confiée par le Comité Directeur, en application des dispositions de l'article 11 de la Loi n°12-96.

En vertu des dispositions de l'article 55 de la Loi n°12- 96, la Banque Centrale Populaire met à la disposition des Banques Populaires Régionales, à titre transitoire, le personnel de direction nécessaire à leur bon fonctionnement.

3- Activités pour le compte du Comité Directeur

- La Banque Centrale Populaire assure le secrétariat du Comité Directeur du Crédit Populaire du Maroc en vertu des dispositions de l'article 14 de la Loi n° 12- 96.

- Le Comité Directeur peut, conformément à l'article 11 de ladite loi, charger la Banque Centrale Populaire de la mise en œuvre des décisions qu'il prend en vertu des attributions qui lui sont reconnues par la loi.

- Les décisions dudit Comité obligent la Banque Centrale Populaire.

4- Opérations de fonctionnement, d'investissement, de prise de participation - Filiales

- Sous réserve du respect des normes, des procédures et des conditions de financement des budgets arrêtées par le Comité Directeur du Crédit Populaire du Maroc, la société peut effectuer les opérations suivantes :

	4.1- Fonctionnement : ▪ La société peut effectuer toutes dépenses de fonctionnement nécessaires à son activité. **4.2- Investissement :** ▪ La société peut effectuer tous investissements mobiliers ou immobiliers nécessaires à l'exercice de son activité, à la sauvegarde de ses intérêts et au logement de son personnel. **4.3- Prises de participations dans le capital des BPR** Les prises de participations par la Banque Centrale Populaire dans un ou plusieurs autres organismes du Crédit Populaire du Maroc sont soumises à l'accord préalable du comité directeur qui en fixe les niveaux et les modalités. **4.4- Autres prises de participations et filiales** ▪ La société peut, sous réserve du respect des dispositions de la Loi n°34-03, de la réglementation en vigueur, et sous réserve de l'autorisation du Comité Directeur : ▪ Prendre des participations dans toutes sociétés ou entreprises existantes ou en création en donnant priorité à celles présentant un intérêt régional ou local. ▪ Créer ou supprimer toute filiale, au Maroc ou à l'Etranger, chargée de gérer ou d'exploiter des activités communes au Groupe des Banques Populaires. ▪ Toutefois, elle ne peut intervenir directement dans les circonscriptions territoriales où les Banques Populaires Régionales exercent leurs activités, qu'en accord avec la Banque Populaire Régionale concernée. En cas de conflit, le Comité Directeur statue. ▪ Et plus généralement, la Société peut effectuer toutes opérations bancaires, financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social.
Capital social actuel	▪ Au 31 décembre 2012, 1 731 419 230 Dirhams divisé en 173 141 923 actions.
Documents juridiques	▪ Les documents juridiques, notamment les statuts, les procès-verbaux des assemblées d'actionnaires, les rapports des commissaires aux comptes et les rapports de gestion peuvent être consultés au siège de la Banque Centrale Populaire.
Textes législatifs et	▪ De par sa forme juridique, la BCP est régie par le droit

réglementaires applicables	marocain et la loi 17-95 du 30 août 1996 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par la loi 20-05; ▪ De par son appartenance au Crédit Populaire du Maroc, la BCP est régie par la loi 12-96, telle que complétée et modifiée par la loi 42-07, et la loi 44-08 relative au CPM ; ▪ De par son activité, la BCP est régie le Dahir N° 1-05-178 du 15 moharrem 1427 (14 février 2006) portant promulgation de la loi N° 34-03 relatif à l'exercice de l'activité des établissements de crédit et organismes assimilés (loi bancaire) ; ▪ De par sa cotation en bourse, la BCP est soumise à toutes les dispositions légales et réglementaires relatives au marché financier et notamment : ▪ Dahir portant loi n°1-93-211 du 21 septembre 1993 relatif à la Bourse des Valeurs modifié et complété par les lois 34-96, 29-00, 52-01 et 45-06 ; ▪ Règlement Général de la Bourse des Valeurs approuvé par l'Arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°499-98 du 27 juillet 1998 et amendé par l'Arrêté du Ministre de Privatisation et du Tourisme n°1960-01 du 30 octobre2001. Celui-ci a été modifié par l'amendement de juin2004 entré en vigueur le 22 novembre 2004, ainsi que par l'arrêté n° 1268-08 du 7 juillet 2008; ▪ Dahir portant loi n°1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et aux informations exigées des personnes faisant appel public à l'épargne tel que modifié et complété par la loi n°23-01, 36-05 et 44-06 ; ▪ Dahir portant loi n°35-96 relative à la création du dépositaire central et à l'institution d'un régime général de l'inscription en compte de certaines valeurs, modifié et complété par la loi N° 43-02 ; ▪ Règlement général du dépositaire central approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°932-98 du 16 avril 1998 et amendé par l'arrêté du Ministre de Privatisation et du Tourisme n°1961-01 du 30 octobre2001 ; ▪ Dahir N° 1-04-21 du 21 avril 2004 portant promulgation de la Loi N° 26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier telle que modifiée et complétée par la loi 46-06 ; ▪ Règlement général du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°822-08 du 14 avril 2008
Régime fiscal	▪ La BCP est soumise, en tant qu'établissement de crédit, à l'impôt sur les sociétés (37%) et à la TVA (10%).
Tribunal compétent en cas de litige	▪ Tribunal de commerce de Casablanca.

II. ACTIVITES DE LA BANQUE CENTRALE POPULAIRE

II.1. ACTIVITES DE LA BANQUE CENTRALE POPULAIRE

La BCP intervient dans trois principaux domaines d'activité :

- Activité de gestion des excédents de trésorerie provenant des BPR : activité traditionnelle de la BCP, à la différence des autres banques commerciales, gérée au niveau de la salle des marchés ;
- Activité d'intermédiation bancaire : développé suite à la réforme du CPM du 19 octobre 2000 ;
- Activité de gestion des services d'intérêt commun aux organismes du CPM.

Ainsi, la BCP joue un rôle central au sein du CPM.

II.1.1. Activité de la Division Banque de Financement

La BCP a pour objet d'effectuer toutes les opérations susceptibles d'être réalisées par une banque. Toutefois, son champ d'intervention en matière d'intermédiation bancaire est limité par la loi. En effet, cette activité était réservée aux BPR et la BCP n'intervenait qu'en matière de consortialisation et de syndication des crédits avec les BPR au regard de leurs coefficients de division des risques et de la politique de partage du risque de contre partie (contre-garanties).
L'activité de l'intermédiation bancaire de la BCP a été développée avec la réforme du CPM en 2000. La BCP a été autorisée à renforcer son portefeuille clientèle moyennant l'entrée directement en relation avec de nouvelles affaires non-clientes opérant dans le champ d'action territorial des BPR, tout en se limitant aux grandes entreprises publiques ou privées développant un CA supérieur à un certain seuil (300 millions de DH).
Outre la limitation légale de son champ d'activité, la BCP ne dispose pas d'un réseau commercial propre matérialisé par des guichets. Ce n'est qu'en avril 2002 qu'une antenne commerciale a été ouverte à Casablanca pour servir la clientèle de la banque.

II.1.2. Activité de la Division Banque des Marchés

Compte tenu des spécificités organisationnelles du Groupe Banque Populaire et eu égard aux prérogatives qui lui sont dévolues par la loi 12-96 et l'article 5 des statuts de la BCP, l'activité de marchés au sein de la Banque Centrale Populaire s'organise autour des métiers suivants :

- Gestion de trésorerie pour le compte du Groupe ;
- Gestion du portefeuille titres du Groupe ;
- Négociation et trading pour le compte de la clientèle au niveau des marchés de changes et des produits dérivés (options de changes, produits structurés et couvertures sur les matières premières) ;
- Intervention sur le marché boursier pour le compte de la banque ;
- Gestion du portefeuille obligataire international.

La Division Banque des marchés regroupe donc une plateforme unique de toutes les activités de Marché comprenant les opérations de change et produits dérivés, de marché monétaire, de taux et d'actions. Cette organisation permet une coordination optimale entre les différentes unités du groupe opérant sur ces marchés.

Ainsi et de par son statut et ses missions, la BCP s'impose de fait comme l'un des principaux investisseurs du Royaume, jouant un rôle de premier plan sur le marché aussi bien en tant que principale contrepartie pour les diverses opérations de sa clientèle qu'à travers l'activité de gestion de fonds.
Quant à la politique de placement de la BCP, elle consiste à maintenir un rendement stable à moyen terme, tout en profitant des opportunités de trading qu'offre le marché et ce, dans le respect des limites de risque autorisées par le Comité Directeur.

De ce fait, les placements de la BCP se composent principalement des portefeuilles investissement et placement.
Les placements du Portefeuille investissement sont adossés à des ressources stables. Ils sont par conséquent préservés à long terme.
Les placements en portefeuille placement sont quant à eux opérés dans la perspective de réaliser des plus-values à court-terme. En effet, le portefeuille placement joue le rôle d'un portefeuille de trading sur l'ensemble des compartiments financiers (devises, actions, obligataire international, obligataire domestique,…).

II.1.3. Services d'intérêt commun

En tant qu'organisme central des entités du groupe CPM, la BCP est, conformément à l'article 21 de la loi 12-96, chargée de la gestion, selon les modalités fixées par le Comité Directeur, des services d'intérêt commun aux organismes du CPM.

De part sa mission et son organisation, la BCP est, pour les activités communes du CPM, un centre de coûts qui facture aux BPR les prestations des services d'intérêt commun. Par conséquent, tous les frais engagés par la BCP pour le bon fonctionnement du CPM (constatés en totalité en charges générales d'exploitation dans les comptes de la BCP) sont, selon un mode de refacturation, répercutés à l'identique (au prix coûtant) aux BPR.

II.2. APPARTENANCE DE LA BANQUE CENTRALE POPULAIRE AU CREDIT POPULAIRE DU MAROC

II.2.1. Présentation du Crédit Populaire du Maroc

Le Crédit Populaire du Maroc a pour principales missions de contribuer au développement économique et social et de participer au développement régional et local.

Le Crédit Populaire du Maroc est un groupement de banques constitué de la Banque Centrale Populaire et des Banques Populaires Régionales et placé sous la tutelle du Comité Directeur. Il participe au financement des PME et de l'artisanat et assure les transferts MRE. Par ailleurs, il joue un rôle actif dans la collecte et la mobilisation de l'épargne et contribue à son utilisation au niveau des diverses régions du pays.

La BCP assure un rôle central au sein du CPM. Outre son activité d'établissement de crédit, c'est l'organisme central bancaire des BPR et à ce titre elle agit en tant que compensateur central du groupe, coordonne la politique financière des BPR, gère leurs liquidités, assure leur refinancement et assure les services d'intérêt commun pour le compte des organismes du groupe. Elle est également chargée des déclarations de toute nature vis-à-vis de BAM, de l'administration fiscale et des organismes professionnels ainsi que d'effectuer toute mission qui lui est confiée par le Comité Directeur (article 11 de la loi 12-96).

Par ailleurs, l'année 2008 a été marquée par une évolution de la loi 12-96 pour mieux accompagner le développement du Groupe.

En effet, huit ans après sa promulgation, le texte de référence du Crédit Populaire du Maroc : la Loi 12-96 portant réforme du CPM (Dahir n°1-00-70 du 17 Octobre 2000 publié au B.O n°4840 du 19/10/2000), évolue à travers la nouvelle Loi 42-07 (Dahir n°1-08-86 du 20 Octobre 2008 publié au BO n°5681 du 10/11/2008) qui le modifie et le complète au niveau des articles 7, 17 et 55 :

Loi 12-96	Loi 42-07
Article 7 : « Le Comité Directeur détermine : ▪ Les niveaux au-delà desquels les banques populaires régionales doivent verser leurs excédents de trésorerie à la Banque centrale populaire, les modalités de gestion de ces excédents, ainsi que les conditions de leur rémunération en rapport avec celles du marché. ▪ Le niveau et les modalités de refinancement des banques populaires régionales dans des conditions de rémunération en rapport avec celles du marché ; ▪ Sur proposition de chacun des organismes du Crédit populaire du Maroc, les niveaux au-delà desquels les ouvertures de crédits doivent lui être soumises. Le Comité directeur approuve les émissions d'emprunts à long terme par les organismes du Crédit populaire du Maroc »	**Article 7** : « Le Comité Directeur détermine : ▪ Les niveaux au-delà desquels les banques populaires régionales doivent verser leurs excédents de trésorerie à la Banque Centrale Populaire, les modalités de gestion de ces excédents, ainsi que les conditions de leur rémunération en rapport avec celles du marché. ▪ Le niveau et les modalités de refinancement des banques populaires régionales dans des conditions de rémunération en rapport avec celles du marché. Le Comité directeur approuve les émissions d'emprunts à long terme par les organismes du Crédit populaire du Maroc ».
Article 17 : « Le capital social de la Banque centrale populaire est détenu à hauteur d'au moins 51% par l'Etat et les Banque populaires régionales. Toutes autre personne physique ou morale ne peut détenir, directement ou indirectement, une part supérieure à 5% dans le capital de la Banque centrale populaire. »	**Article 17** : « Le capital social de la Banque centrale populaire est détenu à hauteur d'au moins 51% par l'Etat et les Banque populaires régionales. Ils représentent à eux-seuls la Banque Centrale Populaire au sein du Comité Directeur du Crédit Populaire du Maroc. Toute autre personne morale ne peut détenir, directement ou indirectement, une part supérieure à 15% dans le capital de la Banque centrale populaire. Toute autre personne physique ne peut détenir une part supérieure à 5% dans le capital de la Banque Centrale Populaire. »
Article 55 : « La Banque Centrale Populaire met à la disposition des Banques populaires régionales le personnel de direction nécessaire à leur bon de fonctionnement. Elle établit et soumet pour approbation au Comité directeur, dans un délai de 6 mois, à compter de la publication de la présente loi, un programme permettant aux Banques populaires régionales de disposer, dans un délai maximum de cinq ans, de leur propre personnel de direction. Dans l'intervalle, le personnel de direction des Banques populaires régionales relève, pour ce qui concerne sa mobilité, son appréciation et ses sanctions, du président du Comité directeur. Le règlement intérieur du Comité directeur fixe les catégories du personnel de direction concernées. »	**Article 55 :** « La Banque Centrale Populaire met à la disposition des Banques populaires régionales le personnel de direction nécessaire à leur bon de fonctionnement. Le personnel de direction des Banques populaires régionales et de la Banque centrale populaire relève, pour ce qui concerne sa mobilité, son appréciation et ses sanctions, du président du Comité Directeur. Le règlement intérieur du Comité Directeur fixe les catégories du personnel de direction concernées.

Ces trois aménagements introduisent un renforcement du système de gouvernance du Groupe tout en assurant son ouverture sur l'avenir.

Afin de permettre la fusion absorption de la BPC par la BCP, la loi n° 12-96 a été amendée par la loi n° 44-08 publiée au bulletin officiel en date du 2 Septembre 2010.

En effet l'article 3 de la loi n° 12-96 prévoyait la compétence du Comité Directeur pour proposer à l'agrément du Ministre chargé des finances la suppression de banques populaires régionales par voie de fusion ou d'absorption par une ou plusieurs banques populaires régionales, sans prévoir que cette fusion ou absorption puisse être faite par la BCP.

A travers cet amendement, la BCP, en tant qu'organe central des organismes du CPM pour lesquels elle assure l'ensemble des services d'intérêt commun, la gestion de la trésorerie excédentaire ainsi que le refinancement, peut désormais, si le Comité Directeur l'estime nécessaire et sous réserve de l'approbation du Ministre chargé des finances, fusionner avec une banque populaire régionale ou l'absorber.

Aussi, la loi n°44-08 complète la loi 12-96 en termes de consolidation des comptes du CPM et de prise de participation de la Banque dans un organisme du CPM :

Article 21 Bis : « La Banque Centrale Populaire consolide les comptes des organismes du Crédit Populaire du Maroc et de leurs filiales. Pour l'établissement de ses comptes consolidés, l'entité consolidante est constituée des organismes du Crédit populaire du Maroc. »

Article 19 : « Les prises de participation par la Banque centrale populaire dans un ou plusieurs autres organismes du Crédit populaire du Maroc sont soumises à l'accord préalable du comité directeur qui en fixe le niveau et les modalités. »

En application de loi n° 44-08, les comptes consolidés du CPM de l'exercice 2010 correspondent à ceux de la BCP. De ce fait, les réalisations et les indicateurs du CPM sont présentés dans la partie « Présentation des résultats de la BCP ».

II.2.2. Structure du Crédit Populaire du Maroc au 31 décembre 2012

Crédit Populaire du Maroc

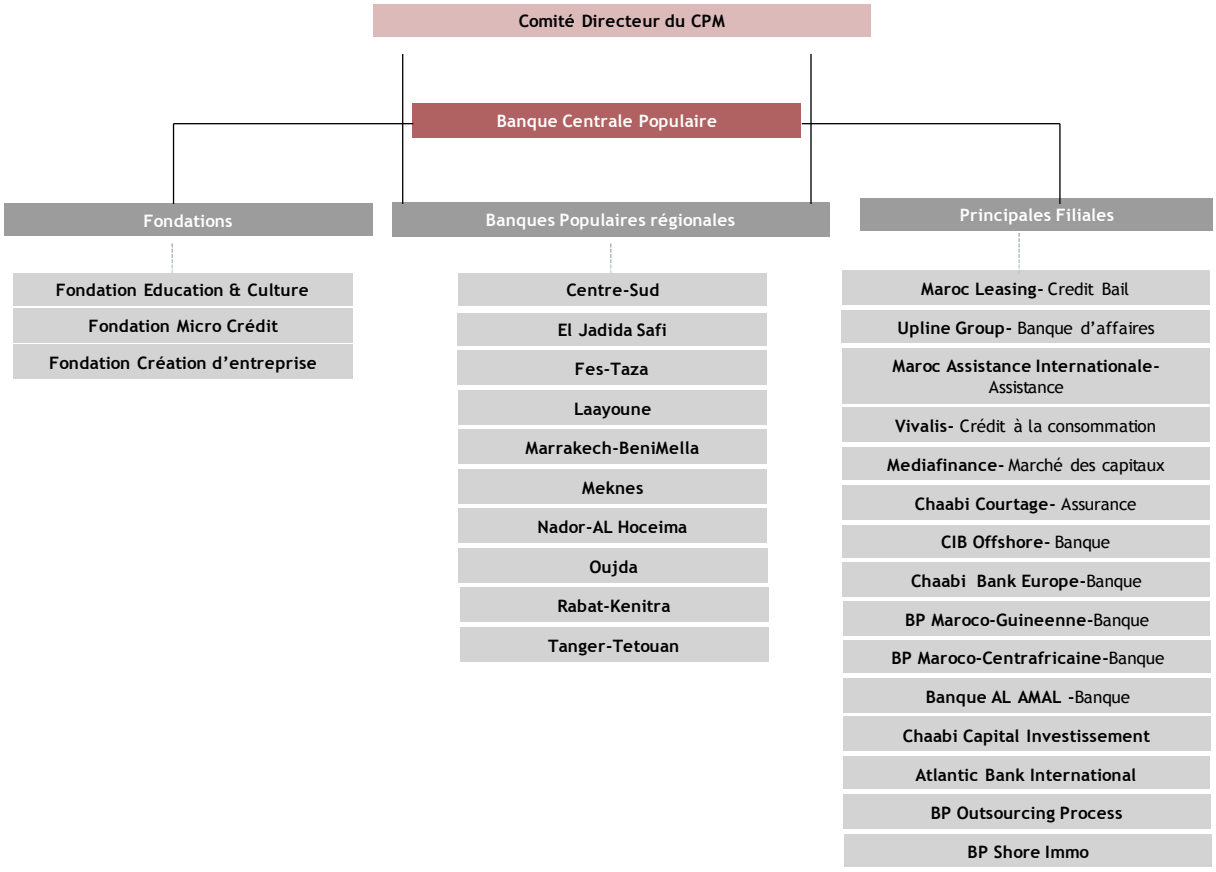

Source : BCP

II.2.3. Les Banques Populaires Régionales

Etablissements de crédit, les Banques Populaires Régionales (BPR) sont régies par la loi bancaire (Dahir n°1-05-178 portant loi n°34-03 du 14 février 2006), par la loi n°12-96 portant réforme du CPM telle que modifiée et complétée par la loi n°42-07, par leurs statuts et par les dispositions relatives aux sociétés anonymes à capital variable édictées par le Dahir du 11 août 1922 relatif aux sociétés de capitaux. Elles sont formées de 10 banques régionales de forme coopérative à capital variable, et depuis mai 2003 à Directoire et à Conseil de Surveillance. Elles constituent le levier du CPM dans la collecte de l'épargne au niveau régional, sa mobilisation et son emploi dans la région.

Le capital des BPR est détenu par des sociétaires qui sont en même temps des clients des BPR et est constitué de parts sociales rémunérées. A cet égard, trois cas de figure se présentent pour l'attribution des parts sociales :

- Les parts sociales ordinaires sont de deux types :

- Parts sociales à souscription obligatoire : Elles sont souscrites par toute personne physique ou morale bénéficiaire auprès de la BPR de concours sous forme de crédit. Dans ce cas, le sociétaire souscrit un nombre de parts sociales suivant un barème déterminé par le Comité Directeur du CPM ;
- Parts sociales à souscription facultative : Elles sont souscrites par toute personne physique ou morale bénéficiaire d'autres produits ou services de la banque et ce, dans la limite de 5% du capital de la BPR concernée ;

- Les parts sociales privilégiées peuvent être souscrites, à l'occasion de leur création, par toute personne physique ou morale bénéficiaire de services de la BPR et ce, dans la limite

de 5% du capital de la BPR concernée. Ce type de parts bénéficie d'une rémunération prioritaire, sans droit de vote.

A la différence des actionnaires d'une société anonyme, les sociétaires des Banques Régionales ont la possibilité de céder leur part sociale à tout moment et qui sera rachetée par la BPR à une valeur déterminée annuellement par le Comité Directeur. Dans le cas où la BPR ne réalise pas de bénéfices ou ses bénéfices sont en deçà d'un certain seuil, elle peut se faire octroyer une subvention du Fonds de Soutien lui permettant de rémunérer les sociétaires (distribution de dividendes).

De ce fait, le capital des BPR est variable et évolue à chaque souscription ou rétrocession. Les BPR peuvent effectuer toutes les opérations bancaires dans leurs circonscriptions territoriales respectives, sous réserves des prérogatives dévolues au Comité Directeur par la loi 12-96, telle que complétée et modifiée par la loi 42-07, et peuvent également effectuer des opérations dans d'autres circonscriptions territoriales en accord avec la ou les BPR concernées.

Selon les termes de l'article 26 de la loi 12-96, telle que complétée et modifiée par la loi 42-07, les Banques Populaires Régionales ne peuvent se refinancer, notamment sous forme d'avances de toute nature, qu'auprès de la Banque centrale populaire, sauf dérogation accordée par le comité directeur.

Evolution des principaux indicateurs d'activité

En MDH	2011			2012		
BPR	**D *(1)***	**C *(2)***	**RN *(3)***	**D(1)**	**C(2)**	**RN(3)**
Centre Sud	15 051	9 723	189	15 720	9 357	155
El Jadida –Safi	7 556	6 438	99	8 001	6 229	91
Fès-Taza	12 563	7 556	91	12 907	7 598	108
Laâyoune	1 697	2 786	53	1 960	2 556	60
Marrakech - Beni Mellal	15 174	10 995	188	15 253	9 784	115
Meknès	10 005	7 220	138	10 281	6 817	117
Nador - Al Hoceima	21 428	4 243	170	22 011	4 205	174
Oujda	12 942	6 219	113	13 522	5 894	137
Tanger –Tétouan	15 068	7 939	161	15 518	7 606	94
Rabat-Kénitra	20 318	14 178	186	20 394	12 714	175
Total	**131 801**	**77 296**	**1 388**	**135 569**	**72 761**	**1 227**

(1) D : Dépôts clientèle
(2) C : Créances sur la clientèle
(3) RN : Résultat net
Source: BCP

Durant l'exercice 2012, des dépôts de la clientèle ont enregistré une hausse de 3% pour s'établir à 135 569 MDH. Cette hausse résulte principalement de l'augmentation des dépôts de la région centre sud (+ 669 MDH), Nador Al Hoceima (+583 MDH) et Oujda (+580 MDH).

Les créances sur la clientèle ont enregistré une baisse de 6% à fin 2012, s'établissant ainsi à 72 761 MDH. Cette baisse découle essentiellement de la régression des créances sur la clientèle de la région Rabat-Kénitra (-1 464 MDH) et Marrakech BéniMellal (- 1 211 MDH).

A fin 2012, le résultat net global des BPR a connu une baisse de 12% par rapport à l'exercice précédent pour se situer à 1 227 MDH. Cette régression s'explique principalement par la baisse du résultat net des régions Marrakech Béni Mellal (-73 MDH), Tanger Tétouan (-67 MDH) et Centre Sud (-34 MDH).

II.3. FILIALES DE LA BANQUE CENTRALE POPULAIRE

II.3.1. Présentation des filiales

La Banque Centrale populaire contrôle plusieurs filiales. Au 31 décembre 2012, les principales filiales de la BCP se présentent comme suit :

Filiales	Domaine d'activité	% en capital et Droits de vote
Maroc Leasing	Crédit-Bail	53,11%
Vivalis (ex-Assalaf Chaabi)	Crédit à la Consommation	64,01%
Upline Group	Banque d'affaires	74,87%
Maroc Assistance Internationale	Assistance	77,43%
Chaabi Bank Europe (ex-BCDM)	Banque	100%
BPMG	Banque	55,53%
BPMC	Banque	62,50%
Chaabi International Bank offshore	Banque off shore	70,00%
Chaabi LLD	Location longue durée	73,62%
BP Shore Immo	Immobilier	51,00%
BP Outsoucing Process	Holding	52,00%
Médiafinance	Marché des capitaux	60,00%
Chaâbi Capital Investissement	Fonds de fonds d'investissement	49,00%
Fonds Moussahama I	Fonds d'investissement généraliste	99,86%
Fonds Moussahama II	Fonds d'investissement généraliste	60,00%
Atlantic Business International	Holding	50,00%

Source : BCP
(*)
Suite à la décision du conseil d'administration du 19/12/2012,l'exercice 2013 a connu une opération de restructuration des fonds d'investissement visant à réaliser les opérations suivantes :
-Cession du fonds Moussahama I au fonds chaabi capital investissement et à l'apport du fonds Moussahama II au fonds chaâbi capital investissement.
-Restructuration et recapitalisation du fonds chaâbi capital investissement à travers la mise en place d'un plan de financement 2012-2014 de chaâbi capital investissement et son financement par un apport en fonds propres de 852 MDH, à hauteur de 49% de la BCP et de 51% par les 10 BPR à raison de 5,1% pour chacune d'entre-elle.

II.3.2. Activités des filiales de la BCP

a- Upline Group

Upline Group opère dans les métiers de la banque d'affaires ; répondant aux besoins en services financiers d'un grand nombre d'investisseurs particuliers, de clients institutionnels et d'entreprises.

- **Actionnariat actuel au 28 février 2013 :**

Capital social : 46 783 600 DH
Valeur nominale : 100 DH

	Titres détenus	% en capital	Droits de vote
BCP	350 284	74,87%	74,87%
BP MARRAKECH - BENI MELLAL	11 755	2,51%	2,51%
BP CENTRE SUD	11 755	2,51%	2,51%
BP TANGER - TETOUAN	11 755	2,51%	2,51%
BP FES - TAZA	11 755	2,51%	2,51%
BP MEKNES	11 755	2,51%	2,51%
BP NADOR AL HOCEIMA	11 754	2,51%	2,51%
BP RABAT - KENITRA	11 754	2,51%	2,51%
BP EL JADIDA - SAFI	11 754	2,51%	2,51%
BP OUJDA	11 754	2,51%	2,51%
BP LAAYOUNE	11 754	2,51%	2,51%
Petits porteurs physiques (GBP)	7	0,00%	0,00%
Total	467 836	100%	100%

Source : BCP

- **Indicateurs d'activité consolidés**

En KDH	2010	2011	2012	Var 11/10	Var 12/11
Fonds Propres	358 249	423 943	440 458	18,3%	3,9%
Chiffre d'affaires consolidé	129 006	194 349	190 129	50,6%	-2,1%
Résultat net consolidé part du Groupe	19 830	65 695	66 493	231,3%	1,2%

Source : BCP

Au titre de l'exercice 2011, le chiffre d'affaires consolidé d'Upline Group a connu une progression de 50,7% suite à l'amélioration de l'activité et au début de la mise en œuvre des synergies avec le Groupe Banques Populaires, notamment en termes de synergies commerciales.
La rentabilité du Groupe s'est nettement améliorée enregistrant un résultat net de l'ordre de 65,7 MDH contre 19,8 MDH en 2010.
Les fonds propres consolidés se sont également appréciés pour s'établir à 424 MDH.

Au titre de l'exercice 2012, le chiffre d'affaires consolidé d'Upline Group a connu une baisse de 2,1% due à la régression au niveau de la ligne d'Intermédiation boursière amortie en partie par la bonne performance enregistrée dans l'Asset Management, la Corporate Finance ainsi que le Courtage en assurance.
La rentabilité du Groupe s'est améliorée enregistrant un résultat net de l'ordre de 66,5 MDH contre 65,7 MDH en 2011.
Les fonds propres consolidés se sont également appréciés de 3,9% pour s'établir à 441 MDH.

b- Maroc leasing

Maroc Leasing est la filiale de la BCP spécialisée dans le leasing. Elle propose notamment des produits relatifs au leasing mobilier, le leasing immobilier, et le lease-back.

- **Actionnariat actuel au 28 février 2013:**

Capital social : 277 676 800 DH
Valeur nominale : 100 DH

	Titres détenus	% en capital	Droits de vote
BCP	1 474 741	53,11%	53,11%
CIH	944 417	34,01%	34,01%
The Arab Investment Company S.A.A (TAIC)	159 495	5,74%	5,74%
Flottant en bourse	198 115	7,13%	9,80%
Total	**2 776 768**	**100%**	**100%**

Source : BCP

- **Indicateurs d'activité :**

En KDH	2010	2011	2012	Var 11/10	Var 12/11
Produits d'exploitation bancaire	3 240 292	3 497 011	3 756 142	7,9%	7,4%
PNB	163 054	181 938	229 744	11,6%	26,2%
Résultat net	61 840	64 669	60 047	4,6%	-7,1%

Source : BCP

L'exercice 2011 s'est soldé par un résultat net de 64,7 MDH contre 61,8 M DH en 2010, soit une augmentation de 4,6%.

Comparativement à l'exercice 2011, les produits d'exploitation bancaire ont augmenté de plus de 7,4% à fin 2012 et ont généré un PNB de 229,7 MDH en accroissement de 26,2%,

L'exercice 2012 s'est soldé par un résultat net de 60,0 MDH contre 64,6 M DH en 2011, soit une baisse de 7,1%.

c- Vivalis Salaf

Assalaf Chaâbi s'est spécialisée dans le financement de crédits à la consommation affectés ou non affectés.

- **Actionnariat actuel au 28 février 2013 :**

Capital social : 177 000 000 DH
Valeur nominale : 100 DH

	Titres détenus	% en Capital	Droits de vote
BCP	1 132 883	64%	64%
BP MARRAKECH - BENI MELLAL	41 098	2%	2%
BP CENTRE SUD	41 098	2%	2%
BP TANGER - TETOUAN	41 098	2%	2%
BP FES - TAZA	41 098	2%	2%
BP MEKNES	41 098	2%	2%
BP NADOR AL HOCEIMA	41 098	2%	2%
BP RABAT - KENITRA	41 098	2%	2%
BP EL JADIDA - SAFI	41 098	2%	2%
BP OUJDA	41 098	2%	2%
BP LAAYOUNE	41 098	2%	2%
SOUS TOTAL CPM	1 543 863	87%	87%
RMA- ALWATANYA	60 187	3%	3%

MAGHREBAIL	45 540	3%	3%
HAKAM ABDELLATIF FINANCE SA	32 110	2%	2%
MATU	11 074	1%	1%
AUTRES	77 226	4%	4%
Total	**1 770 000**	**100%**	**100%**

Source : BCP

- **Indicateurs d'activité :**

En KDH	2010	2011	2012	Var 11/10	Var 12/11
Produits d'exploitation bancaire	687 076	621 283	542 228	-9,5%	-12,7%
Encours clients	4 712 634	4 642 677	4 773 330	-1,5%	2,8%
PNB	264 807	292 220	276 017	10,3%	-5,5%
Résultat net	36 684	40 107	63 015	9,3%	57,1%

Source : BCP

A fin 2011, l'encours clients s'est établi à 4,6 Milliards de dirhams, enregistrant une légère baisse par rapport à 2010 (-1,5%). Cette baisse s'explique par le durcissement des conditions d'octroi sur certains segments risqués de la clientèle.
Le PNB ressort à 292 MDH en hausse de 10,3% par rapport à 2010.
Le résultat net a atteint 40,1 MDH en progression de 9,3% par rapport à 2010, grâce notamment à une maitrise des frais de gestion.

A fin 2012, l'encours clients s'est établi à 4,7 milliards de dirhams, enregistrant une hausse de 2,8% par rapport à 2011. Cette hausse s'explique principalement par la relance de l'activité LOA.
Le PNB ressort à 276 MDH accusant une baisse par rapport à 2011 de 5,5%. Cette baisse s'explique par le changement du mode de comptabilisation des commissions liées aux apporteurs d'affaires.
En effet, les commissions versées aux apporteurs d'affaires étaient réparties sur la durée du contrat de crédit, alors que les commissions sur prestations de service perçues sont comptabilisées l'année de leur constatation.
Le résultat net a atteint 63,0 MDH en progression de 57,1% par rapport à 2011, grâce notamment à une maitrise des frais de gestion.

d- Chaabi LLD

Chaâbi LLD est spécialisée dans la location longue durée et le fleet management.

- **Actionnariat actuel au 28 février 2013 :**

Capital social : 31 450 000 DH
Valeur nominale : 100 DH

Actionnaires:	Titres détenus	Pourcentage du capital et des droits de vote
BCP	231 525	73,62%
Maroc Leasing	4 350	1,38%
Fonds Moussahama I	31 450	10,00%
Sous total groupe	**267 325**	**85%**
Akwa group	47 175	15,00%
Total	**314 500**	**100,00%**

Source : BCP

- **Indicateurs d'activité :**

En KDH	2010	2011	2012	Var 11/10	Var 12/11
Chiffre d'affaires	137 455	123 825	125 191	-9,9%	1,1%
Résultat net	-5 021	2 833	2 795	>100%	-1,3%

Source : BCP

A fin 2011, le chiffre d'affaire de la filiale ressort à près de 124 MDH contre 137 MDH en 2010 accusant ainsi une baisse de -9,9% du fait d'une volonté du nouveau management de la société de maîtriser sa croissance en ciblant les clients rentables.
Le résultat net réalisé est de 2,8 MDH contre un résultat déficitaire réalisé en 2010, suite à une réalisation de plus-values sur cession de véhicules de 10,5 MDH contre 4,1 MDH en 2010.

A fin 2012, le chiffre d'affaires de la filiale ressort à 125,1 MDH contre 123,8 MDH en 2011 enregistrant ainsi une hausse de 1,1%.
Le résultat net réalisé est de 2,7 MDH contre un résultat de 2,8 MDH en 2011.

e- MEDIAFINANCE

Disposant du statut de banque agréée, l'activité de Mediafinance se focalise sur toute la gamme des produits de taux des marchés monétaire et obligataire.

- **Actionnariat actuel au 28 février 2013 :**

Capital social : 206 403 300 DH
Valeur nominale : 100 DH

Actionnaires	Titres détenus	Pourcentage du capital et des droits de vote
BCP	1 238 420	60,00%*
UPLINE GROUP	825 613	40,00%
Total	**2 064 033**	**100,00%**

Source : BCP
**Droit de vote : 89,95%*

- **Indicateurs d'activité :**

En KDH	2010	2011	2012	Var 11/10	Var 12/11
Chiffre d'affaires	40 055	32 506	43 799	-18,9%	34,7%
PNB	13 593	4 345	12 147	-68%	>100%
Résultat net	13 872	-882	1 128	<100%	>100%

Source : BCP

Le Chiffre d'affaires est constitué principalement des revenus d'intérêts sur titres de créances, des commissions sur prestations de services et des plus-values sur cession de titres.

En 2011, le PNB a baissé de 68% pour s'établir à 4,3 MDH. Cette baisse provient essentiellement du résultat des opérations sur titres de placement qui s'est établi à -3,5 M MAD en 2011 contre 5,9 M MAD en 2010. Le résultat net ressort ainsi déficitaire de près de - 0,9Mdh.

En 2012, le PNB a enregistré une hausse significative (>100%) pour s'établir à 12,1 MDH. Cette augmentation provient essentiellement de l'amélioration des produits d'exploitation notamment les intérêts et produits assimilés et des autres produits bancaires. Le résultat net bénéficiaire atteint 1,1 MDH contre -882 KDH à fin 2011.

f- Maroc assistance internationale

Maroc Assistance Internationale est une société d'assurances à vocation d'assistance qui intervient principalement dans l'assistance médicale aux personnes malades ou blessées, l'assistance technique aux véhicules, l'assistance en cas de décès et l'assistance juridique à l'étranger.

- **Identification :**

Forme juridique : Société anonyme
Objet social : Assistance
Secteur d'activité : Assurances
Adresse : 25, Bd Rachidi. Casablanca

- **Actionnariat actuel au 28 février 2013 :**

Capital social : 50 000 000 DH
Valeur nominale : 100 DH

Actionnaires	Titres détenus	Pourcentage du capital et des droits de vote
BCP	387 145	77%
Divers privés	112 855	23%
Total	**500 000**	**100%**

Source : BCP

- **Indicateurs d'activité :**

En KDH	2010	2011	2012	Var 11/10	Var 12/11
Chiffre d'affaires	305 062	323 471	356 555	6,03%	10,23%
Résultat net	31 082	31 736	36 218	2,10%	14,12%

Source : BCP

Au terme de l'exercice 2011, le chiffre d'affaires s'est élevé à 323,5 MDH, soit une hausse de 6% par rapport à 2010. Le résultat net s'est situé à 31,7 MDH soit un accroissement de 2,1% par rapport à 2010, sous l'effet de l'amélioration des primes.

A fin 2012, le chiffre d'affaires Global de MAI est passé de 323,5 MDH à 356,5 MDH, en hausse de 10,2% par rapport à 2011. Cette évolution provient essentiellement de la hausse des ventes de produits à des clients résidents au Maroc (+17,1% en 2012)..
Le résultat net s'est situé à 36,2 MDH soit un accroissement de 14,1% par rapport à 2011.

g- Chaabi International Bank Off shore

Chaâbi International Bank Offshore exerce l'activité d'une banque offshore.

- **Actionnariat actuel au 28 février 2013 :**

Capital social : 2 200 000 USD
Valeur nominale : 50 USD

Actionnaires	Titres détenus	Pourcentage du capital et des droits de vote
BCP	30 800	70,00%
BP Tanger/Tétouan	4 400	10,00%
BP Centre sud	4 400	10,00%

BP Nador-Al Hoceima	4 400	10,00%	
Total	**44 000**	**100,00%**	

Source : BCP

- **Indicateurs d'activité :**

En KDH	2010	2011	2012	Var 10/11	Var 12/11
Produits d'exploitation bancaire	112 384	126 587	160 500	12,6%	26,7%
PNB	29 122	33 320	46 000	14,4%	38,0%
Résultat net	25 903	27 895	40 500	7,6%	45,1%

Source : BCP

L'année 2011 a été marquée par le maintien d'un rythme soutenu de croissance pour Chaabi International Bank Offshore et l'amélioration de ses indicateurs d'activité et de rentabilité en ligne avec ses prévisions. Ainsi, les ressources clientèle et les emplois productifs ont enregistré respectivement une progression de 17 % et 8%.
La maîtrise des charges, l'optimisation de la trésorerie ainsi que l'accélération de la synergie intra-groupe ont permis une progression du produit net bancaire de 14,4% pour se situer à 4 millions d'USD et du résultat net de 8% pour s'établir à 3,3 millions d'USD, aussi la rentabilité des fonds propres s'est établi à 38%.
Les performances réalisées résultent aussi bien de l'effort commercial de la filiale que de l'appui des entités du Groupe Banque Populaire faisant ainsi de Chaabi International Bank Offshore un levier de développement de l'activité du commerce extérieur du Groupe et un acteur de financement de l'activité économique au niveau des zones franches du Maroc.
Ainsi, à fin 2011, le Produit Net Bancaire a atteint 33,3 MDH contre 29,1 MDH l'année précédente, soit une hausse de 14,4%. Quant au résultat net, il ressort à 27,9 MDH contre 25,9 MDH l'année précédente, soit une hausse de 7,7%.

L'année 2012 a été marquée par le maintien d'un rythme soutenu de croissance pour Chaabi International Bank Offshore et l'amélioration de ses indicateurs d'activité et de rentabilité.
La maîtrise des charges, l'optimisation de la trésorerie ainsi que l'accélération de la synergie intra-groupe ont permis une progression du produit net bancaire de 38,0% pour se situer à 46 MDH et du résultat net de 45,1% pour s'établir à 40,5 MDH.

h- Chaabi Bank Europe

Chaabi Bank Europe a pour mission essentielle la promotion des opérations de collecte et de transfert de l'épargne des MRE vers le Maroc ainsi que toutes les activités de banque commerciale en vue de mieux accompagner cette clientèle.

- **Actionnariat actuel au 28 février 2013 :**

Capital social : 30 000 000 €

Actionnaires:	Titres détenus	Pourcentage du capital et des droits de vote
BCP	343 090	99,81%
Petits porteurs physiques (Groupe) (*)	660	0,19%
Total	**343 750**	**100,00%**

(*)Petits porteurs physiques (Groupe) sont des administrateurs de la société propriétaires d'un nombre d'actions déterminé par les statuts pour leurs ouvrir le droit d'assister à l'assemblée générale ordinaire, le cas échéant.
Source : BCP

L'année 2011 a connu, pour CHAABI Bank, deux événements majeurs et porteurs d'espoir pour l'avenir : le lancement du compte courant compatible avec la finance islamique (produits éthiques) et la mise en commercialisation des services bancaires locaux par les succursales d'Espagne et d'Italie.

Par ailleurs, la vie de CHAABI Bank a été marquée par la poursuite de l'extension de son réseau en Europe (ouverture de nouvelles agences).

- **Indicateurs d'activité :**

En KDH	2010	2011	2012	Var 11/10	Var 12/11
Produits d'exploitation bancaire	417 942	444 649	479 077	6,3%	7,7%
PNB	396 447	430 286	455 502	8,5%	5,8%
Résultat net	20 962	1 353	713	-93,5%	-47,3%

Source : BCP

Au titre de l'exercice 2011, les indicateurs financiers ont évolué comme suit :

- Les transferts des MDM ont atteint un volume de 13,547 MDH en progression de 12,3% par rapport à la même période de l'année précédente. Cette hausse s'explique par la mise en place de solutions de transfert en Grande Bretagne, et la fréquentation de plus en plus des clients du Groupe;
- Les ressources moyennes ont atteint 857 MDH contre 662 MDH à fin 2010, marquant ainsi une progression de 29,4% comparativement à la même période de l'exercice précédent;
- Les emplois productifs se sont chiffrés à 277,5 MDH, enregistrant une hausse de 16,9% par rapport à l'exercice 2010;
- L'évolution du PNB affiche une progression de 8,5% par rapport à 2010, sous l'effet du bon comportement des produits d'exploitation, grâce essentiellement aux produits sur opérations avec la clientèle (+20%), commissions sur activité d'assistance (+7%), associé à une maitrise des charges d'exploitation;
- Le résultat net de l'exercice 2011 a reculé de 93,5% par rapport à 2010.

En effet, compte tenu de la poursuite du Plan de Développement, les charges générales d'exploitation ont enregistré une augmentation de 14,5 % composée d'une hausse des frais de personnel de 18,4 % (2011 est l'année d'achèvement de l'opération intégration/fusion entre les entités BCDM et DRE) et d'une hausse des frais de fonctionnement de 6 %.
Les charges générales s'établissent à 37.290 K€ avec un taux de réalisation du budget de 95 %.
Ainsi le coefficient net global d'exploitation bancaire s'établit à 96,3 %, contre 91,1 % fin 2010, soit une détérioration de 5.2 points.

Au titre de l'exercice 2012, les indicateurs financiers ont évolué comme suit :

- Les produits d'exploitation bancaire ont augmenté de 7,7% pour atteindre 479 MDH. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation des produits sur moyens de paiement (+ 41%), des commissions diverses (+ 30%) et des produits sur opérations avec la clientèle (+ 5%);
- Le PNB a progressé de 5,8% par rapport à 2011. Ceci est dû à la hausse des produits d'exploitation de 7,7%
- Le résultat net de l'exercice 2012 a reculé de 47% par rapport à 2011 pour s'établir à 713 KDH. Ce résultat tient compte l'indemnité transactionnelle versée dans le cadre de deux départs volontaires et d'un IS pour un montant de 4 459 KDH.

i- Banque Populaire Maroco-Centrafricaine

La Banque Populaire Maroco-Centrafricaine est une société anonyme d'économie mixte à capital variable avec pour principale mission de bancariser la population et de participer au développement de la PME-PMI.

- **Actionnariat actuel au 28 février 2013 :**

Capital social : 8 127 050 000 FCFA
Valeur nominale : 10 000 FCFA

Actionnaires:	Titres détenus	Pourcentage du capital et des droits de vote
BCP	507 941	62,50%
Etat Centrafricain	304 764	37,50%
Total	**812 705**	**100,00%**

Source : BCP

- **Indicateurs d'activité :**

En MDH	2010	2011	2012	Var 11/10	Var 12/11
Chiffre d'affaires (produits d'exploitation bancaire)	69	81	86	17,3%	6,1%
PNB	63	74	79	17,4%	6,7%
Résultat net	50	57	61	14,0%	7,0%

Source : BCP

A fin 2011, le PNB réalisé a été de 74 MDH, soit une progression de 17,4% par rapport à la même période de l'exercice précédent. Cette hausse se justifie par la bonne évolution des emplois productifs. La Progression de l'activité d'intermédiation bancaire, la nette amélioration du taux de créances en souffrance et du coût de risque ont positivement impacté le résultat net qui ressort à 57 MDH affichant ainsi une nette amélioration comparativement à l'exercice 2010, soit + 14%.

A fin 2012, les indicateurs d'activité ont enregistré les évolutions suivantes :

- Les produits d'exploitation bancaire ont atteint 86 MDH ;
- Le PNB réalisé a été de 79 MDH, soit une amélioration de 6,7% par rapport à la même période de l'exercice précédent. Cette progression se justifie par la hausse des emplois productifs ;
- Le résultat net ressort à 61 MDH contre 57 MDH l'année précédente, soit une amélioration de 7,0% attribuable, entre autres, à la diminution notable du stock de provisions de 17,1%.

j- Banque Populaire Maroco-Guineenne (BPMG)

La Banque Populaire Maroco-Guinéenne est une société coopérative de banque et de crédit à capital variable. La BPMG a été créée dans le cadre du développement des relations sud-sud, notamment, la participation à la promotion de l'économie de la République de Guinée.

- **Actionnariat actuel au 28 février 2013 :**

Capital social: 50 000 000 000 GNF
Valeur nominale : 10 000 GNF

Actionnaires:	Titres détenus	Pourcentage du capital et des droits de vote
BCP	2 776 500	55,53%
Sous total groupe	**2 776 500**	**55,53%**
CIH	20 500	0,41%
Etat Guinéen	2 162 000	43,24%
M Keita (privé guinéen)	20 500	0,41%
M Toure (privé guinéen)	20 500	0,41%
Sous total hors Groupe	**2 223 500**	**44,47%**
Total	**5 000 000**	**100,00%**

Source : BCP

L'année 2011 a connu, pour la Banque Populaire Maroco-Guinéenne, plusieurs événements majeurs notamment :

- Le démarrage de la monétique faisant de la BPMG la 4éme banque sur 13 à disposer de GAB;
- Distribution de dividendes pour la 4éme année consécutive;
- L'engagement de la BPMG d'intervenir pour la 1ére fois dans le financement de l'importation du pétrole au profit de la 3éme société de la Guinée.

L'année 2012 a connu, pour la Banque Populaire Maroco-Guinéenne, plusieurs événements majeurs notamment :

- Augmentation du Capital de 45 à 50 milliards GNF par incorporation des réserves ;
- Distribution de dividendes pour la 5éme année consécutive;
- Réalisation d'importantes opérations de change et de transfert à répercussions positives sur le niveau de résultat.

Par ailleurs, l'exercice 2012 été marqué par la poursuite de l'extension du réseau de la banque notamment suite à l'ouverture de 2 nouvelles agences durant l'année.

- **Indicateurs d'activité :**

En MDH	2010	2011	2012	Var 11/10	Var 12/11
Produits d'exploitation bancaire	29	42	53	44,8%	26,1%
PNB	27	39	42	44,4%	7,6%
Résultat net	9	18	20	100%	11,1%

Source : BCP

A fin 2011, les indicateurs d'activité ont enregistré les évolutions suivantes :

- A fin 2011, le PNB réalisé a été de 39 MDH, soit une progression de 44,4% par rapport à fin 2010.
- Le résultat net ressort à 18 MDH contre 9 MDH l'année précédente, soit une hausse de 100%.

A fin 2012, les produits d'exploitation bancaire ont enregistré une hausse de 26,1% par rapport à 2011 et ce en dépit de la baisse de la marge sur les opérations de change et du taux de la commission de transfert découlant de la vive concurrence d'une part, entre les banques et d'autre part entre différents

organismes commercialisant des produits similaires (assurances et organismes de crédit) Le PNB a connu une hausse de 7,6% par rapport à 2011.

Le résultat net s'est établi à 20 MDH en hausse de 11,1% par rapport à 2011.

k- BP Shore

BP Shore est spécialisée dans la gestion des projets immobiliers du groupe. Elle a pour principale activité de soutenir les entités du groupe dans la réalisation de leur programme d'investissement et d'équipement immobilier et dans la gestion de leur patrimoine.

- **Actionnariat actuel au 28 février 2013 :**

Capital social : 150 000 000 DH
Valeur nominale : 1 000 DH

Actionnaires	Titres détenus	Pourcentage du capital et des droits de vote
BCP	76500	51%
BP CENTRE SUD	13740	9,16%
BP FES-TAZA	11 475	7,65%
BP RABAT-KENITRA	11 475	7,65%
BP TANGER/TETOUAN	6 885	4,59%
BP MARRAKECH-BENI MELLAL	6 885	4,59%
BP NADOR - AL HOCEIMA	6 885	4,59%
BP MEKNES	4 590	3,06%
BP OUJDA	4 590	3,06%
BP EL JADIDA-SAFI	4 575	3,05%
BP LAAYOUNE	2 400	1,60%
Total	**150 000**	**100,00%**

Source : BCP

- **Indicateurs d'activité :**

En KDH	2010	2011	2012	Var 11/10	Var 12/11
Chiffre d'affaires	23 785	47 126	21 814	98,1%	-53,7%
Résultat net	34 064	6 798	2 345	-80,0%	-65,5%

Source : BCP

Le chiffre d'affaires de cette filiale est constitué principalement des produits de prestation de services, de location et de cession des actifs immobiliers de ses participations.

Au titre de l'exercice 2011, le chiffre d'affaires a augmenté de 98,1% pour atteindre 47,1 MDH provenant des deux pôles suivant :

- Le pôle immobilier a généré un chiffre d'affaires de 10,8 MDH dont 10,6 MDH relatifs aux produits générés par l'activité « Maîtrise d'ouvrage délégué » et 0,2 MDH provenant des prestations de services ;
- Le pôle Back Office a réalisé un chiffre d'affaires de 36,3 MDH composé de 36,0 MDH relatifs aux prestations de services de flux et de 0,3 MDH correspondant aux prestations Assistance BPRs.

Malgré cette hausse, le résultat net de cette filiale s'est inscrit en baisse pour atteindre 6,8 MDH.

Cette baisse s'explique par le caractère exceptionnel du résultat de 2010 intégrant des produits non courants pour 22 MDH.

Au titre de l'exercice 2012, le chiffre d'affaires a enregistré une baisse de 54% pour s'établir à 21,8 MDH contre 47,1 MDH en 2011. Le résultat net a atteint 2,3 MDH contre 6,7 MDH à fin 2011.
La baisse du chiffres d'affaires et du résultat net se justifient principalement par le transfert, courant 2012, de l'activité flux domestiques et des filières Trade Finance et Epargne & Compte au niveau de la filiale BP Shore Back office.

l- BP Outsourcing Process

Créée en janvier 2012, BP Outsourcing Process a pour mission de gérer et de piloter les services et les activités support mutualisés des autres entités du Groupe. Les filiales traitant alors les seuls aspects opérationnels du métier en tant que Centre d'Exploitation et de Production.

Les activités supports concernent les traitements administratifs des ressources humaines, la tenue des comptabilités des filiales, la gestion fiscale, la gestion de la trésorerie, la gestion des dépenses et le contrôle.

- **Actionnariat actuel au 28 février 2013 :**

Capital social : 5 000 000 DH
Valeur nominale : 100 DH

Actionnaires	Titres détenus	Pourcentage du capital et des droits de vote
B.C.P	26 000	52,00%
BP CENTRE SUD	2 400	4,80%
BP FES-TAZA	2 400	4,80%
BP RABAT-KENITRA	2 390	4,78%
BP TANGER/TETOUAN	2 400	4,80%
BP MARRAKECH-BENI MELLAL	2 400	4,80%
BP NADOR - AL HOCEIMA	2 400	4,80%
BP MEKNES	2 400	4,80%
BP OUJDA	2 400	4,80%
BP EL JADIDA-SAFI	2 400	4,80%
BP LAAYOUNE	2 400	4,80%
DIVERS	10	0,02%
Total	**50 000**	**100%**

Source : BCP

- **Indicateurs d'activité :**

En KDH	2012
Chiffre d'affaires	2 642
Résultat net	88

Source : BCP

Au titre de l'exercice 2012, le chiffre d'affaires de BP Outsourcing Process a été de 2,6 MDH tandis que le résultat net a atteint 88 KDH.

m- BP Shore Back Office SA

Créée en février 2012, BP Shore Back Office a pour mission la réalisation des prestations de services liées aux activités bancaires, pour compte propre ou pour tiers, de toutes prestations de services liées aux activités bancaires tels que :

- traitements des moyens de paiement, chèques, LCN, virements, mise à disposition,
- opérations de bancassurance, de commerce international,
- gestion administrative des comptes, de crédits ou de tous autres produits ou services,
- recouvrement des créances, gestion administrative des ressources humaines, de la monétique, des fonctions de logistique, comptabilité ou toutes autres fonctions de support.

▪ **Actionnariat actuel au 28 février 2013 :**

Capital social : 3 000 000 DH
Valeur nominale : 100 DH

Actionnaires	Titres détenus	Pourcentage du capital et des droits de vote
BP OUTSOURCING PROCESS	28 485	94,95%
BP FES-TAZA	300	1,00%
BP RABAT-KENITRA	300	1,00%
BP TANGER/TETOUAN	300	1,00%
BP MARRAKECH-BENI MELLAL	300	1,00%
BP EL JADIDA-SAFI	300	1,00%
DIVERS	15	0,05%
Total	**30 000**	**100%**

Source : BCP

▪ **Indicateurs d'activité :**

En KDH	2012
Chiffre d'affaires	69 470
Résultat net	12 796

Source : BCP

A fin 2012, BP Shore Back Office a réalisé un chiffre d'affaires de 69,4 MDH avec un résultat net de 12,7 MDH.

n- Atlantic Business International

La Banque Centrale Populaire (BCP) et Atlantic Financial Group (AFG), Groupe banque atlantique, société de droit ivoirien, ont signé le 7 juin 2012 un accord de partenariat stratégique pour le développement des activités bancaires dans sept pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine - UEMOA.

Ce partenariat consiste en la création d'une holding commune dénommée 'Atlantic Business International' (ABI) à laquelle AFG apportera ses participations dans les sept banques suivantes :

- La Banque Atlantique de la Côte d'Ivoire - BACI- ;
- La Banque Atlantique du Sénégal - BASN - ;
- La Banque Atlantique du Bénin -BABN- ;
- La Banque Atlantique du Togo – BATG- ;
- La Banque Atlantique du Burkina Faso – BABF - ;
- La Banque Atlantique du Mali - BAML – ;
- et La Banque Atlantique du Niger – BANE – ;
- ainsi que ses participations dans les sociétés Atlantique finance et Atlantique technologies.

- **Actionnariat actuel au 28 février 2013 :**

Capital social : 113 964 700 000 XOF
Valeur nominale : 10 000 XOF

Actionnaires:	Titres détenus	Pourcentage du capital et des droits de vote
Banque Centrale Populaire (BCP)	5 698 235	50,00%
Atlantic Financial Group (AFG)	5 698 235	50,00%
Total	11 396 470	100,00%

Source : BCP

- **Indicateurs d'activité**

En M DH	2012 *
PNB	322
Résultat net	72 ,9

**3 mois d'activité de la Holding*
Source : BCP

Le dernier trimestre de l'exercice 2012 a été marqué par l'entrée effective du Groupe Atlantic dans le périmètre de consolidation de la BCP.
Ainsi, l'activité d'ABI s'est soldée par un PNB et un résultat net de respectivement 322 MDH et 72,9 MDH.

o- Chaabi Capital investissement

Date de création : juin 2009
Objectif : Fonds de fonds du Groupe Banque Populaire
Actionnaires : BCP (49%) et BPR (51% à raison de 5,1% pour 10 BPR)
Taille actuelle : 600.000.000 DH
Taille cible : 2.000.000.000 DH
Secteur cible : Prise de participations dans des fonds d'investissement couvrant divers secteurs de l'activité économique nationale
Société de Gestion : Upline Multi Investments

Faits marquants :
Montant souscrit : **600 000 KDh**
Montant libéré : **600 000 KDh**
Nombre de participations : **13**

Principaux indicateurs :

En KDh	2010	2011	2012
Fonds Propres	292.425	306 187	557 961
Dettes de financement	-	-	-
Résultat net	-6.690	- 1 238	-28 226

Source : BCP

p- Fonds Moussahama I

Le Fonds Moussahama I est le premier fonds capital risque créé au Maroc en 1993 avec un capital de 140 MMAD. Après avoir été investi dans plus de 20 entreprises, ce fonds est en phase de désinvestissement.

Date d'entrée dans le capital : 1999
Objectif du fonds : Prise de participations (fonds en cours de désinvestissement)
Taille actuelle : 36,4 millions de DH
Participation du CPM : 100%
Secteur cible : fonds généraliste.
Société de gestion : Upline Investments

Faits marquants :
Montant souscrit : **36 400 Kdh**
Capital actuel (**: 36 400 Kdh**
Montant libéré : **36 400 Kdh**
Nombre de participations : **12**

Principaux indicateurs :

En KDh	2010	2011	2012
Fonds Propres	37.883	-53 949	-60 658
Dettes de financement	142.041	147 697	156 746
Résultat net	-5.188	-91 832	-6908

Source : BCP

q- Fonds Moussahama II

Le Fonds Moussahama II a pour vocation la prise de participation minoritaire dans le capital d'entreprises privées industrielles ou de services dans leur phase de développement ou de transmission.

Date d'entrée dans le capital : 2008
Objectif du fonds : Prise de participations dans des sociétés en développement ou accessoirement transmission
Taille actuelle : 400 millions de DH
Participation du CPM : 100% de la taille cible (60% BCP, 40% BPR)
Secteur cible : secteurs à fort potentiel de développement dont distribution et franchise, agro-alimentaire, technologies de l'information et de la communication, loisirs et divertissement, services aux entreprises, industrie manufacturière.
Société de gestion : Upline Investments

Faits marquants :
Montant souscrit : **400 000 Kdh**
Montant libéré : **400 000 Kdh**
Nombre de participations : **5**

Principaux indicateurs :

En KDh	2010	2011	2012
Fonds Propres	289.824	313 679	207 579
Dettes de financement	0	-	3 142
Résultat net	-26.558	-46 144	-106 100

Source : BCP

r- Fonds d'investissement de l'oriental (FIRO)

Date d'entrée dans le capital : octobre 2005
Objectif du fonds : Développement de la région de l'Oriental
Taille actuelle : 150 MDh
Engagement cible : 300 millions de DH
Engagement du CPM : 21,510 millions de DH sur la taille cible soit 7,17% / Participation détenue par BP Oujda
Secteur cible : projets pour le développement de la région de l'oriental
Société de gestion : FIROGEST

Actionnaires du fonds :

Actionnaires	Montant	Part en %
LA REGION DE L'ORIENTAL	30 000 000	20,00%
FONDS HASSAN II	25 500 000	17,00%
AGENCE DE L'ORIENTAL	30 000 000	20,00%
BANQUE POPULAIRE D'OUJDA	**10 750 000**	**7,17%**
ATTIJARI WAFABANK	10 750 000	7,17%
BMCE	10 750 000	7,17%
LA CDG	10 750 000	7,17%
LE CREDIT AGRICOLE	10 750 000	7,17%
HOLMARCOM	10 750 000	7,17%
Total	**150 000 000**	**100,00%**

Source : BCP

Faits marquants :
Montant souscrit : **150 000 KDh**
Montant libéré : **135 000 MDh**
Nombre de participations : **2**

Principaux indicateurs :

En KDh	2010	2011	2012
Fonds Propres	53.945	83 291	127 107
Dettes de financement	-	-	-
Résultat net	-4.861	-2 217	-4434

Source : BCP

s- Fonds d'investissement IGRANE

Date d'entrée dans le capital : 2005
Objectif du fonds : Développement de la région du Souss Massa Draa
Taille actuelle : 70 MDh
Taille cible : 500 millions de DH
Engagement du CPM : 20 millions de DH / Participation détenue par BP Centre Sud
Secteur cible : secteurs à fort potentiel ayant un impact structurel sur la région
Société de gestion : REGIONAL GESTION

Actionnaires du fonds :

Actionnaires	Montant	Part en %
REGION DU SOUSS MASSA DRAA	12 782 000	18,26%
ATTIJARIWAFA BANK	12 782 000	18,26%
CAISSE DE DEPOT ET DE GESTION	11 109 000	15,87%
BANQUE POPULAIRE CENTRE SUD	**11 109 000**	**15,87%**
HOLMARCOM (à travers Atlanta)	11 109 000	15,87%
CREDIT AGRICOLE DU MAROC	11 109 000	15,87%
Total	**70 000 000**	**100,00%**

Source : BCP

Faits marquants :
Montant souscrit : **70 000 KDh**
Montant libéré : **70 000 KDh**
Nombre de participations : **2**

Principaux indicateurs :

En KDh	2010	2011	2012
Fonds Propres	21.584	24 188	45 021
Dettes de financement	-	-	-
Résultat net	-601,7	-1 035	-7063

Source : BCP

III. ORGANISATION DE LA BCP

L'article 20.2 des statuts de la BCP stipule que :

« Le Président du Conseil d'Administration assume, sous sa responsabilité, la direction générale de la société, avec le titre de Président Directeur Général.

Il représente la société dans ses rapports avec les tiers, avec les pouvoirs les plus étendus dans la limite de l'objet social, sous réserve, toutefois, des pouvoirs expressément attribués par la loi aux Assemblées Générales, ainsi qu'au Conseil d'Administration et au Comité Directeur
.

La société est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Toute limitation de ses pouvoirs par décision du Conseil d'Administration est inopposable aux tiers.

Sur proposition du Président, le Conseil d'Administration peut donner mandat à une ou plusieurs personnes physiques d'assister le Président avec le titre de Directeur Général Délégué.

L'étendue et la durée des pouvoirs délégués aux Directeurs Généraux Délégués, sont déterminées par le Conseil d'Administration, sur proposition du Président.

Le Conseil d'Administration détermine la rémunération du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués.

Le Directeur Général est révocable à tout moment, par le Conseil d'Administration. Il en est de même, sur proposition du Directeur Général, des Directeurs Généraux Délégués.

En cas de décès, de démission ou de révocation du Directeur Général, les Directeurs Généraux Délégués conservent, sauf décision contraire du conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général.

Toutefois, lorsqu'un Directeur Général est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat.

Les Directeurs Généraux Délégués disposent à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

Les Administrateurs qui ne sont ni Président, ni Directeur Général, ni Directeur Général Délégué, ni salarié de la société exerçant des fonctions de direction doivent être plus nombreux que les administrateurs ayant l'une de ces qualités.

Bank Al-Maghrib a le droit de s'opposer, par décision dûment motivée, à la nomination d'une personne aux fonctions de Directeur Général ou de Directeur Général Délégué.

Le Président Directeur Général, le Directeur Général, ainsi que toute personne ayant reçu délégation de pouvoir de direction du Président Directeur Général ou du Conseil d'Administration ne peut cumuler ses fonctions avec des fonctions similaires dans une autre entreprise, à l'exception des cas prévus par la Loi n°34-03.»

L'organisation des activités de la BCP est essentiellement motivée par la volonté du Groupe de mettre en phase son organisation par rapport aux attentes du marché, notamment en termes de réactivité, d'efficacité et de renforcement de la relation de proximité à la clientèle.

Un premier ajustement de l'organisation de la BCP a été adopté le 07 mars 2011 résultant du rapprochement de la BCP et de la BPC.
Cet ajustement porte sur trois points fondamentaux :

- Refonte de l'organisation par lignes de métier : consiste en le regroupement des quatre Business Units antérieures au sein de deux directions générales : une Direction Générale en charge de l'Entreprise et de l'International, qui regroupe les Business Unit BEN et BCP Bank, et une Direction Générale en charge des particuliers, des Professionnels et des Marocains du Monde qui regroupe les Business Units B2P et BMDM. Le but ainsi recherché est d'une part, d'assurer une meilleure cohérence et coordination à nos interventions sur les marchés ciblés, et d'autre part, fusionner les unités fonctionnelles à forte synergie ;
- une attention particulière aux structures en charge de la gestion du risque qui consiste à les mettre en proximité au sein d'une nouvelle Direction Générale en charge de la Gestion Globale des Risques qui intègre les fonctions suivantes :
    - les études de crédit ;
    - le Recouvrement amiable et Contentieux ;
    - le Risk Management et les Etudes Sectorielles ;
- Mise en œuvre des directives d'organisation issues des travaux de réingénierie des back-offices. Elle porte sur le renforcement des rôles et responsabilités des fonctions support en les regroupant au sein d'une Direction Générale en charge des Services Groupe.

L'organigramme de la BCP à fin février 2013 se décline comme suit :

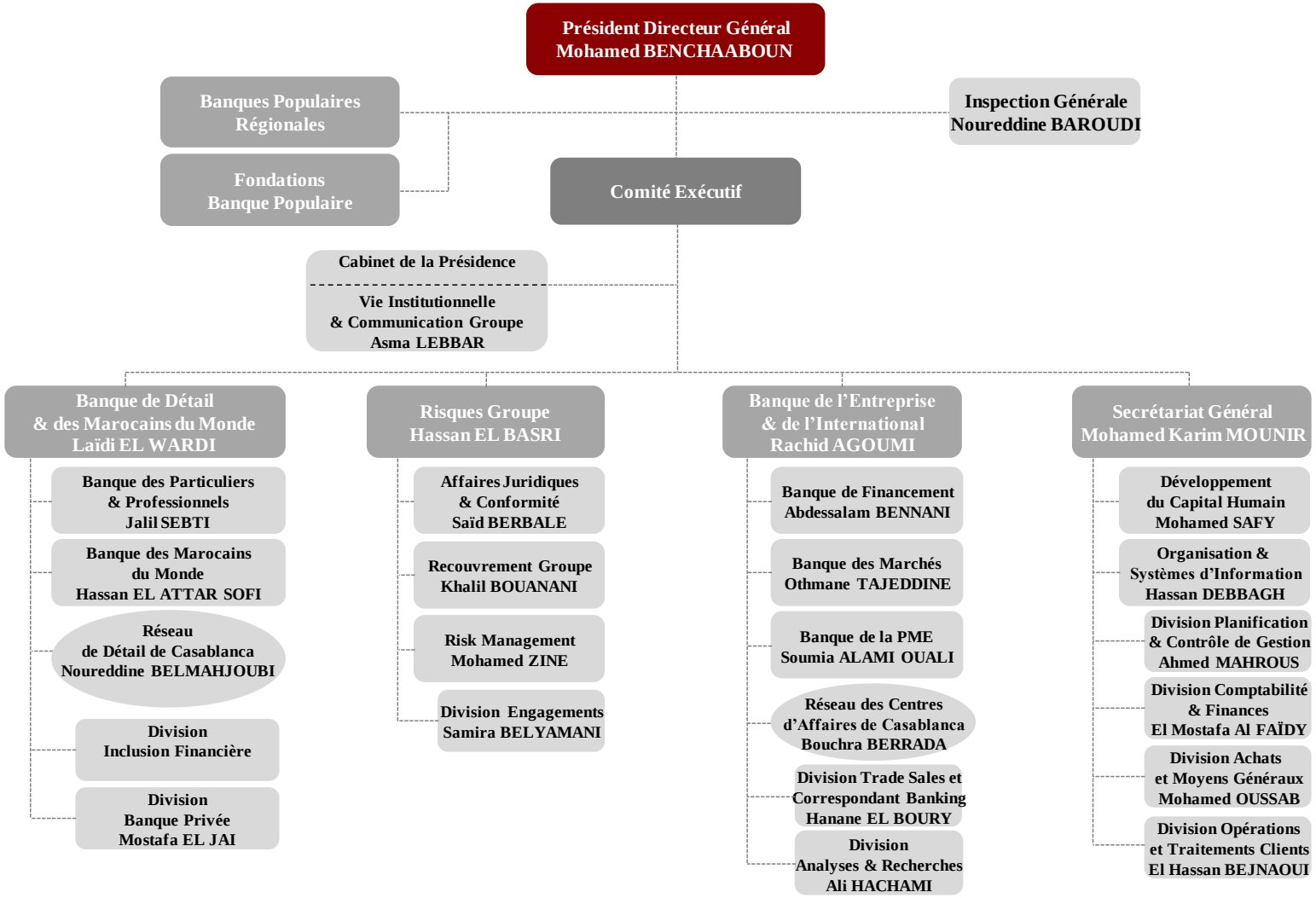

IV. REPARTITION DU CAPITAL DE LA BCP

IV.1. HISTORIQUE DU CAPITAL ET DE L'ACTIONNARIAT

Année	Nature de l'Opération	Nombre de titres émis	Valeur nominale (Dh)	Montant de l'opération (Dh)	Nombre total d'actions	Capital social post opération (Dh)
10/07/2002	Cession de 21% du capital aux BPR	-	100	543 874 500	5 755 288	575 528 800
31/12/2002	Fusion par voie d'absorption de la SMDC	132 763	100	53 105 200	5 888 051	588 805 100
08/07/2004	Introduction en Bourse par cession de 20% du capital par l'Etat	-	100	800 774 800	5 888 051	588 805 100
22/09/2008	Augmentation de capital réservée aux salariés du CPM de 4,6%	284 137	100	536 450 656	6 172 188	617 218 800
15/01/2009	Split du nominal par action de 100 DH à 10 DH	-	10	-	61 721 880	617 218 800
13/02/2009	Augmentation de capital réservée à l'OCP de 6,62%%	4 376 368	10	1 000 000 000	66 098 248	660 982 480
29/10/2010	Augmentation de capital par fusion-absorption de la BPC par la BCP	312 500	10	100 000 000	66 410 748	664 107 480
20/05/2011	Cession de 20% du capital de l'Etat de la BCP aux BPR		10	5 339 424 300	13282150*	664 107 480
13/09/2011	Augmentation de capital réservée aux Institutionnels Sélectionnés	7 813 030	10	3 140 838 060	78 130 293	781 302 930
	Et au personnel du CPM	3 906 515	10	1 336 028 130		
02/11/2011	Augmentation de capital par incorporation de réserves	78 130 293	10	NA	156 260 586	1 562 605 860
30/05/2012	Augmentation de capital réservée à la BPCE Maroc	8 224 241	10	1 653 072 441	164 484 827	1 644 848 270
26/09/2012	Cession de 10% du capital de la BCP par l'Etat aux BPR		10	3 306 145 023	16 448 483	1 644 848 270
22/10/2012	Augmentation de capital réservée à la SFI	8 657 096	10	1 740 076 296	173 141 923	1 731 419 230

Source : BCP

Le 10 Juillet 2002, l'Etat a procédé à la cession de 21% du capital social de la BCP en faveur des Banques populaires régionales. Cette cession a porté sur la cession de 1 208 610 actions vendues au prix unitaire de 450 DH par action (valeur nominale 100 DH) soit un montant total de l'opération de 543 874 500 dirhams.

Au 31 Décembre 2002, la BCP a procédé à l'absorption de la SMDC. Cette fusion s'est faite au moyen d'une augmentation de capital de la BCP portant sur un montant de 53 105 200 DH.

Au 08 Juillet 2004, la BCP a été introduite en bourse par cession par l'Etat de 20% de son capital. La cession a porté sur 1 177 610 actions cédées au prix unitaire de 680 DH, pour une valeur nominale unitaire de 100 DH. Le montant total de l'opération s'est élevé à 800 774 800 DH.

Le 22 Septembre 2008, la BCP a procédé à une augmentation de capital par la création de 284 137 actions en faveur des salariés du CPM. Cette augmentation de capital s'est faite au prix unitaire de 1 888 DH, soit une prime d'émission de 1 788 DH par action, pour un montant total de 536 450 656

DH. Les salariés détiennent suite à cette opération 4,6% du capital de la BCP.
Une réduction du nominal des actions de la BCP de 100 DH à 10 DH par action a été effectuée le 15 Janvier 2009.

Le capital social de la BCP, qui s'élevait à 617 218 800 DH et réparti en 61 721 880 actions suite au split.

En date du 12 février 2009, une augmentation de capital social de la BCP de 6,62% a été réalisée, exclusivement réservée à l'OCP, pour un montant global de 1 milliard de dirhams, répartis en augmentation de capital de 43 763 680 dirhams et en prime d'émission de 956 236 320 dirhams. Le capital social de la BCP, en date du 12 février 2009, est de 660 982 480 dirhams.

Le 29 octobre 2010, suite à l'opération de fusion-absorption de la BP Casa par la BCP, le capital de la BCP a augmenté de 100 MDH, réparti en augmentation de capital de 3 125 000 dirhams et en prime d'émission de 96 875 000 DH dirhams.
De ce fait, le capital social de la BCP, au 30 avril 2011 et avant l'augmentation de capital par incorporation de réserves prévue après l'assemblée générale mixte du 24 mai 2011, est de 664 107 480 dirhams réparti en 6 641 074 800 actions de même catégorie de valeur nominale de 10 Dh par action.

En mai 2011 et suite à une convention signée entre l'Etat et le Groupe Banque Populaire, 20% du capital de la BCP détenus par le Trésor a été cédé au profit des 10 banques populaires régionales pour un montant de 5,3 milliards de DH.
Cette opération intervient après celle réalisée en 2002 conformément aux dispositions de l'article 59 de la loi 12/96 portant réforme du Crédit Populaire du Maroc et vise un ensemble d'objectifs :

- Renforcer la cohésion du Crédit Populaire du Maroc et le rapprocher des standards et normes des grands groupes mutualistes internationaux où les banques régionales détiennent la majorité, voire la totalité du capital de leur banque centrale ;
- Consolider l'interdépendance fonctionnelle et organisationnelle entre les organismes du CPM qui apparait, aujourd'hui, comme une nécessité compte tenu de l'évolution de la réglementation bancaire, particulièrement, dans le cadre de Bâle II d'autant plus que la loi a habilité la BCP à consolider les comptes du Groupe.

Ainsi, et à l'issue de cette opération, les Banques Populaires Régionales deviendront l'actionnaire de référence de la Banque Centrale Populaire avec près de 39,1% de son capital au moment où l'Etat et les Banques Populaires Régionales continueront à détenir, ensemble, la majorité du capital de la BCP.

Suite à l'augmentation de capital réservée aux institutionnels sélectionnés ainsi qu'au personnel du CPM, le 13 septembre 2011, le capital social de la BCP a été augmenté de 117 195 450 DH pour s'établir à 781 302 930 DH, correspondant à 78 130 293 actions.

En date du 02 novembre 2011, la BCP a procédé à une augmentation de capital par incorporation de ces réserves d'un montant égal au capital. Le capital est ainsi passé de 781.302.930 Dirhams à 1.562.605.860 Dirhams par voie d'incorporation d'une partie des réserves.
Cette augmentation de capital a été réalisée par la création de 78.130.293 actions nouvelles d'une valeur nominale de 10 dirhams chacune, émises au pair et attribuées gratuitement aux actionnaires inscrits à la date du 01 novembre 2011, à raison d'une (1) action nouvelle pour une action ancienne.
Ces actions nouvelles sont assimilées aux actions anciennes, et sont soumises à toutes les stipulations des statuts et aux décisions des assemblées générales.

A la date du 30 mai 2012, la BCP a procédé à une augmentation de capital réservée à la BPCE Maroc. Le montant global de cette augmentation est de 1 653 072 441 DH. Le capital social de la BCP sera augmenté de 82 242 410 DH pour s'établir à 1 644 848 270 DH, correspondant à 164 484 827 actions.

Le 26 septembre 2012, 10% du capital de la BCP détenus par le Trésor a été cédé au profit des banques populaires régionales pour un montant de 3,3 milliards de DH.

Le 22 octobre 2012, la BCP a procédé à une augmentation de capital réservée à la SFI. Le montant global de cette augmentation est de 1 740 076 296 DH. Le capital social de la BCP a augmenté de 86 570 960 DH pour s'établir à 1 731 419 230 DH, correspondant à 173 141 923 actions.

IV.2. STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

Evolution historique de l'actionnariat

Actionnaire	31-déc-10		31-déc-11		31-déc-12	
	Nombre de titres détenus	% Capital et droits de vote	Nombre de titres détenus*	% Capital et droits de vote	Nombre de titres détenus	% Capital et droits de vote
BPR	12 547 288	18,89%	54 948 059	35,16%	76 357 911	44,10%
Trésor	26 716 830	40,23%	26 869 360	17,20%	10 420 877	6,02%
Salariés CPM	1 995 242	3,00%	8 484 454	5,43%	7 664 326	4,43%
OCP	4 376 368	6,59%	8 752 736	5,60%	8 752 736	5,06%
Institutionnels sélectionnés	0	0,00%	19 096 158	12,22%	15 952 335	9,21%
Divers (dont flottant en bourse)	20 775 020	31,28%	38 109 819	24,39%	53 993 738	31,18%
Actions auto-détenues	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
TOTAL	**66 410 748**	**100%**	**156 260 586**	**100%**	**173 141 923**	**100%**

Source : BCP
**Le nombre de titres détenus a été multiplié par deux suite à l'augmentation de capital par incorporation d'une partie de réserves*

En date du 22 septembre 2008, la BCP a procédé à une augmentation de capital entièrement réservée aux membres du personnel du CPM, portant ainsi le capital social à 617 218 800 dirhams divisé en 6 172 188 actions d'une valeur nominale de 100 dirhams, soit 61.721.880 actions après le split du nominal intervenu en janvier 2009.

En date du 13 février 2009, la BCP a procédé à une augmentation de capital exclusivement réservée à l'Office Chérifien des Phosphates – OCP. Désormais, le capital social de la BCP est de 660 982 480 dirhams divisé en 66 098 248 actions de valeur nominale de 10 dirhams.

Suite à l'opération de fusion entre la BP Casa et la BCP le capital de la BCP est passé à 664 107 480 DH.

Le 13 septembre 2011, la BCP a procédé à une augmentation de son capital selon les voies suivantes :

- Une augmentation de capital réservée aux Institutionnels Sélectionnés. Le montant global de cette opération s'est élevé à 3 140 838 060 dirhams portant sur 7 813 030 actions BCP à un prix de 402 dirhams par action.
- Une augmentation de capital réservée au personnel de la Banque. Le montant global de cette opération s'est élevé à 1 336 028 130 dirhams portant sur 3 906 515 actions BCP à un prix de 342 dirhams par action.

Le 02 novembre 2011, la BCP a décidé d'augmenter son capital social d'un montant de 781 302 930 dirhams, par voie d'incorporation d'une partie des réserves. Cette augmentation de capital a été réalisée par la création de 78 130 293 actions nouvelles d'une valeur nominale de 10 dirhams chacune. Ainsi, le capital social de la BCP est passé à 1 562 605 860 DH divisé en 156 260 586 actions de valeur nominale de 10 dirhams.

A la date du 30 mai 2012, la BCP a procédé à une augmentation de capital réservée à la BPCE Maroc. Le montant global de cette augmentation est de 1 653 072 441 DH. Le capital social de la BCP sera augmenté de 82 242 410 DH pour s'établir à 1 644 848 270 DH, correspondant à 164 484 827 actions.

Le 26 septembre 2012, 10% du capital de la BCP détenus par le Trésor a été cédé au profit des banques populaires régionales pour un montant de 3,3 milliards de DH.

Le 22 octobre 2012, la BCP a procédé à une augmentation de capital réservée à la SFI. Le montant global de cette augmentation est de 1 740 076 296 DH. Le capital social de la BCP a augmenté de 86 570 960 DH pour s'établir à 1 731 419 230 DH, correspondant à 173 141 923 actions.

L'actionnariat, au 1er mars 2013, se présente comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	% de détention
BANQUES POPULAIRES REGIONALES	**76 968 556**	**44,45%**
BP MEKNES	*8 226 636*	*4,75%*
BP AGADIR	*8 226 437*	*4,75%*
BP EL JADIDA	*6 135 392*	*3,54%*
BP FES	*8 222 839*	*4,75%*
BP LAÂYOUNE	*4 937 490*	*2,85%*
BP TANGER	*8 224 487*	*4,75%*
BP MARRAKECH	*8 231 552*	*4,75%*
BP RABAT	*8 231 491*	*4,75%*
BP NADOR	*8 267 080*	*4,77%*
BP OUJDA	*8 265 152*	*4,77%*
TRESORERIE GENERALE	**10 420 877**	**6,02%**
PERSONNEL	**7 656 198**	**4,42%**
OCP	**8 752 736**	**5,06%**
BPCE Maroc	**8 224 241**	**4,75%**
SFI	**8 657 096**	**5,00%**
Autres	**52 462 219**	**30,30%**
Total	**173 141 923**	**100%**

Source : BCP

Au cours de l'exercice 2012, le nombre d'actions BCP détenu par les Banques Populaires Régionales a augmenté pour atteindre 74 880 861 actions (contre 54 948 059 actions à fin 2011). Cette augmentation est due, d'une part, à l'acquisition de nouvelles actions BCP sur le marché et d'autre part, à la cession de 10% du capital de la BCP par l'Etat au profit des BPR en date du 26 septembre 2012.

Par ailleurs, le 30 mai 2012, la BPCE Maroc est rentrée dans le capital de la BCP à hauteur de 5%. Ainsi, le capital de la Banque est passé de 1 562 605 860 DH à 1 644 848 270 DH divisé en 164 484 827 actions d'une valeur nominale de 10 DH.

Enfin, le 22 octobre 2012, la SFI est rentrée dans le capital de la BCP à hauteur de 5%. Ainsi, le capital de la Banque a atteint 1 731 419 230 DH divisé en 173 141 923 actions d'une valeur nominale de 10 DH.

Conformément à la loi n°12-96 portant réforme du CPM telle que complétée et modifiée par la loi n°42-07, l'Etat Marocain et les BPR doivent détenir au moins 51% du capital de la BCP.

V. EVENEMENTS RECENTS ET PERSPECTIVES DE LA BCP

V.1. EVENEMENTS RECENTS DE LA BCP

2009	Signature d'un partenariat stratégique entre la BCP et l'OCP visant à détenir des participations croisées des deux entités : • Apport de 5 Mds DH sous forme d'augmentation de capital de l'OCP réservée à la BCP correspondant à un taux de 5,88% du capital ; • Apport de 1 Mds DH sous forme d'augmentation de capital de la BCP réservée à l'OCP correspondant à un taux de 6,6 % du capital. Augmentation de capital de la BCP de 6,62%, réservée à l'OCP, en date du 13 janvier 2009, portant le capital social de la BCP à 660 982 480 dirhams ; Emission d'un emprunt obligataire subordonné pour un montant global de 1.5 milliards DH ; Fusion absorption de Chaabi leasing par Maroc Leasing.
2010	Acquisition par la BCP de participations dans les Banques Internationales : British Arab Commercial Bank (Royaume-Uni), Union des Banques Arabes et Françaises (France) et Arab Italian Bank (Italie) ; Obtention de l'Investment Grade, attribué par Standard&Poor's au Groupe Banque Populaire, rating relevant de « BB+/B avec des perspectives stables» à « BBB-/Stable/A-3 avec des perspectives stables » ; Participation au MFD (Moroccan Financial Board) ; Opération de fusion-absorption de la BP Casa par la BCP ; Implantation du groupe Banque Populaire en Allemagne ; Changement de dénomination d'Assalaf Chaabi en Vivalis ; Promulgation de la loi 44-08 modifiant et complétant la loi 12-96 ; Prise de participation conjointe avec Attijari WafaBank dans le capital de BNP Paribas Mauritanie.
2011	Prise de participation à hauteur de 23,6% dans le capital de l'Université Internationale de Rabat ; Cession par l'Etat Marocain de 20% du capital de la BCP aux BPR ; Augmentation de capital de 5% réservée au personnel du CPM en date du 12 Août ; Augmentation de capital de 10% réservée à des institutionnels sélectionnés en date du 15 Août.
2012	Augmentation de capital de 5% réservée à la BPCE Maroc en date du 30 Mai ; Prise de participation dans le capital de Atlantic Business International ; Cession de 10% du capital de la BCP par l'Etat aux BPR le 26 septembre ; Augmentation de capital de 5% réservée à la SFI en date du 22 octobre.

V.2. PRESENTATION DES RESULTATS DE LA BCP

Avertissement

Les comptes consolidés de la Banque Centrale Populaire regroupent l'ensemble des entreprises sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés de la BCP.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le CPM obtient effectivement son contrôle.

Les entités temporairement contrôlées sont également intégrées dans les comptes consolidés jusqu'à la date de leur cession. Il est à noter que les BPR sont intégrées, à partir de 2010, dans le périmètre de consolidation de la BCP.

Présentation du bilan consolidé IFRS

En Mdh	2011	2012	Δ 11 /12
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	5 404	7 448	38%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	10 038	17 486	74%
Actifs financiers disponibles à la vente	13 918	17 274	24%
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés	9 159	12 893	41%
Prêts et créances sur la clientèle	170 498	184 200	8%
Placements détenus jusqu'à leur échéance	17 257	17 974	4%
Actifs d'impôt exigible	733	736	0%
Actifs d'impôt différé	65	302	>100%
Comptes de régularisation et autres actifs	3 318	4 475	35%
Participations dans des entreprises mises en équivalence	29	23	-22%
Immobilisations corporelles	6 150	7 148	16%
Immobilisations incorporelles	373	442	19%
Ecarts d'acquisition	418	1 035	>100%
TOTAL ACTIF IFRS	**237 359**	**271 435**	**14%**
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	3	204	>100%
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	14 954	25 489	70%
Dettes envers la clientèle	183 584	201 913	10%
Dettes représentées par un titre	635	0	-100%
Titres de créance émis	3 067	4 852	58%
Passifs d'impôt courant	501	540	8%
Passifs d'impôt différé	794	1 028	29%
Comptes de régularisation et autres passifs	2 800	3 081	10%
Provisions techniques des contrats d'assurance	202	84	-58%
Provisions pour risques et charges	1 399	1 673	20%
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	3 043	2 805	-8%
Dettes subordonnées	1 556	1 590	2%
Capital et réserves liées	11 940	16 031	34%
Réserves consolidées	9 552	8 158	-15%

- Part du groupe	2 267	2 715	20%
- Part des BPR	6 043	3 518	-42%
- Part des minoritaires	1 242	1 926	55%
Gains ou pertes latents ou différés, part du groupe	288	778	>100%
- Part du groupe	301	819	>100%
- Part des BPR	-21	-45	>100%
- Part des minoritaires	8	3	-60%
Résultat net de l'exercice	3 039	3 209	6%
- Part du groupe	1 826	1 877	3%
- Part des BPR	1 022	1 107	8%
- Part des minoritaires	190	225	18%
TOTAL PASSIF IFRS	**237 359**	**271 435**	**14%**

Source : BCP comptes consolidés IFRS

A fin 2012, le total bilan consolidé de la BCP s'est élevé à 271,4 Mds DH, soit une évolution de 14% par rapport à 2011 :

- Le poste « Prêts et créances sur la clientèle » a enregistré une hausse de 8% pour s'établir à 184,2 Mds DH (soit 68% du total actif) ;
- Le poste « Dettes envers la clientèle » a atteint 201,9 Mds DH en augmentation de 10% par rapport à 2011 (soit 74% du total passif).

A fin décembre 2012, les fonds propres consolidés et les fonds propres part du Groupe ont enregistré une croissance respective de 14% et 31%. Cette augmentation résulte principalement de :

- la hausse de 34% du capital et réservés liées au capital suite principalement aux augmentations de capital réalisées en 2012 en faveur du Groupe BPCE et de SFI respectivement d'un montant de 1,65 Mds DH et de 1,74 Mds DH.

Présentation du compte de résultats consolidé IFRS

En Mdh	2011	2012	Δ 11/12
Intérêts et produits assimilés	11 494	12 690	10%
Intérêts et charges assimilés	-3 682	-4 098	11%
MARGE D'INTERÊTS	**7 812**	**8 591**	**10%**
Commissions perçues	1 059	1 423	34%
Commissions servies	-75	-92	23%
MARGE SUR COMMISSIONS	**984**	**1 331**	**35%**
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	501	696	39%
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	538	461	-14%
RESULTAT DES ACTIVITES DE MARCHE	**1 039**	**1 157**	**11%**
Produits des autres activités	523	543	4%
Charges des autres activités	-202	-117	-42%
PRODUIT NET BANCAIRE	**10 156**	**11 505**	**13%**
Charges générales d'exploitation	-4 425	-4 774	8%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations inco rporelles et corporelles	-512	-588	15%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	**5 219**	**6 144**	**18%**
Coût du risque	-697	-1 273	83%
RESULTAT D'EXPLOITATION	**4 522**	**4 871**	**8%**
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	1	-1	>100%
Gains ou pertes nets sur autres actifs	75	14	-82%
Variations de valeurs des écarts d'acquisition	0	0	n.a
RESULTAT AVANT IMPÔTS	**4 597**	**4 884**	**6%**
Impôts sur les bénéfices	-1 558	-1 675	8%
RESULTAT NET	**3 039**	**3 209**	**6%**
Résultat - part BPR	1 022	1 107	8%
Résultat hors groupe	190	225	18%
RESULTAT NET PART DU GROUPE BCP	**1 827**	**1 877**	**3%**

Source : BCP comptes consolidés IFRS

A fin décembre 2012, la marge d'intérêts a enregistré une hausse de 10%, passant de 7,8 Mds DH à 8,5 Mds DH entre 2011 et 2012 suite à l'effet combiné des éléments suivants :

- La hausse de 10% des produits d'intérêts ou assimilés à 12,6 Mds DH suite notamment à l'augmentation de 9% des intérêts sur opérations avec la clientèle qui sont passés de 9 347 à 10 178 MDH entre 2011 et 2012. De leur côté, les intérêts sur opérations interbancaires ont enregistré une hausse de 20% pour atteindre 456 MDH à fin 2012 ;
- La hausse de 11% des charges d'intérêts à 4,0 Mds DH, générée principalement par la hausse significative (>100%) des charges sur opérations interbancaires qui ont atteint 605 MDH à fin 2012 contre 291 MDH à fin 2011. Cette hausse est contrebalancée par la baisse de 3% des charges sur les opérations avec la clientèle qui ont atteint 2 337 MDH à fin 2012 contre 2 413 MDH à fin 2011. De plus, les emprunts émis par le Groupe, ainsi que les autres charges d'intérêts et assimilés ont respectivement enregistré une hausse de 14% (à 257 MDH) et de 25% (à 900 MDH) à fin 2012.

A fin décembre 2012, la marge sur commissions a enregistré une hausse de 35% pour s'établir à 1 331 MDH. Cette hausse résulte de l'effet combiné des éléments suivants :

- L'augmentation de 34% des commissions nettes perçues entre 2011 et 2012 pour s'établir à 1 423 MDH à fin 2012. Cette hausse résulte principalement de l'augmentation conjuguée de 87% des produits nets sur moyen de paiement à 322 MDH et des autres commissions à hauteur de 29% pour atteindre 941 MDH ;
- La hausse des commissions nettes servies de 23% pour s'établir à 92 MDH à fin 2012. Cette hausse résulte principalement de l'augmentation des prestations de services bancaires et financiers et des autres commissions à hauteur respectivement de 12% (à 27 MDH) et de 24% (à 62 MDH) à fin 2012.

A fin 2012, le résultat des activités de marché a enregistré une hausse de 11% pour s'établir à 1 157 MDH. Cette hausse s'explique principalement par l'effet combiné des éléments suivants :

- la hausse de 39% des gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat qui sont passés de 501 MDH à 696 MDH suite à l'augmentation de 74% des titres de transaction à 17 486 MDH à fin 2012 ;
- la baisse de 14% des gains nets sur actifs financiers disponibles à la vente qui s'établissent ainsi à 461 MDH à fin 2012 contre 538 MDH à fin 2011.

A fin 2012, le PNB a enregistré une hausse de 13% pour s'établir à 11 505 MDH. Cette hausse résulte de l'effet combiné des éléments suivants :

- La hausse significative (>100%) du résultat des autres activités suite notamment à l'augmentation de 4% des produits des autres activités qui se sont établis à 543 MDH à fin 2012 et la baisse de 42 % des charges des autres activités qui ont atteint -117 MDH sur la même période ;
- La hausse de 11% des activités de marché en lien avec l'augmentation de 39% des gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par le résultat ;
- La hausse de 10% de la marge d'intérêts à 8 591 MDH ;
- La hausse de 35% de la marge sur commissions à 1 331 MDH.

A fin 2012, le coût du risque a enregistré une hausse de 83% pour s'établir à 1 273 MDH. Cette hausse résulte de l'effet combiné des éléments suivants :

- La hausse de 2% des dotations aux provisions qui se sont établies à 1 823 MDH, générée essentiellement par la hausse significative (>100%) des autres provisions pour risques et charges à hauteur de 230 MDH à fin 2012 contre 97 MDH à fin 2011. La hausse des autres provisions pour risques et charges sur la période s'explique par des reclassements effectués sur les engagements de retraite notamment ;
- La baisse de 27% des reprises de provisions suite essentiellement au recul de 47% des reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances qui se sont établies à 559 MDH à fin 2012 ;
- La hausse de 81% des pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées. Celles-ci sont passées de 258 à 467 MDH entre 2011 et 2012.

A fin 2012, le résultat d'exploitation a enregistré une hausse de 8% pour s'établir à 4 871 MDH. Cette hausse résulte de l'effet combiné de la hausse de 18% du résultat brut d'exploitation à 6 144 MDH et l'augmentation de 83% du coût du risque à 1 273 MDH

Le résultat net consolidé a enregistré une hausse 6% entre 2011 et 2012 pour s'établir à 3 209 MDH et se répartit comme suit :

- Résultat net part du groupe : Croissance de 3% durant la période 2011-2012 passant de 1 827 à 1 877 MDH. Le poids dans le résultat net consolidé de l'exercice 2012 est de 58% ;
- Résultat net part des BPR : Hausse de 8% durant la période étudiée, passant de 1 022 à 1 107 MDH. Le poids dans le résultat net consolidé de l'exercice 2012 est de 35%.
- Résultat net part des minoritaires : Augmentation de 18% entre 2011 et 2012 en passant de 190 à 225 MDH en 2012. La part dans le résultat net consolidé est de 7%.

La hausse du résultat net consolidé de 6% s'explique par l'effet combiné des éléments suivants :

- La hausse du résultat d'exploitation de 8% ;
- L'augmentation de 8% de l'impôt sur les résultats en passant de 1 558 MDH à 1 675 MDH entre 2011 et 2012 ;
- La baisse de 82% des gains ou pertes nets sur autres actifs à 14 MDH à fin 2012.

Il est à noter que la contribution des principales filiales au RNPG à fin 2012 a été de 51 MDH pour Maroc Leasing, 92 MDH pour FBPMC, 10 pour Vivalis et 54 MDH pour Upline Group contre 41 MDH, 58 MDH, 71 MDH et 54 MDH respectivement en 2011.

Ratios de solvabilité du CPM

(En MDH)	2 010	2 011	2012
Ratio de solvabilité	**12,40%**	**11,30%**	**11,90%**

Source : BCP

A fin 2012, le CPM affiche un ratio de solvabilité de 11,9% intégrant les différentes catégories de risques (crédit, marché et opérationnel).

PARTIE IV FACTEURS DE RISQUE

Le CPM dispose d'un cadre de gestion des risques adapté à sa structure coopérative et à son profil de risque dont la responsabilité du contrôle, de la mesure et de la supervision est partagée entre :

- Les instances relevant du dispositif de contrôle interne (Inspection, audit, conformité, etc.) ;
- La Direction Générale Risques Groupe, le Pôle Risk Management et les autres fonctions dédiées et/ou impliquées dans le suivi des risques (crédit, marché, liquidité et opérationnel) ;
- Les instances de gouvernance et de pilotage (Comité Directeur, Comité Gestion des Risques, Comité de Placement, Comité Exécutif Engagement, etc.).

Par ailleurs, dans le cadre notamment de la mise en œuvre des nouvelles dispositions résultant des normes Bâle II, le Groupe continue de renforcer la structuration de son dispositif d'identification de mesure et de suivi des risques par grands domaines de risques.

I. RISQUES DE CREDIT OU DE CONTREPARTIE

Le risque de crédit est le risque de perte inhérent au défaut d'un emprunteur par rapport au remboursement de ses dettes (obligations, prêts bancaires, créances commerciales, etc.). Ce risque se décompose en risque de défaut qui intervient en cas de manquement ou de retard de la part de l'emprunteur sur le paiement du principal et/ou des intérêts de sa dette, risque sur le taux de recouvrement en cas de défaut, et risque de dégradation de la qualité du portefeuille de crédit.

Politique générale de crédit

L'activité de crédit de la banque s'inscrit dans le cadre de la politique générale du crédit approuvée par le Comité Directeur CPM. Cette politique s'articule autour des éléments suivants :

- La sécurité et rentabilité des opérations ;
- La diversification des risques ;
- La normalisation de la gestion des risques crédit au niveau de l'ensemble des organismes du CPM ;
- La sélection stricte des dossiers lors de l'octroi ;
- L'établissement d'un dossier pour toute opération de crédit et sa revue au moins une fois par an ;
- La nécessité d'une autorisation préalable pour toute opération générant un risque de crédit ;
- Le recours systématique à la notation interne des contreparties (entreprises et professionnels);
- Le renforcement du dispositif de prévention des risques ;
- La réactivité dans le recouvrement ;
- La séparation entre les fonctions de vente de crédit et celles de l'appréciation et contrôle des risques.

Le fondement de cette politique est traduit par des textes de réglementation interne à travers des circulaires, des lettres circulaires et des normes cadrant l'étendue et les conditions d'exercice des activités de maîtrise et de suivi des risques.

Dispositif de décision

Le dispositif décisionnel du Groupe est basé sur les principes suivants :

- La collégialité de la décision : elle se traduit par l'instauration des comités de crédit à tous les niveaux de la filière (agence, succursale, centre d'affaires, siège BPR, BCP). En effet,

le Comité Directeur fixe sur proposition des organismes du CPM, les plafonds de pouvoirs au sein desquels lesdits organismes peuvent décider des demandes de crédit formulées par la clientèle à travers les comités de crédit régionaux institués au niveau du siège de chaque BPR.

- Les risques dépassant les pouvoirs des Comités Régionaux BPR, ainsi que les crédits au profit des membres des conseils de surveillance et des directoires quels que soient leurs montants sont soumis aux comités internes de Crédit situés au niveau de la BCP.
- Les attributions et modalités de fonctionnement de l'ensemble des comités sont définies par des circulaires.
- Les limites de compétences de chaque organisme du CPM sont établies en tenant compte notamment de la nature de la demande, la nature du crédit et sa maturité et la notation interne des contreparties... Elles sont fixées en tenant compte du niveau de consommation niveau des fonds propres, de son potentiel de développement, du volume et de la qualité de ses engagements… ;
- L'application des plafonds par bénéficiaire de crédit au sens de Bank al Maghrib (un emprunteur ou un groupe d'emprunteurs ayant des liens entre eux tels que définis par l'institution d'Émission) ;
- La séparation des tâches entre les entités commerciales et celles chargées de l'évaluation, du suivi et de la gestion des risques liés au crédit, tant au niveau de la BCP qu'au niveau des Banques Régionales.

Dispositif de surveillance des risques

Au CPM, est institué un même dispositif de suivi et de contrôle des expositions pour l'ensemble des segments de la clientèle. A cet effet le pôle Gestion Globale des Risques, est relayé par d'autres fonctions en charge de la gestion opérationnelle et le contrôle permanant des risques, notamment les lignes métiers au sein de la BCP qui assurent la sélection et le cadrage des autorisations, et les entités en charge des risques au niveau des BPRs qui jouent un rôle essentiel dans le suivi et la surveillance du risque de crédit à travers :

- La surveillance globale des engagements ;
- Le contrôle des délégations (délégations de pouvoirs, habilitations informatiques) ;
- Le processus de contrôle de la qualité des risques encourus ;
- Le suivi permanent et rapproché des créances sensibles (dépassements sur les lignes de crédit, autorisations échues et non renouvelées, impayés, etc.). A cet effet, la Watch List qui constitue l'aboutissement de ces actions de surveillance, fait elle-même, l'objet d'un dispositif de suivi, permettant à la banque de préserver dans le temps son potentiel du recouvrement éventuel.

Dispositif de notation

Afin de doter la filière crédit d'outils d'aide à la décision pour les crédits aux Entreprises et Professionnels, le CPM dispose d'un système de notation conforme aux exigences Bâle II en terme de conditions d'utilisation et d'usage.
Ce système de notation constitue le cœur du dispositif de gestion des risques de crédit. En effet, la notation est un élément essentiel dans l'appréciation du risque et l'approbation du crédit.
Aussi, une attention est portée à la cohérence entre les décisions prises et le profil du risque dégagé par chaque note ainsi que ses composantes; en l'occurrence les différentes informations qualitatives et quantitatives que la grille comprend.
Par ailleurs, les objectifs de la banque en termes d'emplois sont désormais définis par profil de risque.
Egalement le suivi des expositions est assuré à travers l'analyse du portefeuille noté. A cet effet, des rapports périodiques sont établis par la fonction Risk Management au niveau BCP et BPR, et sont destinés aux différents Comités dédiés au suivi des risques.

Il est à préciser qu'une attention particulière est donnée aux contreparties présentant une détérioration de la qualité du risque (notes G et H). Les cas soulevés font l'objet d'examen au niveau de chaque Comité Risques ou Engagements.
De part ce rôle stratégique que présente l'outil de notation pour l'Institution, un effort particulier est consacré au suivi de l'usage de cet outil. A ce titre, un système de contrôle permanent a été mis en place pour s'assurer en permanence du bon fonctionnement du système de notation notamment de l'authenticité des informations et des notes attribuées.
Il y a lieu de noter que courant l'année 2011, le système de notation interne a été enrichi par un nouveau modèle mis en place pour couvrir la notation des projets immobiliers.
En ce qui concerne la clientèle des Particuliers, le scoring à l'octroi couvre actuellement les crédits immobiliers et les crédits à la consommation. Par ailleurs, la banque est engagée sur un projet couvrant les besoins de son système de notation Retail (particuliers, professionnels et TPE) qui servira à fonder la 2ème tranche encore nécessaire au passage au modèle de notation interne.

- **Distribution des GE par classe de risque au 31/12/2012 (en %)**

Pour les GE, les quatre premières classes de risques concentrent environ 89% des expositions en nombre et 90% en encours.

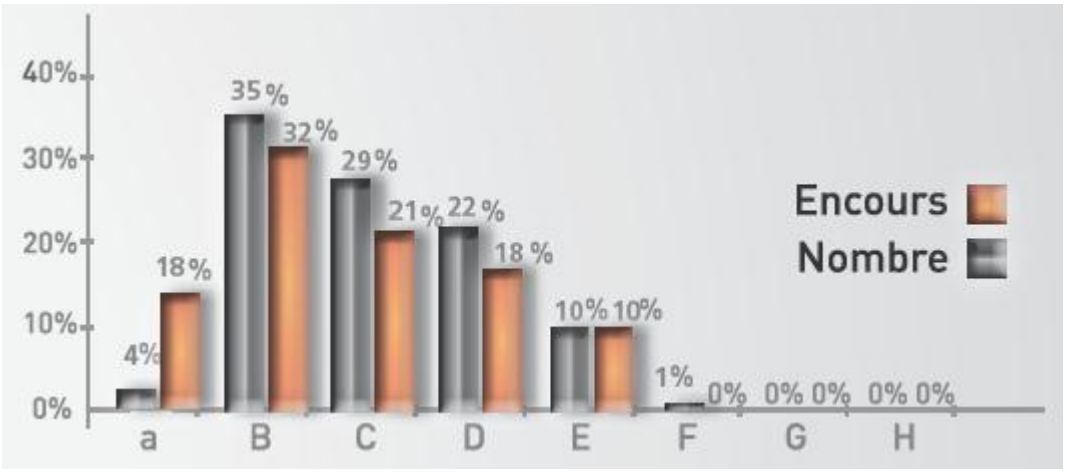

- **Distribution des PME par classe de risque au 31/12/2012 (en %)**

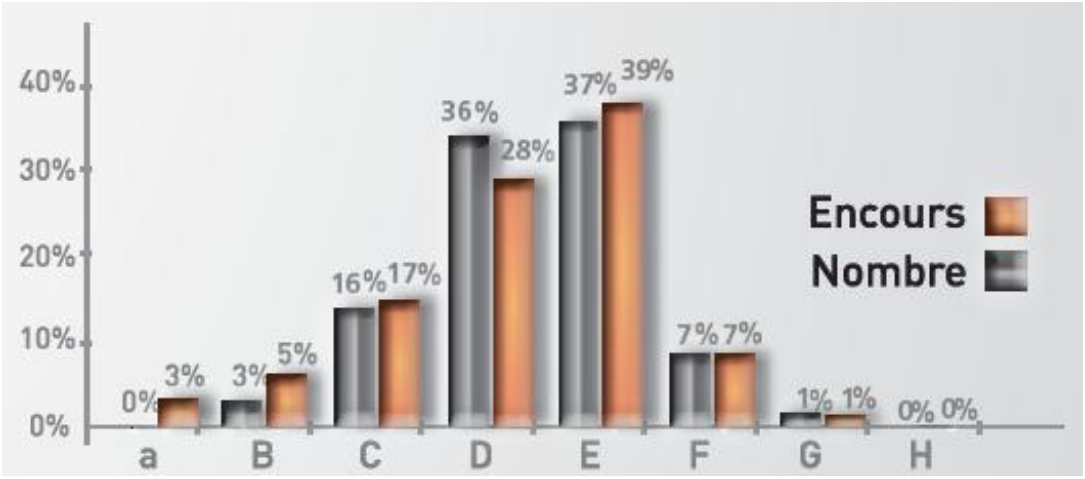

89% des PME notées sont concentrées dans les classes de risque C, D et E représentant 84% en encours.

- **Distribution des TPE par classe de risque au 31/12/2012 (en %)**

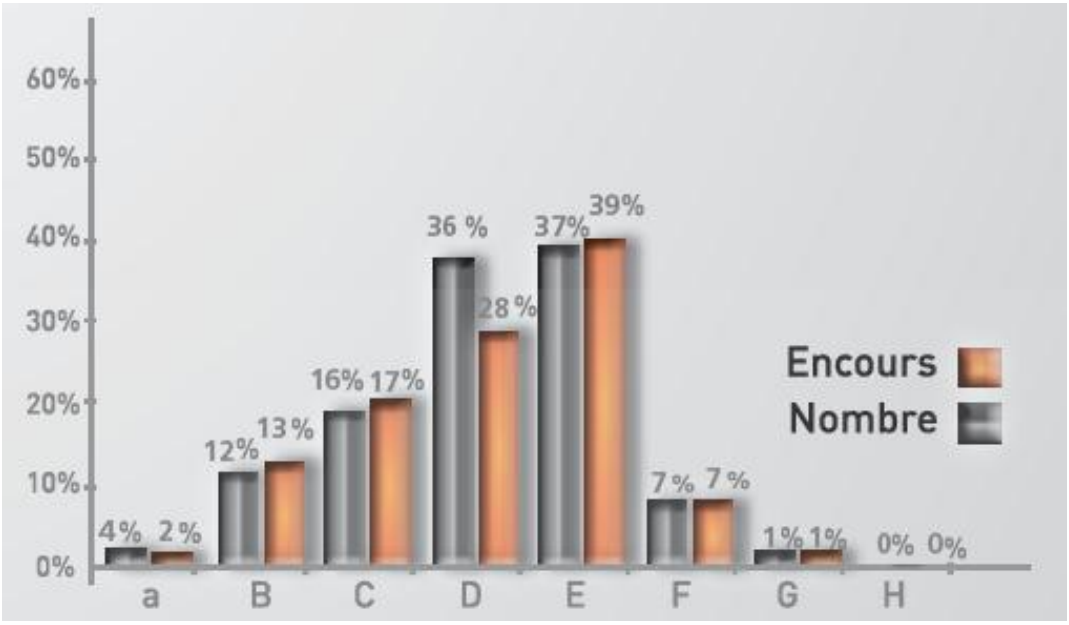

En ce qui concerne les TPE, 76% des encours sont concentrés dans les classes de risque B, C, D et E représentant 77% en nombre.

- **Distribution des provisions par classe de risque au 31/12/2012 (en %)**

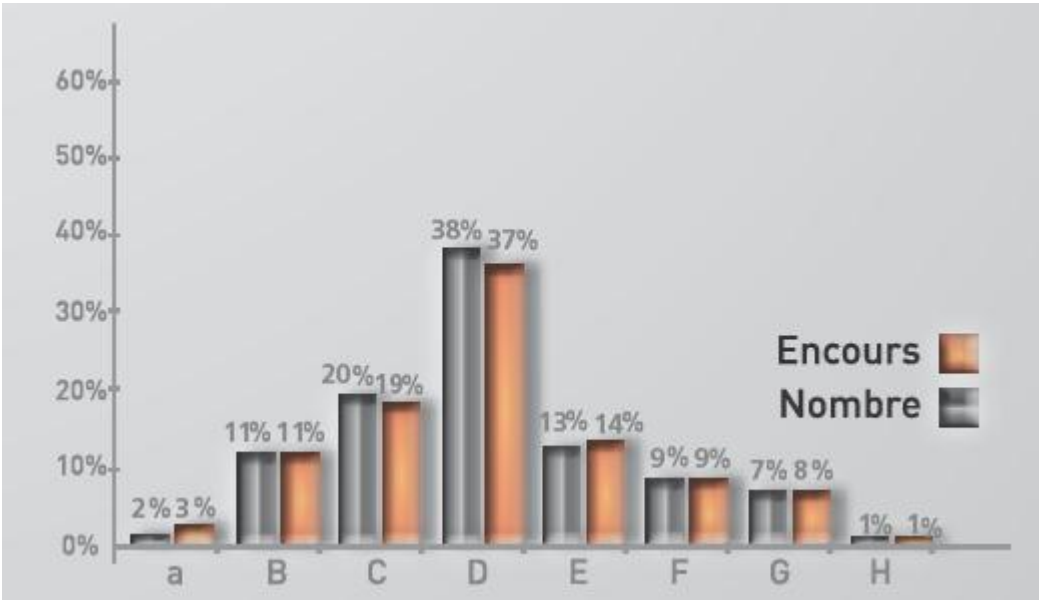

Les expositions sur les PRO sont concentrées pour plus de 69% au niveau des classes de risque (C, D, et E) aussi bien en nombre qu'en encours.

<u>Dispositif de suivi du risque de concentration</u>

➢ **Concentration individuelle**

La concentration individuelle des risques fait l'objet d'un suivi minutieux par la banque d'une part pour obéir aux règles prudentielles imposées par l'exigence de la division des risques et d'autre part pour assurer la diversification des contreparties nécessaire à la dilution des risques. A ce titre, la BCP a mis en place un processus d'examen des 100 premiers risques au sens contrepartie ou groupe de contreparties liées (environ 480 contreparties hors filiales).
Ledit processus est dupliqué au niveau des BPRs chacune dans son périmètre.
En parallèle à ce suivi, une attention particulière est accordée aux engagements dès que leur niveau dépasse 5% des fonds propres.

Crédits par décaissement	En % des emplois productifs CPM
100 Premiers risques CPM (hors filiales)	47%
Contreparties éligibles à la déclaration BAM (hors filiales)	25%

➢ **Concentration sectorielle**

Le CPM dispose d'un dispositif de gestion et de suivi du risque de concentration sectorielle s'articulant autour de règles et normes quantitatives et qualitatives.
Le suivi des expositions sectorielles s'appuie sur des *reporting* périodiques, d'études sectorielles et de fiches de suivi. Quant au processus de suivi opérationnel de ces expositions par secteur, il repose sur des indicateurs et limites dont le non-respect entraine l'application des mesures et exigences préalables.

II. RISQUE MARCHE

Le risque de marché est le risque de perte résultant des fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marché, de la volatilité de ces paramètres et des corrélations entre ces paramètres. Les paramètres en question sont notamment :

- - les taux d'intérêt : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt ;
- - les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise ;
- - les prix : le risque de prix résulte de la variation de prix et de la volatilité des actions et des matières premières ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières ;

Principes directeurs

Dans un objectif d'encadrer et de maîtriser les risques de marché, le Groupe Banque Centrale Populaire a mis en place un dispositif de gestion des risques conformes aux normes Bâle II et aux meilleures pratiques en la matière. Ce dispositif est fondé sur des principes directeurs clairs, des politiques et des procédures internes en ligne avec les objectifs de rendement, les niveaux de tolérance aux risques et en adéquation avec les fonds propres. Les principes directeurs sont les suivants :

- Maîtriser les risques sur les expositions ;
- Sécuriser le développement des activités de marché du Groupe dans le cadre des orientations stratégiques du plan à moyen terme ;
- Se conformer à la réglementation bancaire en matière de gestion prudentielle des risques ;
- Adopter les meilleures pratiques sur le plan de la gestion des risques pour l'ensemble des activités.

La gestion des risques de marché a pour objectif de gérer et de contrôler les expositions aux risques de marché afin d'optimiser le couple risque/rendement, tout en conservant un profil de marché cohérent avec le statut du Groupe en tant qu'établissement financier de premier plan et intervenant important en matière de produits financiers.

Le niveau de tolérance de la Banque face aux risques de marché est décliné à travers les dispositifs de limite et de délégation de pouvoirs. Ce niveau de tolérance est fixé de sorte que les expositions face aux risques de marché ne puissent générer des pertes qui pourraient compromettre la solidité financière du Groupe et l'exposer à des risques inconsidérés ou importants.

Les instruments et les positions gérés font l'objet de descriptifs de produits et d'une stratégie de négociation définie en fonction :

- Des objectifs de rendement et de performance alloués au titre de l'exercice en cours;
- De la structure de portefeuille en termes de concentration par facteur de risque;
- De l'univers de placement et des produits autorisés ;
- Du style de gestion et du rebalancement des portefeuilles.

Cette stratégie de négociation est formalisée dans le cadre d'une circulaire interne validée par le Comité de Placement.

Dispositif de gestion et de suivi des risques de marché

En vue d'encadrer les risques sur les différentes activités de marché et d'en assurer la surveillance, le Groupe s'est doté d'un dispositif organisé autour de quatre axes:

- Un système de délégation des pouvoirs définissant le processus de demande, de validation des limites et d'autorisation des dépassements ;
- Une activité de pilotage et d'arbitrage entre les différentes activités de marché ;
- Une activité de suivi et de surveillance des indicateurs de risque par les entités et les organes de contrôle des risques de marché ;
- Un ensemble d'outils de gestion et de contrôle des risques de marché. Les risques de marché issus du portefeuille bancaire sont suivis, gérés et intégrés dans le cadre de la gestion du risque structurel de taux et de liquidité.

Principales limites

Au-delà des limites applicables à toutes les activités de marché à savoir les limites de position par instrument, les limites de contrepartie et les limites de transactions, certaines limites ont été instaurées pour les activités obligataires et pour les activités de change. Ces limites sont identifiées comme suit :

- Taille maximale du portefeuille de négociation obligataire par rapport au portefeuille total de la BCP,
- Limites de Duration pour le portefeuille de négociation,
- Limites de *Stop Loss* par tranche de position relatives aux positions de change ouvertes et aux transactions *intraday* pour compte propre,
- Limite courte de position de change ;
- Limite de position sur devise.
- Limites de positions maximales pour les opérations de change à terme et d'options de change ;
- Limites de sensibilité aux risques de taux par time buckets pour les opérations de change à terme, swaps de change et de trésorerie devises ;
- Limites par indicateurs de sensibilité (Delta , Gama, Vega et Rhôs) pour les options de change ;

- Limites en termes de maturités maximales pour certaines opérations sauf autorisation spécifique.

L'ensemble du dispositif des limites est organisé sous forme de grille de délégation de pouvoirs fixant les limites par instrument, par marché et par intervenant. Le processus de propositions et de validation des limites est encadré par une circulaire interne. Le contrôle des limites est effectué quotidiennement par le Middle-office et sur une fréquence hebdomadaire par le Pôle Risque Management.

Outils de gestion des risques

Le Groupe a adopté une structure de gestion et de suivi des risques de marché qui inclut le recours à la méthodologie VaR et à des analyses de sensibilité pour l'ensemble de son portefeuille de négociation.

- **La VaR (Value at risk)**

La VaR peut être définie comme étant la perte théorique maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donnés. La banque retient un intervalle de confiance de 99 % et un horizon de temps d'un jour, en s'appuyant sur deux ans d'historique de données. Ceci permet le suivi, au jour le jour, des risques de marché pris par la banque dans ses activités de trading, en quantifiant le niveau de perte considéré comme maximal dans 99 cas sur 100, à la suite de la réalisation d'un certain nombre de facteurs de risques (taux d'intérêt, taux de change, prix d'actifs, etc.).
La méthode retenue pour le calcul de la VAR est celle d'un modèle historique basé sur les rendements historiques des facteurs de risques inhérents au portefeuille trading. Ce modèle prend implicitement en compte les corrélations entre les différents facteurs de risques.

- **Autres indicateurs de sensibilité**

Parallèlement aux calculs de VaR, des impacts en terme de profits et de pertes (P/L) à partir de scénarios standards ou de scénarios de stress sont estimés pour l'ensemble du portefeuille de négociation. Ces scénarios sont choisis parmi trois catégories à savoir: des scénarios historiquement avérés, des scénarios hypothétiques et des scénarios adverses.
Les principaux indicateurs utilisés sont :

- Une sensibilité à la variation de taux de +/- 25 bps et 15 bps (indicateurs global et par tranche de maturité);
- Un indicateur de risque de courbe de taux exprimé en perte potentielle ;
- Un indicateur du seuil de rentabilité du portefeuille (Break even Point) ;
- Une sensibilité à la variation extrême de taux de 200 bps ;
- Un indicateur du risque de change ;
- Une sensibilité à la variation des cours de +/- 1%, 5% et 10% tenant compte de la corrélation entre l'EUR et le USD dans la composition du panier MAD.

- **Reporting**

Le suivi des risques de marché est effectué quotidiennement par le Middle-office et par la fonction chargée des risques de marché. Ce dispositif de contrôle vient d'être renforcé par un reporting hebdomadaire dont la vocation est de donner un overview sur les marchés et sur l'évolution de l'activité de négociation, il assure également un suivi des risques de marché en termes de VaR, d'expositions et de dépassement des limites sur tout le portefeuille trading.
Les Comités de gestion (Comité de Placement et Comité de Gestion des Risques) surveillent sur une fréquence régulière les niveaux d'exposition, les rendements générés par les activités de marchés, les risques adossés aux activités de trading, le respect des exigences réglementaires et la conformité aux dispositifs des limites.

Le Reporting présenté aux différents Comités comprend en plus de l'analyse de la sensibilité des portefeuilles, des simulations dans le cas de scenarios extrêmes tenant compte à la fois de la structure des portefeuilles et des corrélations entre les différents facteurs de risque.

Evolution des indicateurs de risque

- **VaR**

La VaR globale (1-Jour à 99%) du portefeuille à fin décembre 2012 est de 13.1 Millions DH, soit 0,36% de la Valeur marchande du portefeuille et 0,06% du total des Fonds Propres.
La VaR hors corrélation est de 20.2 Millions DH, soit un effet de diversification de 7.1 Millions sur le portefeuille global et réparti sur les différents instruments.
La VaR est concentrée principalement sur le portefeuille obligataire et les titres de propriétés et accessoirement sur les opérations de change et de trésorerie devises. Ceci est dû à la taille de ces portefeuilles, à la forte volatilité des facteurs de risques les composant et à leurs poids par rapport aux autres facteurs dans le portefeuille de négociation.

- **Compartiment change**

Le portefeuille de change à terme a enregistré un niveau quasi stable durant l'année 2012 conjuguée à un accroissement du volume des Swaps de change.
La position de change nette a évolué en dents de scie pendant l'année 2012. En dépit de sa forte variation, la position de change nette est restée équilibrée compte tenu de la composition du panier du dirham et de l'actualisation des différents flux à terme. Les limites réglementaires, par rapport au niveau des fonds propres, pour la position globale et par devise ont été respectées
courant 2012.

	Position change nette	Fonds propres	% Fonds propres
Mars 2012	-157	21 434	3,7%
Juin 2012	654	23 902	7,5%
Septembre 2012	1 804	23 902	1,9%
Décembre 2012	390	21 958*	0,6%

*Fonds propres estimés

La VaR pour l'activité trading de change a atteint 165 KMAD en fin d'année.

- **Compartiment obligataire**

Durant l'exercice 2012, les limites obligataires ont été revues et validées par les organes d'administration et de direction. Les limites de duration et de position maximale ont été renforcées par des sous limites pour les portefeuilles EURO Bonds et OPCVM et ont été modifiées pour s'adapter au nouveau contexte de volatilité du marché.

A fin Décembre 2012, La VaR pour l'activité trading obligataire s'élève à 7,5 MMAD.

- **Compartiment actions et OP CVM**

L'encours de ce portefeuille est demeuré pratiquement stable aux alentours d'un encours moyen de 3.4 milliards de MAD, avec une répartition de 10%, 90% respectivement pour les actions et les OPCVM, ceci est dans l'objectif d'alléger les positions sur actions dont les valeurs ne sont pas significatives et se concentrer sur des valeurs de fonds de portefeuille réputées plus liquides.

A fin Décembre 2012, la VaR pour l'activité de trading sur les titres de propriété s'élève à 3,7 MMAD.

III. RISQUES ALM

La stratégie de gestion du risque global de taux et de liquidité, obéit à l'objectif de maîtrise des risques inscrit dans le processus de développement planifié et adopté par le Groupe.
Cette stratégie repose sur les principes directeurs suivants :

- Orienter les activités de développement dans le cadre d'un plan moyen terme en tenant compte des risques de taux et de liquidité.
- Maintenir une structure stable et variée des dépôts de la banque avec une maitrise du potentiel de croissance de ses engagements.
- Améliorer progressivement le Gap global de taux en vue de maintenir un équilibre des différentes activités en termes de profil de taux et de liquidité.
- Développer les actifs à taux variables pour immuniser une partie du bilan suite à une évolution défavorable des taux d'intérêts.

Risque global de taux

Le risque global de taux représente la perte provoquée par l'évolution défavorable des taux d'intérêt sur l'ensemble du bilan de la banque eu égard à sa capacité de transformer l'épargne et les ressources en des emplois productifs.
L'analyse du risque global de taux est complexe, en raison de la nécessité de formuler des hypothèses relatives au comportement des déposants concernant l'échéance de dépôts remboursables contractuellement sur demande et sur les actifs et les passifs non sensibles directement au taux d'intérêt. Lorsque les caractéristiques comportementales d'un produit sont différentes de ses caractéristiques contractuelles, les caractéristiques comportementales sont évaluées afin de déterminer le risque de taux d'intérêt réel sous-jacent.

- **Dispositif de gestion du risque global de taux**

Le processus d'évaluation et de contrôle du niveau général du risque global de taux, s'opère :

- Une fois par trimestre à l'arrêté des états de synthèse ;
- Deux fois par an, en adossement au processus de planification (phase de la note d'orientations stratégiques et phase de cadrage du plan financier à moyen terme) et ce en tant que dispositif de validation définitive du PMT ;
- A l'occasion des changements importants des grilles tarifaires pour en évaluer les impacts.

Ce dispositif de surveillance repose sur :

- Une méthodologie d'évaluation basée sur l'approche des gaps (impasses). Cela se traduit par une classification des actifs et des passifs selon leur profil d'échéance (fixe ou variable), en tenant compte des facteurs de durée résiduelle et de comportement futur (approche prévisionnelle sur un horizon triennal et selon les hypothèses du PMT) ;
- Un système de *reporting* trimestriel à l'attention du Comité Gestion des Risques sur les niveaux d'exposition les stress tests en termes d'impact sur le PNB, et les fonds propres et l'évolution prévisionnelle des ratios prudentiels ;
- Un système de limites en termes d'impacts des risques, par rapport au PNB et aux fonds propres, défini par le Comité Gestion des Risques et validé par le Comité Directeur.

A travers ce dispositif, la gestion du risque global de taux vise à optimiser l'impact de taux sur le bénéfice et sur les fonds propres en s'appuyant sur le calcul des Gap statistiques et dynamiques selon les fréquences définies précédemment.

En parallèle aux exercices de simulation portant sur l'évolution des taux dans le cadre de comportement normal des marchés, des scénarios complémentaires sont appliqués à l'ensemble du bilan pour mesurer l'impact d'un choc majeur sur les taux. Ceci consiste à titre d'exemple à soumettre le bilan de la Banque à un mouvement à la hausse des taux d'intérêts à hauteur de 100 bps et 200 bps.

Parallèlement, à ces exercices au moins trimestriels, le Pôle Risque Management procède à l'analyse de cohérence et à la mesure des impacts de taux conformément au Plan à Moyen Terme de la Banque lors de l'élaboration des hypothèses de croissance et leurs recadrages éventuels.

- **Evolution des indicateurs de risque**

Au 30 juin 2012, le profil des actifs et des passifs dont l'échéance est inférieure à 12 mois est à peu près le même que celui des actifs et passifs à fin décembre 2011, mis à part :

- La hausse du compte BAM de 6,7 milliards de dirhams soit un encours de 10,6 milliards de dirhams au 30 juin 2012. Cette hausse exceptionnelle est toutefois conjoncturelle, le montant moyen requis étant seulement de 6,6 milliards de dirhams.
- La poursuite de la hausse des valeurs données en pension pour 7,5 milliards de dirhams ;
- La hausse des certificats de dépôts de 2 milliards de dirhams ;
- L'acquisition de titres propriété (1 milliard) et des titres de transaction obligataires (1,7 milliards) ;

Ces opérations n'ont eu qu'un impact limité sur notre profil de risque. Ainsi, en cas de hausse des taux de 100 points de base, le bénéfice augmente de 42 MDH contre 78 millions en décembre 2011. En outre, la sensibilité des bénéfices à une variation des taux reste bien en dessous des limites de nos objectifs de risque.

A fin décembre 2012, le profil de risque est en légère amélioration suite à plusieurs évènements

- Les augmentations de capital en faveur de BPCE (pour un montant de 1,6 milliards de dirhams) puis en faveur de la SFI (pour un montant de 1,7 milliards de dirhams)
- La baisse du taux de la réserve monétaire de 6% à 4% en septembre 2012
- La poursuite de l'acquisition de titres propriété à des fins de trading (pour un montant de 5,8 milliards de dirhams), qui s'écoulent sur le court terme,
- La poursuite de l'augmentation des opérations de change à terme,

Ainsi, notre profil de risque à horizon d'une année est positif en décembre 2012, avec des impacts reflétant dans la même tendance, les mouvements à court terme des taux d'intérêts.

Le tableau suivant présente l'incidence potentielle d'une hausse des taux de 100 points de base, sur une période de 12 mois (court terme), sur le revenu net d'intérêt et sur la valeur économique de la banque en 2011 et 2012. L'impact d'une telle variation représente moins de 1,5% du PNB et 1 % de nos fonds propres.

En % des emplois productifs CPM	Décembre 2011	Juin 2012	Décembre 2012
Le bénéfice (en millions)	78	42	107
par rapport au produit net bancaire	0,85%	0,46%	1,06%
La valeur économique sur le CT (en millions)	-105	-129	-107
par rapport aux fonds propres	-0,48%	-0,55%	-0,51%

Risque de liquidité :

Ce risque peut découler de la structure du bilan en raison des décalages entre les échéances réelles des éléments de l'actif et du passif, des besoins de financement des activités futures, du comportement des clients ou d'une éventuelle perturbation dans les marchés, ou de la conjoncture économique.

➢ **Dispositif de gestion du risque global de liquidité**

La gestion du risque de liquidité vise à garantir au Groupe l'accès aux fonds nécessaires afin d'honorer ses engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles. La gestion de ce risque se traduit par le maintien d'un niveau suffisant de titres liquides et un approvisionnement en fonds stable et diversifié. Le portefeuille des titres est constitué majoritairement de Bons du Trésor et accessoirement de positions sur actions liquides et sur OPCVM.

La gestion de la liquidité s'appuie sur :

- Le suivi des ratios de liquidité du bilan selon les exigences internes et celles issues de la réglementation,
- L'élaboration d'un échéancier de liquidité sur la base de divers scénarios dynamiques et sur l'horizon du PMT, ainsi que l'élaboration d'un échéancier de liquidité statique donnant des indications sur la situation de la liquidité de la banque à moyen et long terme,
- Le suivi du portefeuille d'investissement et la projection des flux de trésorerie,
- Le maintien d'un éventail varié de sources de financement et le suivi de la concentration des dépôts par nature de produits et de contrepartie avec un suivi rapproché de la concentration des 10 plus grands déposants,
- Le maintien des rapports privilégiés avec les investisseurs institutionnels et les grandes Corporate.

Les dépôts à vue de la clientèle (comptes courants et comptes d'épargne) constituent une part importante du financement global du Groupe qui s'est révélée stable au fil des ans. En outre, le programme d'ouverture d'agences s'est prolongé en 2012 et compte se poursuivre tout au long de la période du PMT (2013-2015), contribuant à renforcer le rythme de collecte des dépôts de la clientèle.

Par ailleurs, le CPM est un intervenant important sur les marchés monétaire et obligataire, par l'intermédiaire de ses activités de marchés. La position du CPM lui permet de recourir, occasionnellement à court terme, auprès de BAM, des banques et d'autres institutions financières aux opérations de pension.

➢ **Evolution des indicateurs de risque**

Le total des actifs du CPM s'établit à 241 milliards de dirhams à fin décembre 2012 contre 227 en décembre 2011, soit une augmentation de 6%. En décembre 2012 et par rapport à décembre 2011, les emplois devant être refinancés en cash représentent 11 milliards de dirhams.
Il s'agit principalement des crédits à hauteur de 5,1 milliards (dont 3 milliards alloués aux crédits de trésorerie) et du portefeuille de titres (transaction et placement) à hauteur de 5,7 milliards de dirhams.

Ces montants, ainsi que la baisse des dépôts à terme de 4 milliards, ont été refinancés notamment par :

- Les dépôts à vue de la clientèle à hauteur de 5 milliards de dirhams ;
- Les comptes d'épargne à hauteur 1,8 milliards de dirhams ;
- Un recours plus important aux avances en pension de Bank Al-Maghrib (+7,5 milliards de dirhams) ;
- La baisse du compte BAM de 0,7 milliard du fait de la baisse du taux de la réserve monétaire de 6% à 4%.

A noter que la baisse des fonds propres de la banque suite à la cession par l'Etat de 10% du capital de la BCP aux BPR a été compensée au cours du 2ème semestre 2012 par deux augmentations de capital de 5% chacune à l'attention de BPCE et de la SFI.

Le resserrement progressif de la liquidité, qui a marqué le secteur bancaire depuis 2008 s'est poursuivi en s'accentuant en 2012 sans impact majeur pour le CPM qui bénéficie toujours de plus de marge de manœuvre que ses confrères :

- La prépondérance des dépôts non rémunérés ;
- La forte réduction de la concentration des grands déposants ;
- Le recours encore limité au marché de capitaux.

Ainsi, les ressources du CPM collectées auprès de la clientèle ont augmenté de 2%, passant de 181,7 milliards en décembre 2011 à 185,3 milliards à fin décembre 2012. Cette hausse concerne les comptes sur carnet (+10,1%) et les dépôts à vue (+4,4%). Par contre, les dépôts à terme ont enregistré un recul de 9,2% suite à la non reconduction des DAT de certaines grandes entreprises et à la baisse continue des bons de caisse. Il en résulte une légère diminution de la part des ressources rémunérées par rapport à la structure globale des ressources.

Le coefficient de transformation du CPM s'est situé à 90,7% en décembre 2012 contre 86,8% un an auparavant du fait du développement plus important de l'activité de crédit par rapport aux dépôts de la clientèle (en quasi-stagnation). Pour répondre au besoin additionnel de refinancement, le CPM a procédé à l'émission de certificats de dépôts afin de porter leur encours à 3,9 milliards de dirhams en 2012 contre 3 milliards de dirhams en 2011. Toutefois, le recours par le CPM au marché monétaire et obligataire reste assez limité par rapport à ses confrères.

IV. RISQUES OPERATIONNELS

Selon la définition adoptée par Bank Al Maghrib, on entend par « Risques Opérationnels », les risques de pertes résultant de carences ou de défauts attribuables à des procédures, personnels et systèmes internes ou à des événements extérieurs.
Cette définition inclut le risque juridique mais exclut les risques stratégiques et de réputation.

Politique du GBP en matière de risques opérationnels

Afin de maîtriser ses risques opérationnels, le GBP a mis en place une charte de gestion des risques opérationnels (RO) dont les principaux fondements sont les suivants:

- Etre en mesure de détecter le plus tôt possible les risques ou les incidents de nature opérationnelle pouvant avoir des conséquences financières et/ou sur l'image du Groupe ;
- Analyser les risques potentiels et les incidents avérés et apprécier le plus précisément possible et de façon dynamique leurs impacts ;
- Alerter et mobiliser les principaux responsables concernés par lesdits incidents, qu'ils en soient à l'origine ou qu'ils en subissent les conséquences ;
- Mesurer les effets de cette politique et disposer d'outils et d'indicateurs de pilotage à destination de la Direction Générale, du Management dirigeant, des métiers et des différents acteurs du dispositif pour pouvoir apprécier, par BPR, par métier et par fonction, par exposition aux risques opérationnels ;
- Faire engager les actions curatives et préventives qui s'imposent pour réduire les impacts et limiter la probabilité de survenance des incidents.

Organisation de la filière risques opérationnels

L'organisation de la filière Risques Opérationnels au niveau du GBCP s'articule autour des axes suivants :

- La fonction Centrale au niveau du siège qui est chargée de la conception et du pilotage des outils méthodologiques et informatiques ;

- Un réseau de Gestionnaires de Risques dans leurs périmètres respectifs (BCP, BPR), Ils participent à la mise à jour de la cartographie des risques opérationnels et doivent assurer la mise en place des plans d'actions pour le renforcement du dispositif de maîtrise des risques;
- Des correspondants désignés par métier dans le cadre du protocole de collecte des pertes ; ces correspondants ont pour mission de recenser les pertes opérationnelles et de les historiser dans l'outil de gestion des risques, commun à l'ensemble du CPM ;
- Des correspondants au niveau des filiales (Contrôleurs Internes ou autre), qui veillent à la mise en place de la méthodologie et des outils R.O en synergie avec le dispositif adopté au sein du CPM.

Principaux outils de gestion des risques opérationnels

Les trois principaux outils méthodologiques sont : (i) la cartographie des risques opérationnels, (ii) le processus de collecte des incidents et (iii) le suivi des risques liés aux activités externalisées.

- **Cartographie des risques opérationnels**

La première version de cartographie des risques a été réalisée avec la participation d'un cabinet externe. Elle a couvert tous les processus de la banque avec un objectif d'appropriation pour chacune des banques régionales.

L'année 2012 a connu la mise en application de la nouvelle démarche de cartographie des risques opérationnels établie en 2011 sur les processus opérationnels critiques stables, notamment l'activité de marché, les valeurs mobilières, les moyens de paiement, la monétique, la banque assurance, etc.

La mise à jour des autres processus majeurs comme les engagements et l'international ont démarré et seront réalisés courant 2013.

Les principaux objectifs atteints par cette démarche sont les suivants :

- Une démarche d'évaluation des risques plus qualitative permettant de se concentrer sur les plans d'action couvrant les risques les plus critiques,
- Harmoniser l'évaluation des risques entre les banques régionales permettant une visibilité plus claire sur l'exposition au risque pour le CPM,
- Concentrer les efforts des banques régionales dans l'identification des risques spécifiques et les propositions de plans d'action pouvant servir à tout le CPM,
- Rendre la mise à jour de la cartographie des risques moins fastidieuse pour se concentrer sur les vrais enjeux relevés par les experts métiers.

La démarche de cartographie se déroule en plusieurs phases :

- La découverte du processus : analyse des dispositifs mis en place pour la gestion de l'activité en termes de procédures, d'acteurs, d'outils.
- L'identification des événements de risques : En partant des différents métiers de la banque, l'identification des événements de risques se réalise à travers un balayage des principaux risques potentiels encourus dans l'exercice d'une activité ; ensuite ce recensement est affiné progressivement au fil des réunions tenues avec les experts métier ;
- La mesure et évaluation des événements de risques : Pour chaque événement, le risque est évalué en termes de « Probabilité d'occurrence » et « Impact/perte» encourus en cas de survenance ;
- L'appréciation des moyens de surveillance et de couverture des risques : Il s'agit de l'évaluation de la qualité des dispositifs de contrôles existants pour chaque événement de

risque. Cette cotation est réalisée sur la base de deux critères : la pertinence du contrôle et son application.

Le déploiement de la cartographie sur les BPR & les filiales

S'agissant des BPR, les Risk Manager sont formés sur la méthodologie d'identification et d'évaluation des risques opérationnels. Ils procèdent, dans le cadre du déploiement, à la vérification de la bonne adéquation de l'évaluation des risques et de l'amélioration du dispositif de maîtrise des risques au contexte de leur banque.
Concernant les filiales, une assistance méthodologique leur est fournie en fonction de la spécificité du métier et du contexte ; un suivi périodique est effectué suivant l'état d'avancement de chaque filiale.

D'ailleurs, l'année 2012 a connu la finalisation des cartographies des risques opérationnels d'Upline Group, et l'initialisation de celles de CIB Offshore et de Dar Damane avec la méthodologie du groupe.

- **Collecte des incidents**

Le CPM a mis en place un système de collecte des incidents basé sur un mécanisme déclaratif qui s'appuie sur les correspondants risques opérationnels (CRO).
La saisie des incidents se fait au moyen d'un outil informatique acheminé via un *workflow* permettant aux responsables hiérarchiques de contrôler la pertinence des informations remontées et d'être avertis en temps réel des événements intervenus dans leur périmètre afin de mettre en place des actions correctives.
Cet outil permet aussi à la banque d'avoir à tout moment une photo de son profil de risque selon les sept catégories baloises. Il a pu être déployé au niveau de plusieurs filiales : Maroc Leasing et Upline Group. Cela permet une meilleure mutualisation des moyens et facilite la remonté de l'information pour une vision groupe du profil de risque.

- **Dispositif de suivi des risques liés aux activités externalisées**

Le dispositif de suivi des risques liés aux activités externalisées a pour objectif de suivre le niveau d'exposition des risques opérationnels pris par la banque sur les activités les plus critiques confiées à des sociétés tiers.

Il se caractérise par :

- Une analyse des risques selon une méthode d'évaluation spécifique comportant principalement les éléments suivant: (i) un recensement et une localisation des prestations externalisées sur le périmètre CPM en séparant entre les prestations centralisées (monétique, éditique, confection des chéquiers, etc.) et (ii) les prestations en régions (tri et conditionnement de billets, transport de fonds, gardiennage, etc.) ;
- Une analyse à l'aide de scores permettant de hiérarchiser les domaines par niveau de risque et les prestataires par niveau de maîtrise des risques ;
- Des visites effectuées par des équipes mixtes opérationnelles et risques afin d'avoir une idée plus précise du niveau de maîtrise des risques par le prestataire sur les volets qui lui sont confiés par la banque ;
- Des plans d'action pour permettre une meilleure maîtrise des risques liés à l'externalisation (suivi de la santé financière de la société, communication sur leurs plans de continuité d'activité, sur la qualité du suivi de l'activité, etc.).

Politique de maîtrise des risques

La politique de couverture et d'atténuation des risques repose sur la mise en œuvre de trois types de plans d'actions :

- Des actions de prévention efficaces identifiées notamment lors des cartographies et mises en œuvre directement par les opérationnels à travers leurs plans moyens terme (PMT) ou dans le cadre de projets spécifiques ;
- Des plans de relève et de continuité d'activité (PCA), ayant pour objectif de garantir un fonctionnement sans interruption totale des activités essentielles de la banque et de limiter les pertes engendrées en cas de perturbation grave de l'activité ;
- Des possibilités du transfert de certains risques majeurs par la mise en place d'une politique d'assurance adaptée ;
- Un suivi annuel des risques liés aux activités externalisées.

PARTIE V DONNEES COMPTABLES & FINANCIERES

I. PRINCIPALES REGLES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES IFRS

I.1. CONTEXTE

Les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards - IFRS) ont été appliquées aux comptes consolidés du Groupe Banque Centrale Populaire à compter du 1er janvier 2008 avec bilan d'ouverture er au 1 janvier 2007, conformément aux prescriptions énoncées par la norme IFRS 1 « Première application des normes d'information financière internationales », et par les autres normes du référentiel IFRS, en tenant compte de la version et des interprétations des normes telles qu'elles ont été adoptées par l'International Accounting Standards Board (IASB).
L'objectif primordial des autorités réglementaires est de doter les établissements de crédit d'un cadre de comptabilité et d'information financière conforme aux standards internationaux en termes de transparence financière et de qualité de l'information fournie.

I.2. NORMES COMPTABLES APPLIQUEES

I.2.1. Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés de la Banque Centrale Populaire regroupent l'ensemble des entreprises sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés de la BCP. Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le CPM obtient effectivement son contrôle. Les entités temporairement contrôlées sont également intégrées dans les comptes consolidés jusqu'à la date de leur cession. Il est à noter que les BPR sont intégrées, à partir de 2010, dans le périmètre de consolidation de la BCP.

Périmètre de consolidation au 31 décembre 2012

Sociétés Consolidées	% d'intérêt	% de contrôle	Capital social en KDH	Méthode de consolidation
CPM (BCP+BPR)	-	100,00%	3 836 752	IG*
CHAABI BANK EUROPE (BCDM) K EUR	100,00%	100,00%	30 000	IG
BPMC (KCFA)	62,50%	62,50%	10 000 000	IG
DAR ADDAMANE	5,17%	52,63%	75 000	IG
MAI	77,43%	77,43%	50 000	IG
FONDS MOUSSAHAMA I	99,86%	99,86%	36 400	IG
VIVALIS (ASSALAF CHAABI)	64,01%	87,17%	177 000	IG
MEDIA FINANCE	89,95%	100,00%	206 403	IG
CHAABI LLD	98,85%	98,85%	31 450	IG
CIB (KUSD)	70,00%	100,00%	2 200	IG
BPMG (KGNF)	55,53%	55,53%	50 410 450	IG
BANK AL AMAL	24,01%	35,86%	600 000	IG
FBPMC	100,00%	100,00%	439 869	IG
UPLINE GROUP	74,87%	100,00%	46 783	IG
MAROC LEASING	53,11%	53,11%	277 676	IG
BP SHORE	51,00%	100,00%	155 150	IG
FPCT SAKANE	49,00%	100,00%		IG
ATLANTIC BUSINESS INTERNATIONAL (EN KCFA)	50,00%	100,00%	113 964 700	IG

(*) IG : Intégration globale.
Source : BCP

I.2.2. Méthodes de consolidation

Entreprises contrôlées : Filiales

Les entreprises contrôlées par le CPM sont consolidées par intégration globale. Le CPM contrôle une filiale lorsqu'elle est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités. Le contrôle est présumé exister lorsque le CPM détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote de la filiale.
Il est attesté lorsque le CPM dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un accord, ou de nommer, de révoquer ou de réunir la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.
La détermination du pourcentage de contrôle prend en compte les droits de vote potentiels qui donnent accès à des droits de vote complémentaires, dès lors qu'ils sont immédiatement exerçables ou convertibles.

Entreprises sous contrôle conjoint : Coentreprises

Les entreprises sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle ou par mise en équivalence. Le CPM possède un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.

Entreprises sous influence notable : Associées

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle.
Elle est présumée si le CPM détient, directement ou indirectement, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité. Les participations inférieures à ce seuil sont exclues du périmètre de consolidation, sauf si elles représentent un investissement stratégique, et si le CPM y exerce une influence notable effective.
Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence » et au passif du bilan sous la rubrique de capitaux propres appropriée.
L'écart d'acquisition sur une société consolidée par mise en équivalence figure également sous la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence ».
Si la quote-part du CPM dans les pertes d'une entreprise mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entreprise, le CPM cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires de l'entreprise associée sont provisionnées uniquement lorsque le CPM a une obligation légale ou implicite de le faire ou lorsqu'elle a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise.

Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires sont présentés séparément dans le résultat consolidé, ainsi que dans le bilan consolidé au sein des capitaux propres

I.2.3. Options retenues par le Groupe

Définition du périmètre

Afin de définir les sociétés à intégrer dans le périmètre de consolidation, les critères suivants doivent être respectés :

- Le CPM doit détenir, directement ou indirectement, au moins 20% de ses droits de vote existants et potentiels.

- L'une des limites suivantes est atteinte :
  - le total du bilan de la filiale est supérieur à 0,5% du total bilan consolidé,
  - la situation nette de la filiale est supérieure à 0,5% de la situation nette consolidée,
  - le chiffre d'affaires ou produits bancaires de la filiale sont supérieurs à 0,5% des produits bancaires consolidés,

Les titres de participation sur lesquelles le groupe n'a aucun contrôle, ne sont pas intégrés au niveau du périmètre même si leur contribution remplie les critères présentés ci-avant.

Il est à noter que le CPM a choisi la consolidation selon l'optique de la maison mère.

Exception

Une entité ayant une contribution non significative doit intégrer le périmètre de consolidation si elle détient des parts dans des filiales qui vérifient un des critères ci-dessus décrits.

La consolidation des entités ad hoc

La consolidation des entités ad hoc et plus particulièrement des fonds sous contrôle exclusif a été précisée par le SIC 12. En application de ce texte, la Fondation Banque Populaire pour le micro crédit a été intégrée dans le périmètre de consolidation. La présidence du conseil d'administration de la fondation est assurée par le Président Directeur Général de la Banque Centrale Populaire suite à la modification de ses statuts.

Les exclusions du périmètre de consolidation :
Une entité contrôlée ou sous influence notable est exclue du périmètre de consolidation lorsque dès son acquisition, les titres de cette entité sont détenus uniquement en vue d'une cession ultérieure à brève échéance. Ces titres sont comptabilisés dans la catégorie des actifs destinés à être cédés, et évalués à la juste valeur par résultat. Les participations (hors participations majoritaires) détenues par des entités de capital-risque sont également exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option.

Les méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature de contrôle exercé par le Groupe Banque Centrale Populaire sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale.
Les acquisitions d'intérêts minoritaires sont comptabilisées en utilisant la « parent equity extension method », par la quelle la différence entre le prix payé et la valeur comptable de la quote-part des actifs nets acquis est comptabilité en Goodwill.

I.3. IMMOBILISATIONS

Les immobilisations inscrites au bilan du Groupe comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement.
Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services, ou administratives. Elles incluent les biens autres qu'immobiliers, donnés en location simple.
Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital investi.

I.3.1. Comptabilisation initiale

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une longue période de construction ou d'adaptation.

Les logiciels développés en interne, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

I.3.2. Evaluation et comptabilisation ultérieures

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.il est également possible d'opter pour la réévaluation postérieurement à la comptabilisation initiale.

I.3.3. Amortissement

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle. Seuls les biens donnés en location simple sont réputés avoir une valeur résiduelle, la durée d'utilité des immobilisations d'exploitation étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre.

I.3.4. Dépréciation

Les immobilisations amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables ainsi que les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an. S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation.
En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas d'amélioration de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation.
Les dépréciations sont comptabilisées dans le poste « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

I.3.5. Plus ou moins-values de cession

Les plus ou moins values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat dans le poste « Gains nets sur autres actifs ».
Les plus ou moins values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat dans le poste « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

I.3.6. Options retenues par le Groupe

Approche par composants

Dans les comptes sociaux, les constructions sont amorties linéairement sur 25 ans, alors qu'elles sont constituées de plusieurs composants qui n'ont pas, en principe, les mêmes durées d'utilité.
La définition des composants standard des différentes catégories de constructions a été effectuée suite à une expertise métier et à une étude réalisée auprès de certaines BPR. La répartition par composants s'applique de manière différente selon la nature des constructions.

Ainsi, quatre familles de constructions ont été définies, et pour chacune d'elle une répartition moyenne par composants a été établie. Chaque composant a fait l'objet d'un amortissement sur la durée d'utilité documentée en interne.

Evaluation
Le Groupe a opté pour le modèle du coût, l'option de réévaluation prévue par IAS 16 n'a pas été retenue.
Après sa comptabilisation en tant qu'actif, une immobilisation corporelle doit être comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur

Toutefois, selon IFRS 1, une entité peut décider d'évaluer une immobilisation corporelle à la date de transition aux IFRS à sa juste valeur et utiliser cette juste valeur en tant que coût présumé à cette date. Cette option a été retenue pour les terrains qui ont fait l'objet de réévaluation par des experts externes.

I.4. CONTRATS DE LOCATIONS

Les différentes sociétés du Groupe peuvent être le preneur ou le bailleur de contrats de location.

I.4.1. Le groupe est le bailleur

Les locations consenties par une société du Groupe sont analysées comme des contrats de location-financement (crédit-bail, location avec option d'achat et autres) ou en contrats de location simple.

Contrats de location –financement

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur la quasi-totalité des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien.
La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance.
Le revenu net de l'opération pour le bailleur ou le loueur correspond au montant d'intérêts du prêt et est enregistré au compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.
Les dépréciations constatées sur ces prêts et créances, qu'il s'agisse de dépréciations individuelles ou collectives, suivent les mêmes règles que celles décrites pour les prêts et créances.

Contrats de location simple

Un contrat de location simple, est un contrat par lequel la quasi-totalité des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transféré au preneur.
Le bien est comptabilisé à l'actif du bailleur en immobilisations et amorti linéairement sur la période de location après avoir déduit, le cas échéant, de son prix d'acquisition l'estimation de sa valeur résiduelle.
Les loyers sont comptabilisés en résultat pour leur totalité de manière linéaire sur la durée du contrat de location.
Ces loyers et ces dotations aux amortissements sont enregistrés au compte de résultat sur les lignes « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

I.4.2. Le groupe est le preneur

Les contrats de location pris par une société du Groupe sont analysés comme des contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

Contrats de location –financement

Un contrat de location-financement est considéré comme un bien acquis par le preneur et financé par emprunt.
L'actif loué est comptabilisé pour sa valeur de marché à l'actif du bilan du preneur ou si celle-ci est inférieure, pour la valeur actualisée des paiements minimaux au titre du contrat de location déterminée au taux d'intérêt implicite du contrat.
En contrepartie, une dette financière d'un montant égal à la valeur de marché de l'immobilisation ou à la valeur actualisée des paiements minimaux est constatée au passif du preneur.
Le bien est amorti selon la même méthode que celle applicable aux immobilisations détenues pour compte propre, après avoir déduit, le cas échéant, de son prix d'acquisition l'estimation de sa valeur résiduelle.
La durée d'utilisation retenue est la durée de vie utile de l'actif. La dette financière est comptabilisée au coût amorti.

Contrats de location simple

Le bien n'est pas comptabilisé à l'actif du preneur. Les paiements effectués au titre des contrats de location simple sont enregistrés dans le compte de résultat linéairement sur la période de location.

I.5. PRETS ET CREANCES, ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

I.5.1. Prêts et créances

La catégorie « Prêts et créances » inclut les crédits à la clientèle et les opérations interbancaires réalisées par le Groupe, les participations du Groupe dans des crédits syndiqués.
Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine, et comprend les coûts d'origination directement imputables à l'opération ainsi que certaines commissions perçues (frais de dossier, commissions de participation et d'engagement), considérés comme un ajustement du rendement effectif du prêt.
Les prêts et créances sont évalués ultérieurement au coût amorti, et les intérêts, ainsi que les coûts de transaction et commissions inclus dans la valeur initiale des crédits concourent à la formation du résultat de ces opérations sur la durée du crédit calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.
Les commissions perçues sur des engagements de financement préalables à la mise en place d'un crédit sont différées, puis intégrées à la valeur du crédit lors de son attribution. Les commissions perçues sur des engagements de financement dont la probabilité qu'ils donnent lieu au tirage d'un prêt est faible, ou dont les utilisations sont aléatoires dans le temps et dans leur montant, sont étalées linéairement sur la durée de l'engagement.

I.5.2. Engagements de financements

Les engagements de financement sont comptabilisés à leur juste valeur qui est généralement le montant de la commission d'engagement perçue. Elles sont comptabilisées conformément aux règles énoncées ci-dessus.
Une provision pour risque est constatée, le cas échéant, s'il apparaît que cet engagement se traduira par une perte probable du fait notamment de la défaillance du bénéficiaire de l'engagement.

I.5.3. Engagements de garanties données

Les engagements de garantie sont comptabilisés à leur juste valeur qui est généralement le montant de la commission de garantie perçue. Ces commissions sont ensuite comptabilisées en résultat prorata temporis sur la période de garantie.
Une provision pour risque est constatée, le cas échéant, s'il apparaît que cet engagement se traduira par une perte probable du fait notamment de la défaillance du débiteur.

I.6. DETERMINATION DE LA JUSTE VALEUR

I.6.1. Principes généraux

Tous les instruments financiers sont évalués à la juste valeur soit au bilan (actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat, y compris les dérivés, et actifs financiers disponibles à la vente) soit dans les notes aux états financiers pour les autres actifs et passifs financiers.
La juste valeur est le montant pour lequel un actif peut être échangé, un passif éteint, entre deux parties consentantes, informées et agissant dans le cadre d'un marché concurrentiel.
La juste valeur est le prix coté sur un marché actif lorsqu'un tel marché existe ou, à défaut, celle déterminée en interne par l'usage d'une méthode de valorisation qui incorpore le maximum de données observables du marché et cohérente avec les méthodes utilisées par les acteurs du marché.

I.6.2. Prix cotés sur un marché Actif

Lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la juste valeur de marché. Sont ainsi valorisés les titres cotés et les dérivés sur marchés organisés comme les futures et les options.

I.6.3. Prix non cotés sur un marché Actif

Lorsque le prix d'un instrument financier n'est pas coté sur un marché actif, la valorisation est opérée par l'usage de modèles généralement utilisés par les acteurs du marché (méthode d'actualisation des flux futurs de trésorerie, modèle de Black-Scholes pour les options).
Le modèle de valorisation incorpore le maximum de données observables du marché : prix de marché cotés d'instruments ou de sous-jacents similaires, courbe des taux d'intérêt, cours des devises, volatilité implicite, prix des marchandises.
La valorisation issue des modèles est effectuée sur des bases prudentes. Elle est ajustée afin de tenir compte du risque de liquidité et du risque de crédit afin de refléter la qualité de crédit des instruments financiers.

I.6.4. Marge dégagée lors de la négociation des instruments financiers

La marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers *(day one profit) :*

- est immédiatement constatée en résultat si les prix sont cotés sur un marché actif ou si le modèle de valorisation n'incorpore que des données observables du marché ;
- est différée et étalée en résultat sur la durée du contrat lorsque toutes les données ne sont pas observables sur le marché ; lorsque les paramètres non observables à l'origine le deviennent ; la part de la marge non encore reconnue est alors comptabilisée en résultat.

I.6.5. Actions non cotées

La juste valeur des actions non cotées est déterminée par comparaison avec une transaction récente portant sur le capital de la société concernée, réalisée avec un tiers indépendant et dans des conditions normales de marché. En l'absence d'une telle référence, la valorisation est opérée, soit à partir de techniques communément utilisées (actualisation des flux futurs de trésorerie), soit sur la base de la quote-part d'actif net revenant au Groupe calculée à partir des informations disponibles les plus récentes.

I.7. TITRES

Les titres détenus par le Groupe sont classés en trois catégories :

- Actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- Actifs financiers disponibles à la vente ;
- Placements détenus jusqu'à l'échéance.

I.7.1. Actifs financiers à la juste valeur par résultat

La catégorie des actifs financiers à la juste valeur par résultat comprend :

- Les actifs financiers détenus à des fins de transaction ;
- Les actifs financiers que le Groupe a choisi par option de comptabiliser et d'évaluer à la juste valeur par résultat dès l'origine, car cette option permet une information plus pertinente.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, les frais des transactions étant directement comptabilisés en compte de résultat.
En date d'arrêté, ils sont évalués à leur juste valeur et les changements de juste valeur, coupon couru inclus pour les titres à revenu fixe, sont comptabilisés en résultat dans le poste « Gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la juste valeur par résultat ». De même les dividendes des titres à revenu variable et les plus et moins-values de cession réalisées, sont comptabilisés dans ce poste. L'évaluation du risque de crédit sur ces titres est comprise dans leur juste valeur.

I.7.2. Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les titres à revenu fixe ou à revenu variable qui ne relèvent pas des deux autres catégories.
Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, frais de transaction inclus lorsque ces derniers sont significatifs.
En date d'arrêté, ils sont évalués à leur juste valeur et les changements de juste valeur, hors coupon courus pour les titres à revenu fixe, sont présentées dans le poste des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés ».
Lors de la cession des titres, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat dans le poste « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».
Les revenus comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur les titres à revenu fixe de cette catégorie sont présentés dans le poste « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.
Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont présentés dans le poste « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » lorsque le droit du Groupe à les recevoir est établi.

I.7.3. Placements détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie des « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » comprend les titres à revenu fixe ou déterminable, à échéance fixe, que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance.
Les opérations de couverture du risque de taux d'intérêt éventuellement mises en place sur cette catégorie de titres ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.
Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition (y compris les frais de transaction s'ils présentent un caractère significatif) et la valeur de remboursement de ces titres. Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

I.7.4. Opérations de pensions et prêts/ emprunts de titres

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du Groupe dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé sous la rubrique de « Dettes » appropriée. Néanmoins, pour les opérations de pension initiées par les activités de transaction, le passif correspondant est comptabilisé en « Passifs financiers à la juste valeur par résultat ».

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du Groupe. La créance correspondante est comptabilisée sous la rubrique « Prêts et Créances », à

l'exception des opérations de pension initiées par les activités de transaction, pour lesquelles la créance correspondante est comptabilisée en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat ».

Les opérations de prêts de titres ne donnent pas lieu à la décomptabilisation des titres prêtés et les opérations d'emprunts de titres ne donnent pas lieu à la comptabilisation au bilan des titres empruntés, à l'exception des cas où les titres empruntés sont ensuite cédés par le Groupe. Dans ce cas, l'obligation de livrer les titres à l'échéance de l'emprunt est matérialisée par un passif financier présenté au bilan sous la rubrique « Passifs financiers à la juste valeur par résultat ».

I.7.5. Date de comptabilisation et de décomptabilisation

Les titres sont comptabilisés au bilan à la date de règlement et de livraison. Durant ces délais, les conséquences des changements de juste valeur sont prises en compte en fonction de la catégorie dans laquelle ces titres seront classés. Ces opérations sont maintenues au bilan jusqu'à l'extinction des droits du Groupe à recevoir les flux qui leur sont attachés ou jusqu'à ce que le Groupe ait transféré substantiellement tous les risques et avantages qui leur sont liés. Ils sont alors décomptabilisés et les plus ou moins-values de cession sont constatées en résultat sous le poste approprié.

I.7.6. Options retenues par le Groupe

Les options retenues pour la classification des différents portefeuilles de titres sont les suivantes :

Actifs financiers disponibles à la vente	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Placements détenus jusqu'à l'échéance
▪ Bons du trésor classés en titres de placements ▪ Obligations marocaines non cotés ▪ Titres d'OPCVM détenus (titrisation) ▪ OPCVM et actions ▪ Bons du trésor reclassés des titres d'investissements	▪ Titres de transaction ▪ Produits dérivés	▪ Titres d'investissements (hors bons du trésor reclassés en AFS) ▪ Bons du trésor habitat économique classés en titres de placement

I.8. OPERATIONS EN DEVISES

I.8.1. Actifs et passifs monétaires libellés en devises

Les actifs et passifs monétaires correspondent aux actifs et aux passifs devant être reçus ou payés pour un montant en numéraire déterminé ou déterminable. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité concernée du Groupe au cours de clôture.

Les écarts de change sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts de change relatifs à des instruments financiers désignés comme instruments de couverture de résultats futurs ou de couverture d'investissement net en devises qui sont, dans ce cas, comptabilisés en capitaux propres.

Les opérations de change à terme sont évaluées au cours du terme restant à courir. Les écarts de conversion sont constatés en résultat sauf lorsque l'opération est qualifiée de couverture en flux de trésorerie. Les écarts de conversion sont alors constatés en capitaux propres pour la partie efficace de la couverture et comptabilisés en résultat de la même manière et selon la même périodicité que les résultats de l'opération couverte.

I.8.2. Actifs non monétaires libellés en devises

Les écarts de change relatifs aux actifs non monétaires libellés en devises et évalués à la juste valeur (Titres à revenu variable) sont comptabilisés de la manière suivante :

- Ils sont constatés en résultat lorsque l'actif est classé dans la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat »
- Ils sont constatés en capitaux propres lorsque l'actif est classé dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente », à moins que l'actif financier ne soit désigné comme élément couvert au titre du risque de change dans une couverture de valeur en juste valeur ; les écarts de change sont alors constatés en résultat.

Les actifs non monétaires qui ne sont pas évalués à la juste valeur demeurent à leur cours de change historique.

I.9. DEPRECIATION DES ACTIFS FINANCIERS

I.9.1. Dépréciation sur prêts et créances et assimilés

Périmètre : Prêts et créances, actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et engagements de financement et de garantie.
Des dépréciations sont constituées sur les crédits et sur les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur mesurable liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt ou à l'acquisition de l'actif. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation sur base individuelle

Les provisions relatives aux engagements de financement et de garantie donnés par le Groupe suivent des principes analogues. Au niveau individuel, la dépréciation est mesurée comme la différence entre la valeur comptable avant dépréciation et la valeur, actualisée au taux d'intérêt effectif (TIE) d'origine de l'actif, des composantes jugées recouvrables notamment des garanties et des perspectives de recouvrement du principal et des intérêts.

La dépréciation est enregistrée dans le compte de résultat, dans le poste « Coût du risque ». Toute réappréciation postérieure du fait d'une cause objective intervenue après la dépréciation est constatée par le compte de résultat, également dans le poste « Coût du risque ».

À compter de la dépréciation de l'actif, la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat enregistre la rémunération théorique de la valeur nette comptable de l'actif calculée au taux d'intérêt effectif d'origine utilisé pour actualiser les flux jugés recouvrables.

Au titre de l'exercice 2012, le Groupe Banque Centrale Populaire, anticipant les incidences potentielles de la conjoncture économique, a renforcé son provisionnement sur base individuelle en IFRS à travers notamment une contribution de son fonds de soutien.

Dépréciation sur base collective

Les actifs non dépréciés individuellement font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes, qui s'appuie sur le système de notation interne du Groupe fondé sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date d'arrêté.

Cette analyse permet d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des crédits, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade attribuée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille.

Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée. Les modifications de

valeur de la dépréciation de portefeuille sont enregistrées dans le compte de résultat, dans le poste « Coût du risque ».

En application des dispositions des normes IFRS, il est possible de faire appel à son jugement d'expert pour corriger les flux de recouvrement issus des données statistiques et les adapter aux conditions en vigueur au moment de l'arrêté.

I.9.2. Dépréciation des actifs financiers disponibles à la vente

Les « actifs financiers disponibles à la vente » sont dépréciés individuellement par contrepartie du compte de résultat lorsqu'existe une indication objective de dépréciation durable résultant d'un ou plusieurs événements intervenus depuis l'acquisition.
En particulier, concernant les titres à revenu variable cotés sur un marché actif, une baisse prolongée ou significative du cours en deçà de son coût d'acquisition constitue une indication objective de dépréciation.
Une dépréciation constituée sur un titre à revenu fixe est constatée en « Coût du risque » et peut être reprise en compte de résultat lorsque la valeur de marché du titre s'est appréciée du fait d'une cause objective intervenue postérieurement à la dernière dépréciation.
Une dépréciation sur un titre à revenu variable est constituée sous le poste « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » et ne peut être reprise en compte de résultat, le cas échéant, qu'à la date de cession du titre. En outre, toute baisse ultérieure de la valeur de marché constitue une dépréciation reconnue en résultat.

I.9.3. Options retenues par le Groupe

Pour la provision individuelle des crédits (créances individuellement significatives)

Toutes les créances en souffrances qualifiées de « gros dossiers » sont revues au cas par cas pour déterminer les flux de recouvrement attendus sur un horizon de 5 années et calculer par conséquent la provision IFRS par différence entre le montant brute de la créance et la valeur actualisée de ces flux au TIE d'origine.

Pour la provision individuelle des crédits (créances individuellement non significatives)

Les créances en souffrances qualifiées de « petits dossiers » font l'objet d'une modélisation statistique (modélisation des flux de recouvrement historiques) par classe homogène de risque.

Pour la provision collective

Le Groupe a défini des critères d'identification des créances sensibles et a développé des modèles statistiques pour calculer les provisions collectives sur la base des historiques de transformation des créances sensibles en créances en souffrance.
La méthodologie du provisionnement collectif s'inspire des dispositions baloises.

I.10. DETTES REPRESENTEES PAR TITRES ET ACTIONS PROPRES

I.10.1. Dettes représentées par un titre

Les instruments financiers émis par le Groupe sont qualifiés d'instruments de dettes s'il existe une obligation contractuelle pour la société du Groupe émettrice de ces instruments de délivrer du numéraire ou un actif financier au détenteur des titres.

Il en est de même dans les cas où le Groupe peut être contraint à échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables, ou de livrer un nombre variable de ses propres actions.

Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les obligations remboursables ou convertibles en actions propres sont considérées comme des instruments hybrides comprenant à la fois une composante dette et une composante capitaux propres, déterminées lors de la comptabilisation initiale de l'opération.

I.10.2. Options retenues par le Groupe Banque Centrale Populaire

Parts sociales :
Suite à une mise à jour de la réglementation interne des BPR, celles-ci se réservent désormais le droit inconditionnel de répondre favorablement aux demandes de remboursement des porteurs de parts sociales. Cette nouvelle disposition a pour effet de ne plus reclasser une quote-part du capital des BPR en passifs financiers.

I.10.3. Actions propres

Les actions propres détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

I.11. DERIVES ET DERIVES INCORPORES

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur.

I.11.1. Principe général

Les dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan dans les postes « Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ». Ils sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la valeur est positive, en passifs financiers lorsqu'elle est négative.
Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

I.11.2. Dérivés et comptabilité de couverture

Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi.

- La couverture en juste valeur est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux fixe.
- La couverture en flux de trésorerie est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux variables et le risque de change des revenus futurs hautement probables en devises.

Lors de la mise en place de la relation de couverture, le Groupe établit une documentation formalisée : désignation de l'instrument et de risque couvert, stratégie et nature du risque couvert, désignation de l'instrument de couverture, modalités d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture.

Conformément à cette documentation, le Groupe évalue, lors de sa mise en place et au minimum semestriellement, l'efficacité rétrospective et prospective des relations de couverture mises en place.
Les tests d'efficacité rétrospectifs ont pour but de s'assurer que le rapport entre les variations effectives de valeur ou de résultat des dérivés de couverture et celles des instruments couverts se situe entre 80 et 125 %.

Les tests prospectifs ont pour but de s'assurer que les variations de valeur ou de résultat des dérivés attendues sur la durée de vie résiduelle de la couverture compensent de manière adéquate celles des instruments couverts.
Concernant les transactions hautement probables, leur caractère s'apprécie notamment au travers de l'existence d'historiques sur des transactions similaires.
En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les dérivés de couverture sont transférés en portefeuille de transactions et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie.

I.11.3. Dérivés incorporés

Les dérivés incorporés à des instruments financiers composés sont séparés de la valeur de l'instrument hôte lorsque les caractéristiques économiques et les risques de l'instrument dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte.
Les dérivés sont comptabilisés séparément en tant que dérivé et le contrat hôte selon la catégorie dans laquelle il est classé.
Néanmoins, lorsque l'instrument composé est comptabilisé dans son intégralité dans la catégorie « Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat », aucune séparation n'est effectuée.

I.12. COMMISSIONS SUR PRESTATION DE SERVICES

Les commissions sur prestations de services sont comptabilisées de la manière suivante :

- Commissions qui font partie intégrante du rendement effectif d'un instrument financier : commissions de dossier, commissions d'engagement, etc. De telles commissions sont traitées comme un ajustement du taux d'intérêt effectif (sauf lorsque l'instrument est évalué en juste valeur par résultat).
- Commissions qui rémunèrent un service continu : locations de coffres forts, droits de garde sur titres en dépôt, abonnements télématiques ou cartes bancaires, etc. Elles sont étalées en résultat sur la durée de la prestation au fur et à mesure que le service est rendu.
- Commission rémunérant un service ponctuel : commissions de bourse, commissions d'encaissement, commissions de change, etc. Elles sont comptabilisées en résultat lorsque le service a été rendu.

I.13. AVANTAGES DU PERSONNEL

Principe général
L'entité doit comptabiliser non seulement l'obligation juridique ressortant des termes formels du régime à prestations définies, mais aussi toute obligation implicite découlant de ses usages. Ces usages génèrent une obligation implicite lorsque l'entité n'a pas d'autre solution réaliste que de payer les prestations aux membres du personnel. Il y a, par exemple, obligation implicite si un changement des usages de l'entité entraînerait une dégradation inacceptable des relations avec son personnel.

Typologie des avantages au personnel

Les avantages consentis au personnel du Groupe BCP sont classés en quatre catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation, l'abondement ;
- Les avantages à long terme qui comprennent notamment les primes liées à l'ancienneté et au départ à la retraite ;
- Les indemnités de fin de contrat de travail ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par la couverture médicale des retraités.

I.13.1. Avantages à court terme

Le Groupe comptabilise une charge lorsque les services rendus par les membres du personnel ont été utilisés en contrepartie des avantages consentis.

I.13.2. Avantages à long terme

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail, qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants.
Sont notamment concernées notamment les primes liées à l'ancienneté et au départ à la retraite. Ces avantages sont provisionnés dans les comptes de l'exercice auquel elles se rapportent. La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, mais les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement et aucun corridor n'est appliqué. En outre, l'effet lié à d'éventuelles modifications de régime considérées comme afférent à des services passés est comptabilisé immédiatement.

I.13.3. Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail résultent de l'avantage accordé aux membres du personnel lors de la résiliation par le Groupe du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite ou de la décision de membres du personnel de partir volontairement en échange d'une indemnité. Les indemnités de fin de contrat de travail exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.

I.13.4. Avantages postérieurs à l'emploi

Le Groupe distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies. Les régimes à cotisations définies ne sont pas représentatifs d'un engagement pour le Groupe et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge du Groupe qui donne lieu à évaluation et provisionnement. Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si le Groupe est tenu ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel. Le principal régime à prestations définies identifié par le Groupe est celui de la couverture médicale des retraités et de leur famille.

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.
Le montant provisionné de l'engagement est déterminé en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par le Groupe et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation. La valeur des actifs éventuels de couverture est ensuite déduite du montant de l'engagement.

Lorsque le montant des actifs de couverture excède la valeur de l'engagement, un actif est comptabilisé s'il est représentatif d'un avantage économique futur pour le Groupe prenant la forme d'une économie de cotisations futures ou d'un remboursement attendu d'une partie des montants versés au régime.
La mesure de l'obligation résultant d'un régime et de la valeur de ses actifs de couverture peut évoluer fortement d'un exercice à l'autre en fonction de changements d'hypothèses actuarielles et entraîner des écarts actuariels. Le Groupe applique la méthodologie dite « du corridor » pour comptabiliser les

écarts actuariels sur ces engagements. Cette méthode autorise à ne reconnaître, à partir de l'exercice suivant et de façon étalée sur la durée résiduelle moyenne d'activité des membres du personnel, que la fraction des écarts actuariels qui excède la plus élevée des deux valeurs suivantes : 10 % de la valeur actualisée de l'obligation brute ou 10 % de la valeur de marché des actifs de couverture du régime à la fin de l'exercice précédent.

Les conséquences des modifications de régimes relatives aux services passés sont reconnues en résultat sur la durée d'acquisition complète des droits sur lesquels ont porté lesdites modifications.
La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, du coût financier lié à l'actualisation des engagements, du produit attendu des placements, de l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications de régimes, ainsi que des conséquences des réductions et des liquidations éventuelles de régimes.
Les calculs effectués par le Groupe sont régulièrement examinés par un actuaire indépendant.

I.13.5. Options retenues par le Groupe

Conformément à l'option prévue dans IFRS 1, le montant cumulé des écarts actuariels à la date de transition a été imputé sur les capitaux propres.
Lors du passage aux IFRS, les engagements significatifs de couverture médicale aux retraités et de départ volontaire anticipé ont été provisionnés pour la première fois.
Afin de réaliser les évaluations actuarielles, les hypothèses de base des calculs ont été déterminées spécifiquement pour chaque régime.
Les taux d'actualisation retenus sont obtenus par référence au taux de rendement des obligations émise par l'Etat marocain, auxquels une prime de risque est ajoutée, pour estimer les taux de rendement des obligations des entreprises de premières catégories de maturité équivalente à la durée des régimes.
Les actifs de couverture du régime de couverture médicale sont investis exclusivement en bons du trésor émis par l'Etat marocain. Le taux de rendement des placements est donc celui de ces dernières.

I.14. PROVISIONS/PASSIF

Les provisions enregistrées au passif du bilan du Groupe, autres que celles relatives aux instruments financiers, aux engagements sociaux concernent principalement les provisions pour litiges, pour amendes, pénalités et risques fiscaux. Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

I.14.1. Options retenues par le Groupe BCP

Les provisions pour risques et charges supérieures à 1 MDH ont été analysées, afin de s'assurer de leur éligibilité aux conditions prévues par les normes IFRS.

I.15. IMPOTS COURANTS ET DIFFERES

I.15.1. Impôt courant

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

I.15.2. Impôt différé

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'il existe des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales. Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception :

- Des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- Des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif et contrôle conjoint, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.
Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'un même groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsqu'existe un droit légal de compensation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux afférents aux gains et pertes latents sur les actifs disponibles à la vente et aux variations de valeur des instruments dérivés désignés en couverture de flux de trésorerie futurs, pour lesquels les impôts différés correspondants sont imputés sur les capitaux propres.
Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les bénéfices dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôt sur les bénéfices » du compte de résultat.

I.16. CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES NON RECYCLABLES

Les ajustements FTA ont été inscrits dans les comptes consolidés de la banque en contrepartie des capitaux propres.
Les impacts des corrections de valeur sur les capitaux propres peuvent être définitifs ou temporaires :
Si l'ajustement FTA a pour origine une écriture IFRS qui aurait dû impacter le résultat, l'écart de valeur est définitivement gelé en capitaux propres à travers l'utilisation d'un compte de capitaux propres non recyclables.
Si l'ajustement FTA a pour origine une écriture IFRS impactant les capitaux propres, le recyclage en résultat est possible lors de la cession ou lors de la matérialisation de la couverture à travers l'utilisation d'un compte de capitaux propres recyclables.

I.17. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales, Offices des chèques postaux ainsi que les soldes nets des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.
Les variations de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du Groupe, y compris ceux relatifs aux immeubles de placement, aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et Titres de créances négociables. Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux

cessions de filiales, entreprises associées ou coentreprises consolidées ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations, hors immeubles de placement et immeubles donnés en location simple.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et dettes représentées par un titre (hors Titres de créances négociables).

I.18. ACTIFS NON COURANTS DESTINES A ETRE CEDES ET ACTIVITES ABANDONNES

Lorsque le Groupe décide de vendre des actifs non courants, et lorsqu'il est hautement probable que cette vente interviendra dans les douze mois, ces actifs sont présentés séparément au bilan dans le poste « Actifs non courants destinés à être cédés ».

Les passifs qui leur sont éventuellement liés sont présentés séparément dans le poste « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».
Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs non courants et groupes d'actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur minorée des coûts de vente. Les actifs concernés cessent d'être amortis.
En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat.
Les activités abandonnées incluent à la fois les activités destinées à être cédées, les activités arrêtées, ainsi que les filiales acquises exclusivement dans une perspective de revente. L'ensemble des pertes et profits relatifs à ces opérations est présenté séparément au compte de résultat, sur la ligne « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession ».

I.18.1. Information sectorielle

Le Groupe Banque Populaire est organisé autour de quatre pôles d'activité principaux :

- Banque Maroc comprenant le Crédit Populaire du Maroc, Média finance, Fonds Moussahama I, Upline Group, Dar Addamane, Maroc Assistance Internationale, Bank Al Amal, Attawfiq Microfinances, BP Shore,et FPCT Sakane ;
- Sociétés de financement spécialisées comprenant VIVALIS, Maroc Leasing et Chaabi-LLD; Banque de détail à l'international comprenant Chaabi Bank; Banque Populaire Marocco - Centrafricaine; Banque Populaire Marocco – Guinéenne ; Chaabi International Bank off Shore et Atlantic Business International.

Chacun de ces métiers enregistre les charges et produits, ainsi que les actifs et passifs qui lui sont rattachés après élimination des transactions intragroupe.

I.19. UTILISATION D'ESTIMATIONS DANS LA PREPARATION DES ETATS FINANCIERS

La préparation des états financiers du Groupe exige de la Direction et des gestionnaires la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes associées.
Cet exercice suppose que les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer différents de celles-ci et avoir un effet significatif sur les états financiers. Ce qui est notamment le cas pour :

- Des dépréciations opérées pour couvrir les risques de crédit ;
- De l'usage de modèles internes pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs ;

- Du calcul de la juste valeur des instruments financiers non cotés classés en « Actifs disponibles à la vente » ou en « Instruments financiers à la juste valeur par résultat » à l'actif ou au passif, et plus généralement du calcul des valeurs de marché des instruments financiers pour lesquels cette information doit être portée dans les notes aux états financiers ;
- Des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels ;
- De la détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges.

I.20. PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

I.20.1. Format des états financiers

En l'absence de format préconisé par les IFRS, les états financiers du Groupe sont établis conformément aux modèles prescrits par Bank Al-Maghrib.

I.20.2. Règles de compensation des actifs et passifs

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

II. ETATS DE SYNTHESE DES COMPTES CONSOLIDES EN NORMES IFRS DE LA BCP

II.1. BILAN – IFRS

En Mdh	2011	2012
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	5 404	7 448
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	10 038	17 486
Actifs financiers disponibles à la vente	13 918	17 274
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés	9 159	12 893
Prêts et créances sur la clientèle	170 498	184 200
Placements détenus jusqu'à leur échéance	17 257	17 974
Actifs d'impôt exigible	733	736
Actifs d'impôt différé	65	302
Comptes de régularisation et autres actifs	3 318	4 475
Participations dans des entreprises mises en équivalence	29	23
Immobilisations corporelles	6 150	7 148
Immobilisations incorporelles	373	442
Ecarts d'acquisition	418	1 035
TOTAL ACTIF IFRS	**237 359**	**271 435**

En Mdh	2011	2012
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	3	204
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	14 954	25 489
Dettes envers la clientèle	183 584	201 913
Dettes représentées par un titre	635	0
Titres de créance émis	3 067	4 852
Passifs d'impôt courant	501	540
Passifs d'impôt différé	794	1 028
Comptes de régularisation et autres passifs	2 800	3 081
Provisions techniques des contrats d'assurance	202	84
Provisions pour risques et charges	1 399	1 673
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	3 043	2 805
Dettes subordonnées	1 556	1 590
Capital et réserves liées	11 940	16 031
Réserves consolidées	9 552	8 158
- Part du groupe	2 267	2 715
- Part des BPR	6 043	3 518
- Part des minoritaires	1 242	1 926
Gains ou pertes latents ou différés, part du groupe	288	778
- Part du groupe	301	819
- Part des BPR	-21	-45
- Part des minoritaires	8	3
Résultat net de l'exercice	3 039	3 209
- Part du groupe	1 826	1 877
- Part des BPR	1 022	1 107
- Part des minoritaires	190	225
TOTAL PASSIF IFRS	**237 359**	**271 435**

II.2. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains ou pertes latents ou différés	Capitaux propres part Groupe	Capitaux propres part des BPR	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres clôture 31.12.2010 publiés	**664 107**	**5 447 741**	-	**7 227 401**	**223 045**	**13 562 294**	**12 178 773**	**1 395 282**	**27 136 349**
Impact changement de méthode				- 319 410		- 319 410	- **183 960**		- **503 370**
Capitaux propres clôture 31.12.2010 retraités (*)	**664 107**	**5 447 741**	-	**6 907 991**	**223 045**	**13 242 884**	**11 994 813**	**1 395 282**	**26 632 979**
Opérations sur capital	898 501	3 578 365		27 878		**4 504 744**	**233 006**		**4 737 750**
Paiements fondés sur des actions						-			-
Opérations sur actions propres						-	- **5 998 365**		- **5 998 365**
Affectation du résultat		1 643 050		- 1 643 050		-			-
Dividendes		- 531 285				- **531 285**	**107 987**	- **59 405**	- **482 703**
Résultat de l'exercice				1 826 591		**1 826 591**	**1 022 142**	**190 418**	**3 039 151**
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)						-			-
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)					68 066	**68 066**	- **28 699**	- 9 292	**30 075**
Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat (F)					4 351	**4 351**		3 435	**7 786**
Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)	-	-	-	-	**72 417**	**72 417**	- **28 699**	- **5 857**	**37 861**
Variation de périmètre						-		- 25 166	- **25 166**
Autres variations		239 187		16 586	5 954	**261 727**	- **286 617**	- 54 678	- **79 568**

Capitaux propres clôture 31.12.2011	**1 562 608**	**10 377 058**	**7 135 996**	**301 416**	**19 377 077**	**7 044 268**	**1 440 593**	**27 861 938**
Opérations sur capital	168 813	3 224 335	201 515		3 594 663	371 203	39 566	4 005 432
Paiements fondés sur des actions					-			-
Opérations sur actions propres					-	- 4 307 778		- 4 307 778
Affectation du résultat		1 651 659	- 1 651 659		-			-
Dividendes		- 687 546			- 687 546	131 908	- 78 417	- 634 056
Résultat de l'exercice			1 876 576		1 876 576	1 107 260	224 955	3 208 791
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)					-			-
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)				520 033	520 033	- 23 984	1 520	497 570
Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat (F)				2 367	2 367		186	2 553
Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)	-	-	-	522 400	522 400	- 23 984	1 706	500 122
Variation de périmètre			- 33 594	- 4 362	- 37 956		523 838	485 882
Autres variations		- 266 346	- 132 979		- 399 325	257 079	1 665	- 140 581
Capitaux propres clôture 31.12.2012	**1 731 421**	**14 299 160**	**7 395 855**	**819 453**	**24 245 889**	**4 579 955**	**2 153 906**	**30 979 750**

II.3. COMPTE DE RESULTAT – IFRS

En Mdh	2011	2012
Intérêts et produits assimilés	11 494	12 690
Intérêts et charges assimilés	-3 682	-4 098
MARGE D'INTERÊTS	**7 812**	**8 591**
Commissions perçues	1 059	1 423
Commissions servies	-75	-92
MARGE SUR COMMISSIONS	**984**	**1 331**
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	501	696
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	538	461
RESULTAT DES ACTIVITES DE MARCHE	**1 039**	**1 157**
Produits des autres activités	523	543
Charges des autres activités	-202	-117
PRODUIT NET BANCAIRE	**10 156**	**11 505**
Charges générales d'exploitation	-4 425	-4 774
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-512	-588
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	**5 219**	**6 144**
Coût du risque	-697	-1 273
RESULTAT D'EXPLOITATION	**4 522**	**4 871**
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	1	-1
Gains ou pertes nets sur autres actifs	75	14
Variations de valeurs des écarts d'acquisition	0	0
RESULTAT AVANT IMPÔTS	**4 597**	**4 884**
Impôts sur les bénéfices	-1 558	-1 675
RESULTAT NET	**3 039**	**3 209**
Résultat - part BPR	1 022	1 107
Résultat hors groupe	190	225
RESULTAT NET PART DU GROUPE BCP	**1 827**	**1 877**

II.4. TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE - IFRS

En MDH	2011	2012
Résultat avant impôts	**4 597**	**4 884**
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	504	574
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	0,416	1
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	686	2 102
+/- Dotations nettes aux provisions	42	-98
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-1	0,5
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	-1 020	-1 132
+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement	0	0
+/- Autres mouvements	26	-149
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	**237**	**1 299**
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	9 105	4 960
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	-9 797	-2 132
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-3 944	-5 344
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-1 043	-598
- Impôts versés	-1 628	-1 723
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	**-7 308**	**-4 837**
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	**-2 474**	**1 346**
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-4 456	-2 943
+/- Flux liés aux immeubles de placement	0	-
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-1 209	-1 047
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	**-5 665**	**-3 990**
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	4 229	3 371
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	1 001	1 336
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	**5 230**	**4 707**
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	**24**	**-8**
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	**-2 884**	**2 056**
	0	**0**
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	**10 362**	**7 478**
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	9 089	5 400
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	1 273	2 078
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	**7 478**	**9 534**
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	5 400	7 244
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	2 078	2 291
Variation de la trésorerie nette	**-2 884**	**2 056**

III. ETATS DE SYNTHESE DES COMPTES SOCIAUX DE LA BCP

III.1. BILAN

ACTIF	31/12/2011	31/12/2012
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	**3 281 599**	**3 157 624**
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	**19 659 192**	**20 978 480**
A vue	5 059 154	3 824 335
A terme	14 600 038	17 154 145
Créances sur la clientèle	**78 595 524**	**78 645 330**
Crédits de trésorerie et à la consommation	31 848 641	33 543 346
Crédits à l'équipement	21 871 397	19 287 017
Crédits immobiliers	19 558 304	20 171 993
Autres crédits	5 317 182	5 642 974
Créances acquises par affacturage	**1451212**	**2301695**
Titres de transaction et de placement	**15 550 286**	**21 103 973**
Bons du Trésor et valeurs assimilées	7 747 638	11 123 772
Autres titres de créance	712801	1088606
Titres de propriété	7 089 847	8 891 595
Autres actifs	**1 461 621**	**1 975 502**
Titres d'investissement	**16 549 349**	**16 954 605**
Bons du Trésor et valeurs assimilées	15 800 246	16 036 134
Autres titres de créance	749 103	918 471
Titres de participation et emplois assimilés	**7 704 006**	**8 020 665**
Créances subordonnées	**1 154 245**	**1 154 240**
Immobilisations données en crédit-bail et en location	**-**	**0**
Immobilisations incorporelles	**163 844**	**183 180**
Immobilisations corporelles	**1 740 622**	**2 012 627**
TOTAL DE L'ACTIF	**147 311 500**	**156 487 921**

PASSIF	31/12/2011	31/12/2012
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	**12**	**21**
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	**73 698 432**	**78 225 095**
A vue	55 447 964	54 918 560
A terme	18 250 468	23 306 535
Dépôts de la clientèle	**49 877 859**	**49 554 642**
Comptes à vue créditeurs	27 909 208	30 594 855
Comptes d'épargne	3 352 188	3 646 816
Dépôts à terme	15 676 145	12 185 555
Autres comptes créditeurs	2 940 318	3 127 416
Titres de créance émis	**3 071 943**	**3 927 674**
Titres de créance négociables	3 071 943	3 927 674
Emprunts obligataires	-	0
Autres titres de créance émis	-	0
Autres passifs	**1 348 776**	**1 408 559**
Provisions pour risques et charges	**1 125 831**	**1 276 070**
Provisions réglementées	**-**	**0**
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	**3 042 663**	**2 804 259**
Dettes subordonnées	**1 554 658**	**1 554 658**
Ecarts de réévaluation	**-**	**0**
Réserves et primes liées au capital	**10 006 346**	**13 911 204**
Capital	**1 562 606**	**1 731 419**
Actionnaires. Capital non versé (-)	**-**	**0**
Report à nouveau (+/-)	**370 714**	**387 958**
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	**-**	**0**
Résultat net de l'exercice (+/-)	**1 651 660**	**1 706 362**
TOTAL DU PASSIF	**147 311 500**	**156 487 921**

III.2. HORS BILAN

HORS BILAN	31/12/2011	31/12/2012
Engagements donnés	**35 846 574**	**43 803 053**
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	2 927 642	2 125 401
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	19 805 448	27 442 300
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	5 006 997	6 198 350
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	8 082 940	8 037 002
Titres achetés à réméré	0	0
Autres titres à livrer	23547	0
Engagements reçus	**7 304 378**	**6 613 502**
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	6 960	5 700
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	7 257 538	6 576 762
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	31 039	31 040
Titres vendus à réméré		0
Autres titres à recevoir	8 841	0

III.3. COMPTES DE PRODUITS ET DE CHARGES

	31/12/2011	31/12/2012
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	**9 150 279**	**8 639 032**
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	968 830	1 130 078
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	3 481 192	3 806 255
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	901 734	895 267
Produits sur titres de propriété	361 769	481 797
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
Commissions sur prestations de service	342 583	429 175
Autres produits bancaires	3 094 171	1 896 460
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	**5 571 989**	**4 782 641**
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	2 168 413	2 604 713
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	911 446	749 637
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	149 627	158 914
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
Autres charges bancaires	2 342 503	1 269 377
PRODUIT NET BANCAIRE	**3 578 290**	**3 856 391**
Produits d'exploitation non bancaire	1 160 765	1 138 193
Charges d'exploitation non bancaire	161 080	8
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	**1 965 159**	**2 068 288**
Charges de personnel	776 503	782 446
Impôts et taxes	30 917	33 053

Charges externes	965 112	1 038 672
Autres charges générales d'exploitation	46 871	46 429
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	145 756	167 688
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES	**903 134**	**1 241 731**
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	672 489	905 019
Pertes sur créances irrécouvrables	104 008	97 755
Autres dotations aux provisions	126 637	238 957
REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	**338 840**	**260 269**
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	269 806	204 211
Récupérations sur créances amorties	31 674	26 184
Autres reprises de provisions	37 360	29 874
RESULTAT COURANT	**2 048 522**	**1 944 826**
Produits non courants	1 056 552	398 502
Charges non courantes	835 206	51 354
RESULTAT AVANT IMPOTS	**2 269 868**	**2 291 974**
Impôts sur les résultats	618 207	585 612
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	**1 651 660**	**1 706 362**

ETAT DES SOLDES DE GESTION

ESG	31/12/2011	31/12/2012
(+) Intérêts et produits assimilés	5 351 756	5 831 600
(-) Intérêts et charges assimilées	3 229 486	3 513 264
MARGE D'INTERET	**2 122 270**	**2 318 336**
(+) Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	0	0
(-) Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	0	0
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	**0**	**0**
(+) Commissions perçues	347 105	429 752
(-) Commissions servies	8 606	11 144
Marge sur commissions	**338 499**	**418 608**
(+) Résultat des opérations sur titres de transaction	253 512	342 331
(+) Résultat des opérations sur titres de placement	395 128	135 141
(+) Résultat des opérations de change	188 238	208 248
(+) Résultat des opérations sur produits dérivés	1 628	41 272
Résultat des opérations de marché	**838 506**	**726 992**
(+) Divers autres produits bancaires	363 075	489 580
(-) Diverses autres charges bancaires	84 061	97 125
PRODUIT NET BANCAIRE	**3 578 289**	**3 856 391**
(+) Résultat des opérations sur immobilisations financières	-249 799	-62 072
(+) Autres produits d'exploitation non bancaire	1 160 765	1 138 193
(-) Autres charges d'exploitation non bancaire	0	8
(-) Charges générales d'exploitation	1 965 158	2 068 288
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	**2 524 097**	**2 864 216**
(+) Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-475 016	-772 380
(+) Autres dotations nettes des reprises aux provisions	-559	-147 010
RESULTAT COURANT	**2 048 522**	**1 944 826**
RESULTAT NON COURANT	**221 345**	**347 148**
(-) Impôts sur les résultats	618 207	585 612
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	**1 651 660**	**1 706 362**

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	31/12/2011	31/12/2012
(+) Résultat net de l'exercice	**1 651 660**	**1 706 362**
(+) Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	145 756	167 688
(+) Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	96 795	67 002
(+) Dotations aux provisions pour risques généraux	29	100 000
(+) Dotations aux provisions réglementées	0	0
(+) Dotations non courantes	800 000	0
(-) Reprises de provisions	8076	4930
(-) Plus-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	84 831	549
(+) Moins-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	0	8
(-) Plus-values de cession sur immobilisations financières	0	0
(+) Moins-values de cession sur immobilisations financières	161 080	0
(-) Reprises de subventions d'investissement reçues	0	0
(+) Capacité d'autofinancement	**2 762 413**	**2 035 581**
(-) Bénéfices distribués	531 286	687547
(+) Autofinancement	**2 231 127**	**1 348 034**

III.4. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

TFT	31/12/2011	31/12/2012
1) Produits d'exploitation bancaire perçus	8 263 625	7 666 604
2) Récupération de créances amorties	31 674	26 183
3) Produits d'exploitation non bancaire perçus	1 052 038	797 742
4) Charges d'exploitation bancaires versées	-6 253 343	-5 710 313
5) Charges d'exploitation non bancaires versées	-35 207	-51 204
6) Charges générales d'exploitation versées	-1 815 130	-1 897 056
7) Impôt sur les résultats versés	-618 207	-585 612
I- Flux de trésorerie nets provenant du compte produits et charges	**625 450**	**246 344**
Variations des :		
8) Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-3 485 329	-1 319 288
9) Créances sur la clientèle	-14 416 946	-900 289
10) Titres de transaction et de placement	-3 971 255	-4 703 687
11) Autres actifs	46 725	-513 805
12) Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	6 349 721	4 526 663
13) Dépôts clientèle	4 910 193	-589 563
14) Titres de créances émis	1 069 749	855 731
15) Autres passifs	-117 057	**59 783**
II- Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	**-9 614 199**	**-2 584 455**
III. Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation (I+II)	**-8 988 749**	**-2 338 111**
16) Produits des cessions d'immobilisations financières	1 194 782	2045839
17) Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	110451	4 314
18) Acquisition d'immobilisations financières	-640 920	-3 779 860
19) Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-626 468	-462 952
20) Intérêts perçus	940 755	878 663
21) Dividendes perçus	354 586	397 522
IV. Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	**1 333 186**	**-916 474**
22) Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus	0	500000
23) Emission de dettes subordonnées	0	0
24) Emission d'actions	4 476 867	3 393 148
25) Intérêts versés	-75 000	-75 000
26) Dividendes versés	-531 286	-687 547
V- Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	**3 870 581**	**3 130 601**
VI- Variation nette de la trésorerie (III+IV+V)	**-3 784 982**	**-123 984**
VII- Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	**7 066 569**	**3 281 587**
VIII- Trésorerie à la clôture de l'exercice	**3 281 587**	**3 157 603**

III.5. PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION APPLIQUEES (A1) 31/12/2012

Indication des méthodes d'évaluation appliquées par l'établissement
* Application des méthodes d'évaluation prévues par le plan comptable des établissements de crédit (P.C.E.C) entré en vigueur depuis le 01/01/2000 , mis à jour en 10/2007 et applicable à compter du 01/01/2008 * ***L***es états de synthèse sont présentés conformément aux dispositions du P.C.E.C

III.6. ETAT DES DEROGATIONS (A2) 31/12/2012

Indications des dérogations	Justification des dérogations	Influence sur le patrimoine, la situation financière et les résultats
I- Dérogations aux principes comptables fondamentaux	**Néant**	**Néant**
II- Dérogations aux méthodes d'évaluation	**Néant**	**Néant**
III-Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse	**Néant**	**Néant**

III.7. TABLEAU ÉTAT DES CHANGEMENTS DE METHODES (A3) 31/12/2012

Nature des changements	Justification des changements	Influence sur le patrimoine, la situation financière et les résultats
I- Changement affectant les méthodes d'évaluation	**Néant**	**Néant**
II- Changement affectant les règles de présentation	**Néant**	**Néant**

III.8. TABLEAU DES CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES (B1)

Créances	BAM, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger	31/12/2012
Comptes ordinaires débiteurs	**2 999 849**	**1 625 035**	**685 958**	**1 778 089**	**6 087 839**
Valeurs reçues en pension			**12 300**	**-**	**0**
au jour le jour					0
- à terme			12 300		0
Prêts de trésorerie	**-**	**1 370 833**	**4 964 677**	**50 629**	**6 611 285**
- au jour le jour		782 000	170 000		500 000
- à terme		588 833	4 794 677	50 629	6 111 285
Prêts financiers		**405 714**	**8 430 122**		**10 704 548**
Autres créances		**140 509**		**86**	**215 938**
Intérêts courus à recevoir		**17 987**	**94 567**	**22 686**	**144 608**
Créances en souffrance			**60 000**		0
TOTAL	**2 999 849**	**3 560 078**	**14 247 624**	**1 851 490**	**23 764 218**

III.9. TABLEAU DES CREANCES CLIENTELE (B2)

CREANCES	Secteur public	Secteur privé			Total	31/12/2012
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
CREDITS DE TRESORERIE	**1 839 200**	**42 959**	**28 628 460**	**757 767**		**31 268 386**
- Comptes à vue débiteurs	1 489 200	42 959	14 249 072	49 404		**15 830 635**
- Créances commerciales sur le Maroc	-	-	2 460 797	-		**2 460 797**
- Crédits à l'exportation	-	-	66 385	-		**66 385**
- Autres crédits de trésorerie	350 000	-	11 852 206	708 363		**12 910 569**
						-
CREDITS A LA CONSOMMATION	-	-	-	**1 999 756**		**1 999 756**
						-
CREDITS A L'EQUIPEMENT	**2 533 259**	**617 500**	**15 476 730**	**202 387**		**18 829 876**
						-
CREDITS IMMOBILIERS	-	-	**10 880 637**	**9 153 491**		**20 034 128**
						-
AUTRES CREDITS	**1 859 580**	**3 127 073**	**1 818**	**538**		**4 989 009**
						-
CREANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE	-	-	**2 277 937**			**2 277 937**
						-
INTERETS COURUS A RECEVOIR	**84 402**	**15 048**	**679 045**	**124 036**		**902 531**
						-
CREANCES EN SOUFFRANCE	-	-	**416 625**	**228 777**		**645 402**
- Créances pré-douteuses	-	-	62 745	87 190		149 935
- Créances douteuses	-	-	40 382	42 604		82 986
- Créances compromises	-	-	313 498	98 983		412 481
						-
TOTAL	**6 316 441**	**3 802 580**	**58 361 252**	**12 466 752**		**80 947 025**

III.10. VENTILATION DES TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT PAR CATEGORIE D'EMETTEURS (B3)

TITRES	Etablissements de crédit et assimilés	Emetteurs publics	Emetteurs privés		Total 31/12/2012
			Financiers	Non financiers	
TITRES COTES	**185 593**	**-**	**66**	**279 908**	**465 567**
BONS DU TRESOR ET VALEURS ASSIMILEES					-
OBLIGATIONS	8 713			279 587	288 300
AUTRES TITRES DE CREANCE					-
TITRES DE PROPRIETE	176 880		66	321	177 267
TITRES NON COTES	**894 702**	**27 935 094**	**8 127 705**	**635 509**	**37 593 010**
BONS DU TRESOR ET VALEURS ASSIMILEES		27 159 905			27 159 905

OBLIGATIONS	184 121	188 566		635 509	1 008 196
AUTRES TITRES DE CREANCE	710 581				710 581
TITRES DE PROPRIETE		586 623	8 127 705		8 714 328
TOTAL	**1 080 295**	**27 935 094**	**8 127 771**	**915 417**	**38 058 577**

III.11. VENTILATION DES TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT (B4)

TITRES	Valeur comptable brute	Valeur actuelle	Valeur de remboursement	Plus-value latentes	Moins-values latentes	Provisions
Titres de transaction	**17 385 650**	**17 385 650**	**11 007 600**	**-**	**-**	**-**
Bons du Trésor et valeurs assimilées	10 670 255	10 670 255	10 389 700			
Obligations	46 676	46 676	45 600			
Autres titres de créance	583 534	583 534	572 300			
Titres de propriété	6 085 185	6 085 185	-			
Titres de placement	**3 831 265**	**3 718 322**	**864 050**	**-**	**112 943**	**112 943**
Bons du Trésor et valeurs assimilées	462 178	453 516	413 650		8 662	8 662
Obligations	458 396	458 396	450 400			
Autres titres de créance	-	-	-			
Titres de propriété	2 910 691	2 806 410	-		104 281	104 281
Titres d'investissement	**16 957 847**	**16 954 605**	**15 640 748**	**-**	**3 242**	**3 242**
Bons du Trésor et valeurs assimilées	16 039 376	16 036 134	14 757 250		3 242	3 242
Obligations	791 424	791 424	760 829			
Autres titres de créance	127 047	127 047	122 669			
TOTAL	**38 174 762**	**38 058 577**	**27 512 398**	**-**	**116 185**	**116 185**

III.12. VENTILATION DES TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT (B4)

TITRES	Valeur comptable brute	Valeur actuelle	Valeur de remboursement	Plus-value latentes	Moins-values latentes	Provisions
Titres de transaction	**17 385 650**	**17 385 650**	**11 007 600**	**-**	**-**	**-**
Bons du Trésor et valeurs assimilées	10 670 255	10 670 255	10 389 700			
Obligations	46 676	46 676	45 600			
Autres titres de créance	583 534	583 534	572 300			
Titres de propriété	6 085 185	6 085 185	-			
Titres de placement	**3 831 265**	**3 718 322**	**864 050**	**-**	**112 943**	**112 943**
Bons du Trésor et valeurs assimilées	462 178	453 516	413 650		8 662	8 662
Obligations	458 396	458 396	450 400			
Autres titres de créance	-	-	-			
Titres de propriété	2 910 691	2 806 410	-		104 281	104 281
Titres d'investissement	**16 957 847**	**16 954 605**	**15 640 748**	**-**	**3 242**	**3 242**
Bons du Trésor et valeurs assimilées	16 039 376	16 036 134	14 757 250		3 242	3 242
Obligations	791 424	791 424	760 829			
Autres titres de créance	127 047	127 047	122 669			
TOTAL	**38 174 762**	**38 058 577**	**27 512 398**	**-**	**116 185**	**116 185**

III.13. VENTILATION DES TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT (B5)

RUBRIQUE	31/12/2012
Instruments optionnels	**4 107**
Opérations diverses sur titres(débiteur)	**-**
Sommes réglées à récupérer auprès des émetteurs	-
Autres comptes de règlement relatif aux opérations sur titres	-
Débiteurs divers	**1 011 978**

- Sommes dues par l'Etat	152 876
- Sommes dues par les organismes de prévoyance	623
- Sommes diverses dues par le personnel	5 572
- Comptes clients de prestations non bancaire	-
- Divers autres débiteurs	852 907
Valeurs et emplois divers	**17 939**
- Valeurs et emplois divers	17 939
Comptes d'ajustement de hors bilan(débiteur)	**100 917**
Comptes d'écart sur devises et titres(débiteur)	**-**
Pertes potentielles sur opérations de couverture non dénouées	**-**
Pertes à étaler sur opérations de couvertures dénouées	**-**
Charges à répartir sur plusieurs exercices	**157 989**
Comptes de liaison entre siège, succursales et agences au Maroc (débiteur)	**22 624**
Produits à recevoir et charges constatées d'avance	**229 954**
- Produits à recevoir	220 269
- Charges constatées d'avance	9 685
Comptes transitoires ou d'attente débiteurs	**429 994**
Créances en souffrance sur opérations diverses	**-**
Provisions pour créances en souffrance sur opérations diverses	**-**
TOTAL	**1 975 502**

III.14. TABLEAU DES TITRES DE PARTICIPATION (B6)

Exercice 2012

Dénomination ou raison sociale de la société émettrice	Secteur	Capital Social	Taux de participation	Valeur comptable brute	Ecart de conversion	Provisions cumulées	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la sté émettrice				PRODUITS INSCRITS AU CPC
								Date de clôture de l'exercice	Situation nette	Résultat net	Devise	
A) PARTICIPATION DANS LES E/SES LIEES				4 056 630	10 177	196 795	3 849 657					147 265
CHAABI INTER.BANK OFF SHORE (CIB)	Banque offshore	2 200 USD	70,00%	12 981	91		12 890	31-déc-11	8 732	3 276	USD	10 165
CHAABI BANK	Banque	30 000 EUR	100,00%	349 688	3 534		346 154	30-juin-12	40 689	180	EUR	
BPMC	Banque	8 127 054 FCFA	62,50%	18 652	2 374		16 279	31-déc-11	13 563 740	3 434 971	FCFA	25 441
BPMG	Banque	50 000 000 GNF	55,53%	89 353	5 581		83 772	30-juin-12	62 868 903	8 321 947	GNF	4 138
ATLANTIC BUSINESS INTERNATIONAL (ABI)	Holding	113 964 700 FCFA	50,00%	968 286	- 1 403		969 689					
MEDIAFINANCE	M/ché de capitaux	206 403	60,00%	141 052		-	141 052	30-juin-12	208 765	1 562	MAD	
VIVALIS SALAF	Crédit Const°	177 000	64,01%	166 842		-	166 842	30-juin-12	426 017	33 581	MAD	11 308
FONDS MOUSSAHAMA 1	Fonds d'invest	36 400	99,86%	78 028		78 028	-	31-déc-11	- 54 156	- 91 832	MAD	
BP SHORE (ESSOUKNA)	Immobilier	150 000	51,00%	76 500		-	76 500	31-déc-11	197 246	6 798	MAD	12 316
CHAABI LLD	Loc long durée	31 450	73,62%	23 152		1 654	21 499	30-juin-12	29 182	104	MAD	
MAROC ASSISTANCE INTERNATIONALE	Assistance	50 000	77,43%	71 267		-	71 267	30-juin-12	164 738	17 753	MAD	20 000
DAR ADDAMANE	Caution de Crédit	75 000	5,71%	4 319		-	4 319	31-déc-11	222 226	4 020	MAD	
STE H. PARTNERS GESTION	Sté de gestion	5 000	50,00%	2 500		-	2 500	31-déc-11	17 335	6 602	MAD	
UPLINE GROUP	Banque d'affaires	46 784	74,87%	760 375		-	760 375	31-déc-11	423 943	65 695	MAD	37 437
GENEX PARTICIPATIONS	Sté de portefeuille	1 250	100,00%	1 360		51	1 309	31-déc-11	1 309	- 1	MAD	
SCI OASIS YVES	Immobilier	15	99,67%	3 282		-	3 282	31-déc-10	- 926	- 176	MAD	
SCI AL MASSIRA	Immobilier	10	95,00%	-		-	-	31-déc-10	- 3 111	- 184	MAD	
SCI OASIS PAPILLONS	Immobilier	8	99,33%	814		-	814	31-déc-10	- 362	- 19	MAD	
SCI OASIS JEAN	Immobilier	15	99,67%	1 936		-	1 936	31-déc-10	- 45	- 16	MAD	
CHAABI CAPITAL INVESTISSEMENT	Fonds d'invest	600 000	49,00%	294 000		13 122	280 878	30-juin-12	467 118	- 1 238	MAD	
CHAABI DOC NET	Services	36 626	31,84%	4 271		-	4 271	31-déc-11	49 899	6 836	MAD	1 050

BANK AL AMAL	Banque	600 000	24,01%	143 875		-	143 875	31-déc-11	789 495	26 175	MAD	
SIBA	Immobilier	3 333	90,10%	59 200		-	59 200	31-déc-10	21 914	15 534	MAD	
FONDS MOUSSAHAMA 2	Fonds d'invest	400 000	60,00%	240 000		103 940	136 060	31-déc-11	311 085	- 46 144	MAD	
MAROC LEASING	Crédit bail	277 677	53,11%	493 623		-	493 623	30-juin-12	759 370	33 538	MAD	22 120
SCI DAIT ROUMI II	Immobilier	10	90,00%	9		-	9	31-déc-10	80	- 2	MAD	
BP OUTSOURCING PROCESS	Holding	5 000	52,00%	2 600		-	2 600	30-juin-12	2 297	- 27	MAD	
BPR	Banques			48 665		-	48 665					3 290
B) AUTRES TITRES DE PARTICIPATION				91 266	-	10 371	80 895					7 800
IDMAJ SAKANE	Immobilier	20 000	10,00%	2 000		-	2 000	31-déc-10	33 518	4 579	MAD	
SOGEPOS	Services	35 000	13,20%	4 622		-	4 622	31-déc-11	38 918	- 1 489	MAD	
BENAF	Immobilier	192	100,00%	22 828		10 111	12 717	31-déc-09	12 717	12 799	MAD	
REGIONAL GESTION	Sté de gestion	1 000	18,00%	180		-	180	31-déc-11	- 75	- 1 760	MAD	
SOCIETE MONETIQUE INTERBANCAIRE	Services	98 200	13,24%	12 853		-	12 853	31-déc-10	195 402	48 147	MAD	7 800
MITC	Services	46 000	17,50%	8 050		177	7 873	31-déc-11	44 990	1 213	MAD	
EUROCHEQUE	Services	1 500	17,48%	84		84	-	31-déc-03	470	- 51	MAD	
MITC CAPITAL	Sté de gestion	2 000	20,00%	400		-	400	31-déc-11	1 833	- 285	MAD	
MOROCCAN FINANCIAL BOARD	Financier	140 000	14,29%	20 000		-	20 000	31-déc-11	104 605	- 11 079	MAD	
FIROGEST	Sté de gestion	2 000	12,50%	250		-	250	31-déc-11	3 412	- 57	MAD	
CASABLANCA TRANSPORTS	Services	140 000	10,71%	15 000		-	15 000	31-déc-10	584 070	- 777	MAD	
CASABLANCA AMENAGEMENT	Services	40 000	12,50%	5 000		-	5 000	31-déc-11	40 728	5 642	MAD	
C) TITRES ACTIVITE DE PORTEFEUILLE				105 003	- 641	-	105 644					-
AWB MOROCCO MAURITANIE	Financier	14 940 EUR	33,03%	55 003	- 641		55 644					
UNIVERSITE INTERNATIONALE DE RABAT	Enseignement	111 000	45,05%	50 000		-	50 000	30-juin-11	75 812	- 13 452	MAD	
D) EMPLOIS ASSIMILES				4 005 427	5 606	15 352	3 984 469					242 456
OCP	Industrie	8 287 500	3,88%	3 300 000		-	3 300 000	30-juin-12	39 005 000	6 814 000	MAD	220 884
UBAF	Banque	250 727 EUR	4,99%	139 417	- 1 461		140 878	31-déc-11	284 483	19 875	EUR	9 753
BACB	Banque	79 453 LS	8,26%	170 426	7 474		162 952	31-déc-11	178 887	238	LS	
UBAE	Banque	151 061 EUR	4,66%	92 103	- 965		93 068	29-févr-12	213 617	11 741	EUR	9 810
AUTRES				303 482	558	15 352	287 572					2 009

Total Général				**8 258 326**	**15 142**	**222 519**	**8 020 665**					**397 521**

III.15. CREANCES SUBORDONNEES (B7)

RUBRIQUES	MONTANT GLOBAL	APPARENTES ETS.DE CRED.ASSIM.	APPARENTES ESES FINANCIERE	APPARENTES ESES NON FINANCIERE	AUTRES APPARENTES	31/12/2012	31/12/2011
Créances subordonnées	**1 154 240**					**1 154 240**	**1 154 245**
Titres subordonnés des établissements de crédits et assimilés	**1 154 240**					**1 154 240**	**1 154 245**
Titres subordonnés de la clientèle							
Prêts subordonnés aux établissements de crédits et assimilés							
Prêts subordonnés à la clientèle							
Créances subordonnées en souffrance							
Agios réservés sur créances subordonnées							
(-) Provisions pour créances subordonnées en souffrance							

III.16. TABLEAU DES IMMOBILISATIONS DONNEES EN CREDIT-BAIL EN LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT ET EN LOCATION SIMPLE (B8)

NEANT

III.17. TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES (B9) 31/12/2012

Immobilisations	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'excercice	Amortissements et/ou provisions				
					Montant des amortissements et/ou provisions au début de l'exercice	Dotations au titre de l'exercice	Montant des amortissements sur immobilisations sorties	Cumul	Montant net à la fin de l'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**376 108**	**58 917**	**2 910**	**432 115**	**212 264**	**36 913**	**242**	**248 935**	**183 180**
-Droit au bail	94 013	7 300	1 643	99 671	-	-	-	-	99 671
-Immobilisations en recherche et développement	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	282 095	51 617	1 267	332 444	212 264	36 913	242	248 935	83 509
-Immobilisations incorporelles hors exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**3 120 654**	**485 666**	**111 812**	**3 494 508**	**1 380 033**	**130 774**	**28 926**	**1 481 881**	**2 012 627**
-IMMEUBLE D'EXPLOITATION	**916 346**	**110 305**	**382**	**1 026 270**	**448 812**	**35 508**	**378**	**483 942**	**542 328**
Terrain d'exploitation	132 767	-	-	132 767	-	-	-	-	132 767
Immeubles d'exploitation bureaux	783 579	110 305	382	893 503	448 812	35 508	378	483 942	409 561
Immeubles d'exploitation logement de fonction	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-MOBILIER ET MATERIEL D'EXPLOITATION	**511 850**	**59 375**	**31 205**	**540 020**	**367 212**	**36 394**	**26 259**	**377 346**	**162 674**
Mobilier de bureau d'exploitation	157 265	10 042	5 732	161 574	104 855	8 744	5 732	107 867	53 707
Matériel de bureau d'exploitation	26 017	4 230	1 646	28 601	21 260	1 272	1 646	20 886	7 714
Matériel informatique	250 068	15 144	12 473	252 739	204 013	17 053	11 292	209 774	42 965
Matériel roulant rattaché à l'exploitation	3 079	2	330	2 751	2 439	188	330	2 298	453
Autres matériels d'exploitation	75 422	29 957	11 024	94 355	34 645	9 138	7 261	36 521	57 834
-AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES D'EXPLOITATION	**367 796**	**49 100**	**303**	**416 593**	**228 288**	**25 819**	**89**	**254 018**	**162 575**
-IMMOBILISATIONS CORPORELLES HORS EXPLOITATION	**1 324 662**	**266 886**	**79 922**	**1 511 625**	**335 721**	**33 054**	**2 199**	**366 575**	**1 145 050**
Terrain hors exploitation	551 704	227 364	70 000	709 068	-	-	-	-	709 068

Immeubles hors exploitation	627 820	29 176	87	656 909	263 612	21 978	87	285 503	371 406
Mobilier et matériel hors exploitation	55 686	4 857	5 534	55 010	31 987	3 945	1 083	34 849	20 161
Autres immobilisations corporelles hors exploitation	89 452	5 488	4 301	90 639	40 121	7 131	1 029	46 223	44 415
TOTAL	**3 496 762**	**544 583**	**114 722**	**3 926 623**	**1 592 297**	**167 688**	**29 168**	**1 730 817**	**2 195 807**

III.18. TABLEAU DES PLUS OU MOINS-VALUES SUR CESSIONS OU RETRAITS D'IMMOBILISATIONS (B9 BIS) 31/12/2012

Immobilisations cédées	Valeur comptable brute	Cumul des amortissements et/ou des provisions pour dépréciation	Valeur comptable nette	Produit de la cession	plus-value de cession	moins-value de cession
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**242**	**242**	**-**	**-**	**-**	**-**
-Droit au bail	-	-	-	-	-	-
-Immobilisations en recherche et développement	-	-	-	-	-	-
-Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	242	242	-	-	-	-
-Immobilisations incorporelles hors exploitation	-	-	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**31 844**	**27 921**	**3 923**	**4 314**	**549**	**-158**
-IMMEUBLE D'EXPLOITATION	**379**	**378**	**1**	**2**	**2**	**-1**
Terrain d'exploitation	-	-	-	-	-	-
Immeubles d'exploitation bureaux	379	378	1	2	2	-1
Immeubles d'exploitation logement de fonction	-	-	-	-	-	-
-MOBILIER ET MATERIEL D'EXPLOITATION	**30 024**	**26 259**	**3 764**	**4 290**	**527**	**-1**
Mobilier de bureau d'exploitation	5 732	5 732	0	187	186	-0
Matériel de bureau d'exploitation	1 646	1 646	1	7	7	-1
Matériel informatique	11 292	11 292	-	11	11	-
Matériel roulant rattaché à l'exploitation	330	330	0	82	82	-
Autres matériels d'exploitation	11 024	7 261	3 763	4 004	241	-0
-AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES D'EXPLOITATION	**80**	**80**	**-**	**0**	**0**	**-**

-IMMOBILISATIONS CORPORELLES HORS EXPLOITATION	**1 362**	**1 204**	**158**	**21**	**20**	**-156**
Terrain hors exploitation	-	-	-	-	-	-
Immeubles hors exploitation	87	87	-	1	1	-
Mobilier et matériel hors exploitation	1 091	1 083	8	19	18	-6
Autres immobilisations corporelles hors exploitation	184	34	150	1	0	-150
TOTAL	**32 086**	**28 163**	**3 923**	**4 314**	**549**	**-158**

III.19. TABLEAU DES DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES (B10) 31/12/2012

DETTES	Etablissements de crédit et assimilés au Maroc			Etablissements de crédit à l'étranger	Total 31/12/2012	Total 31/12/2011
	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc			
COMPTES ORDINAIRES CREDITEURS	**4**	**56 602 261**	**78 618**	**85 610**	**56 766 493**	**59 667 950**
VALEURS DONNEES EN PENSION	**13 135 360**	**611 205**	**-**	**-**	**13 746 565**	**6 274 255**
- au jour le jour	-	-	-	-	-	
- à terme	13 135 360	611 205	0	-	**13 746 565**	**6 274 255**
EMPRUNTS DE TRESORERIE	**77 000**	**427 690**	**4 560 960**	**1 571 446**	**6 637 096**	**6 858 428**
- au jour le jour	-	427 690	200 000	320 858	**948 548**	**55 548**
- à terme	77 000	-	4 360 960	1 250 588	**5 688 548**	**6 802 880**
EMPRUNTS FINANCIERS	**22 137**	**-**	**-**	**2 019**	**24 156**	**27 928**
AUTRES DETTES	**3 391**	**344 496**	**-**	**-**	**347 887**	**175 755**
INTERETS COURUS A PAYER	**15 654**	**680 003**	**5 596**	**1 666**	**702 919**	**694 128**
TOTAL	**13 253 546**	**58 665 655**	**4 645 174**	**1 660 741**	**78 225 116**	**73 698 444**

III.20. TABLEAU DES DEPOTS DE LA CLIENTELE (B11) 31/12/2012

DEPOTS	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/2012	Total 31/12/2011
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
COMPTES A VUE CREDITEURS	**1 091 266**	**2 299 185**	**13 141 772**	**14 058 704**	**30 590 927**	**27 906 014**
COMPTES D'EPARGNE	**-**	**-**	**-**	**3 619 580**	**3 619 580**	**3 327 891**
DEPOTS A TERME	**3 500 000**	**1 427 900**	**680 786**	**6 427 591**	**12 036 277**	**15 442 263**
AUTRES COMPTES CREDITEURS	**-**	**4 494**	**1 160 862**	**1 961 887**	**3 127 243**	**2 940 158**
INTERETS COURUS A PAYER	**43 455**	**17 969**	**10 295**	**108 896**	**180 615**	**261 532**
TOTAL	**4 634 721**	**3 749 548**	**14 993 715**	**26 176 658**	**49 554 642**	**49 877 858**

III.21. TITRES DE CREANCES EMIS (B12)

Nature des titres	Caractéristiques					31/12/2012
	Date de jouissance	Date d'échéance	Valeur nominale	Taux	Mode de remboursement	
Certificat de dépôts	27/04/2012	26/04/2013	1 000 000	3,83%	In Fine	1 000 000
Certificat de dépôts	25/05/2012	24/05/2013	2 000 000	3,90%	In Fine	2 000 000
Certificat de dépôts	12/11/2012	11/02/2013	445 000	3,75%	In Fine	445 000
Certificat de dépôts	12/11/2012	13/05/2013	255 000	3,85%	In Fine	255 000
Certificat de dépôts	31/12/2012	02/04/2013	150 000	3,70%	In Fine	150 000
Intérêts courus à payer						77 674
TOTAL						**3 927 674**

III.22. DETAIL DES AUTRES PASSIFS (B13)

RUBRIQUE	31/12/2012
Instruments optionnels vendus	2 354
Comptes de règlement d'Opérations sur titres	-
Dettes sur titres	-
Versement à effectuer sur titres non libérés	191 909
Provisions pour service financier aux émetteurs	-
Sommes réglées par la clientèle à reverser aux émetteurs	-
Créditeurs divers	**600 376**
- Sommes dues à l'Etat	123 225
- Sommes dues aux organismes de prévoyance	71 327
- Sommes diverses dues aux actionnaires et associés.	129
- Sommes dues au personnel	-
- Fournisseurs de biens et service	1 457
- Divers autres Créditeurs	404 238
Comptes d'ajustement de hors bilan	**2 507**

Comptes d'écart sur devises et titres	**43**
Gains potentiels sur opérations de couverture non dénouées	-
Gains à étaler sur opérations de couvertures dénouées	-
Comptes de liaison entre siège, succursales et agences au Maroc (créditeur)	-
Charges à payer et produits constatés d'avance	**482 166**
- Charges à payer	436 071
- Produits constatés d'avance	46 095
Comptes transitoires ou d'attente créditeurs	**129 204**
TOTAL	**1 408 559**

III.23. TABLEAUX DES PROVISIONS (B14)

Exercice 2012

RUBRIQUE	Encours 31/12/2011	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours 31/12/2012
PROVISIONS DEDUITES DE L'ACTIF SUR	**1 728 179**	**1 004 157**	**222 541**	**- 3 782**	**2 506 013**
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	68 820	60 000			128 820
Créances sur la clientèle	1 401 151	844 916	203 794	- 3 782	2 038 491
Titres de placement et d'investissement	99 994	32 241	16 050		116 185
Titres de participation et emplois assimilés	158 215	67 000	2 697		222 518
Immobilisations en crédit-bail et en location					-
Autres actifs					
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF	**1 125 832**	**172 056**	**25 360**	**3 543**	**1 276 071**
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	- 80 349	102	417	3 543	83 577
Provisions pour risques de change	82 129	710			82 839
Provisions pour risques généraux	800 000	100 000			900 000
					-
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	- 33 845	20 151	21 654	1 503	- 33 845
Provisions pour autres risques et charges	129 508	51 093	3 289	- 1 503	175 809
Provisions réglementées	-				
TOTAL GENERAL	**2 854 011**	**1 176 213**	**247 901**	**- 239**	**3 782 084**

III.24. SUBVENTIONS, FONDS PUBLICS AFFECTES ET FONDS SPECIAUX DE GARANTIE (B15)

RUBRIQUE	31/12/2012
Subventions et fonds publics affectés	
Subventions d'investissement reçues	
- Subventions d'investissement reçues	
- Subventions d'investissement reçues inscrites au CPC	
Fonds publics affectés	
- Fonds publics affectés	
Fonds spéciaux de garantie	**2 804 259**
Fonds de garantie à caractère mutuel	
- Fonds de garantie à caractère mutuel	
-Autres fonds spéciaux de garantie	
-Fonds de soutien CPM	2 804 259

III.25. DETTES SUBORDONNEES (B16)

RUBRIQUES	MONTANT GLOBAL	NON APPARENTE	APPARENTES			EXERCICE
			ETS. DE CRED. & ASSIM.	ESES FINANCIERE	ESES NON FINANCIERE	AUTRES APPARENTES	31/12/2012
Dettes subordonnées	**1 554 658**	**1 431 321**	-	**102 193**	**21 144**	-	**1 554 658**
Dettes subordonnées à durée déterminée	**1 500 000**	**1 381 000**	-	**98 600**	**20 400**	-	**1 500 000**
Titres subordonnés à durée déterminée	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts subordonnées à durée déterminée auprès des établissements de crédit	119 000	119 000	-	-	-	-	119 000
Emprunts subordonnés à	1 381 000	1 262 000	-	98 600	20 400	-	1 381 000

durée déterminée auprès de la clientèle							
Dettes subordonnées à durée indéterminée	-	-	-	-	-	-	-
Titres subordonnés à durée indéterminée	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts subordonnés à durée indéterminée auprès des établissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts subordonnés à durée indéterminée auprès de la clientèle	-	-	-	-	-	-	-
Intérêts courus à payer	**54 658**	**50 321**	**-**	**3 593**	**744**	**-**	**54 658**

III.26. CAPITAUX PROPRES (B17)

CAPITAUX PROPRES	Encours 31/12/2011	Affectation du résultat	Autres variations	Encours 31/12/2012
Réserves et primes liées au capital	**10 006 346**	**680 523**	**3 224 335**	**13 911 204**
Réserve légale	66 411	82 583		148 994
Autres réserves	3 683 339	597 940		4 281 279
Primes d'émission, de fusion et d'apport	6 256 596		3 224 335	9 480 931
Capital	**1 562 606**	**-**	**168 813**	**1 731 419**
Capital appelé	1 562 606		168 813	1 731 419
Capital non appelé				-
Certificats d'investissement				-
Fonds de dotations				-
Actionnaires. Capital non versé				-
Report à nouveau (+/-)	**370 714**	**387 958**		**387 958**
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)				-

Résultat net de l'exercice (+/-)	**1 651 660**			**1 706 362**
TOTAL GENERAL	**13 591 326**	**1 068 481**	**3 393 148**	**17 736 943**

III.27. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE (B18)

ENGAGEMENTS	31/12/2012
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE DONNES	**43 926 875**
Engagements de financement en faveur d'établissement de crédit et assimilés	**2 125 401**
Crédits documentaires import	-
Acceptations ou engagements de payer	-
Ouvertures de crédit confirmés	2 125 401
Engagements de substitution sur émission de titres	-
Engagements irrévocables de crédit-bail	-
Autres engagements de financement donnés	-
Engagements de financement en faveur de la clientèle	**27 442 300**
Crédits documentaires import	12 269 576
Acceptations ou engagements de payer	1 968 819
Ouvertures de crédit confirmés	13 203 905
Engagements de substitution sur émission de titres	-
Engagements irrévocables de crédit-bail	-
Autres engagements de financement donnés	-
Engagements de garantie d'ordre d'établissments de crédit et assimilés	**6 198 350**
Crédits documentaires export confirmés	1 108 714
Acceptations ou engagements de payer	-
Garanties de crédits données	-
Autres cautions, avals et garanties donnés	5 089 636
Engagements en souffrance	-
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	**8 160 824**
Garanties de crédits données	152 904
Cautions et garanties en faveur de l'administration publique	2 240 383
Autres cautions et garanties donnés	5 643 715
Engagements en souffrance	123 822
Autres titres à livrer	
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE RECUS	**6 613 503**
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	**5 701**
Ouvertures de crédit confirmés	5 701
Engagements de substitution sur émission de titres	-
Autres engagements de financement reçus	-
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	**6 576 762**
Garanties de crédits	-
Autres garanties reçues	6 576 762
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	**31 040**

Garanties de crédits	31 040
Autres garanties reçues	-
Autres titres à recevoir	

III.28. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE (B19)

NEANT

III.29. OPERATIONS DE CHANGE A TERME ET ENGAGEMENTS SUR PRODUITS DERIVES (B20)

RUBRIQUE	Opérations de couverture 31/12/2012
Opérations de change à terme	**35 735 840**
Devises à recevoir	14 690 939
Dirhams à livrer	944 990
Devises à livrer	16 872 687
Dirhams à recevoir	3 227 224
Dont swaps financiers de devises	-
Engagements sur produits dérivés	**225 215**
Engagements sur marchés réglementés de taux d'intérêt	-
Engagements sur marchés de gré à gré de taux d'intérêt	-
Engagements sur marchés réglementés de cours de change	-
Engagements sur marchés de gré à gré de cours de change	24 993
Engagements sur marchés réglementés d'autres instruments	-
Engagements sur marchés de gré à gré d'autres instruments	200 222

III.30. TABLEAU DE VALEURS ET SURETES REÇUES ET DONNEES EN GARANTIE (B 21) 31/12/2012

Valeurs et sûretés reçues en garantie	Valeur comptable nette	Rubrique de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	Montants des créances et des engagements par signature donnés couverts
Bons du trésor et valeurs assimilées	**150 178**	-	-
Autres titres	**16 844 982**	-	-
Hypothèques	**1 646 357**		
Autres valeurs et sûretés réelles	**54 845 675**	-	-
TOTAL	**73 487 192**	-	-

Valeurs et sûretés données en garantie	Valeur comptable nette	Rubrique du passif ou du hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus	Montants des dettes ou des engagements par signature reçus couverts

Bons du trésor et valeurs assimilées	**374 300**	**-**	**-**
Autres titres	**-**	**-**	**-**
Hypothèques	**-**		
Autres valeurs et sûretés réelles	**88 820**	**-**	**-**
TOTAL	**463 120**	**-**	**-**

III.31. VENTILATION DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES SUIVANT LA DUREE RESIDUELLE (B22)

	D≤ 1 mois	1 mois <D≤ 3 mois	3 mois <D≤ 1 an	1 an <D≤ 5 ans	D> 5 ans	TOTAL
ACTIF						
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	**2 101 507**	**3 459 434**	**5 885 769**	**5 369 122**		**16 815 832**
Créances sur la clientèle	**6 911 794**	**13 374 215**	**11 258 122**	**18 245 715**	**11 726 779**	**61 516 625**
Titres de créance	**76 023**	**1 039 934**	**5 462 113**	**11 683 667**	**10 357 204**	**28 618 941**
Créances subordonnées				**309 907**	**829 500**	**1 139 407**
Crédit-bail et assimilé						
TOTAL	**9 089 324**	**17 873 583**	**22 606 004**	**35 608 411**	**22 913 483**	**108 090 805**
PASSIF						
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	**11 295 475**	**6 764 387**	**1 399 407**			**19 459 269**
Dettes envers la clientèle	**3 165 516**	**3 812 463**	**4 438 256**	**620 287**		**12 036 522**
Titres de créance émis		**445 000**	**3 405 000**			**3 850 000**
Emprunts subordonnées				**1 500 000**		**1 500 000**
TOTAL	**14 460 991**	**11 021 850**	**9 242 663**	**2 120 287**	**-**	**36 845 791**

III.32. VENTILATION DE L'ACTIF, PASSIF ET HORS BILAN EN MONNAIES ETRANGERES (B24)

DESIGNATION	31/12/2012
ACTIF :	
Valeurs en caisse,Banques centrales,Trésor public, Service des chèques postaux	
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	6 553 500
Créances sur la clientèle	4 302 547
Titres de transaction et de placement	-
Autres actifs	217 125
Titres d'investissement	111 465
Titres de participation et emplois assimilés	1 912 540
Créances subordonnées	
TOTAL ACTIF	**13 097 177**
PASSIF:	
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	5 974 140

Dépôts de la clientèle	2 362 517
Autres passifs	4 760 520
TOTAL PASSIF	**13 097 177**
HORS-BILAN:	
ENGAGEMENTS DONNES	11 674 158
ENGAGEMENTS RECUS	4 973 670

III.33. VENTILATION DE L'ACTIF, PASSIF ET HORS BILAN EN MONNAIES ETRANGERES (B25)

DESIGNATION	31/12/2012
INTERETS PERCUS	**5 831 600**
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	1 130 078
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	3 806 255
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	895 267
INTERETS SERVIS	**3 513 264**
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	2 604 713
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	749 637
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	158 914
MARGE D'INTERET	**2 318 336**

III.34. PRODUITS SUR TITRES DE PROPRIETE (B26)

RUBRIQUE	31/12/2012
Produits sur titres de placement (de propriété)	**84 275**
- Dividendes sur titres OPCVM	-
- Dividendes sur autres titres de propriété	66 736
- Autres produits sur titres de propriété	17 539
Produits sur titres de participation et emplois assimilés	**397 522**
- Dividendes sur titres de participation	7 800
- Dividendes sur participations liées	147 265
- Autres produits sur titres de propriété	242 457

III.35. COMMISSIONS REÇUES ET VERSEES (B27)

RUBRIQUE	COMMISSIONS 2012	
	E. CREDIT	CLIENTELE
COMMISSIONS RECUS	**23 076**	**406 675**
Commissions sur fonctionnement de compte	-	61 071

Commissions sur moyens de paiement	22 499	48 770
Commissions sur opérations de titres	-	-
Commissions sur titres en gestion/en dépôt	-	3 938
Commissions sur prestations de service sur crédit	-	46 188
Produits sur activités de conseil et d'assistance	-	-
Autres produits sur prestations de service	-	246 708
Commissions de placement sur le marché primaire	-	-
Commissions de garantie sur le marché primaire	-	-
Commissions sur produits dérivés	577	-
Commissions sur opérations de change virement	-	-
Commissions sur opérations de change billet	-	-
	-	-
COMMISSIONS VERSEES		**11 144**
Charges sur moyens de paiement	-	3 887
Commissions sur achat et vente de titres	-	-
Commissions sur droits de garde de titres	-	-
Commissions et courtages sur opérations de marché	-	5 219
Commissions sur engagements sur titres	-	-
Commissions sur produits dérivés	-	-
Commissions sur opérations de change virement	-	-
Commissions sur opérations de change billets	-	-
Autres charges s/prestations de services	-	2 038

III.36. RESULTAT DES OPERATIONS DE MARCHE (B28)

RUBRIQUE	31/12/2012
Gains sur titres de transaction	357 553
Perte sur titres de transaction	15 222
Résultat sur titres de transaction	**342 331**
Plus-values de cession sur titres de placement	247 516
Reprises de provision sur dépréciation des titres de placement	13 817
Moins-values de cession sur titres de placement	93 951
Dotations aux provisions sur dépréciation des titres de placement	32 241
Résultat sur titres de placement	**135 141**
Produits sur engagement sur titres	-
Charges sur engagement sur titres	-
Résultat sur engagements sur titres	-
Produits sur engagement sur produits dérivés	174 642
Charges sur engagement sur produits dérivés	133 371
Résultat sur engagements sur produits dérivés	**41 271**
Produits sur opérations de change	1 094 572
Charges sur opérations de change	886 323

Résultat sur opérations de change	**208 249**

III.37. CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION (B29)

RUBRIQUE	31/12/2012
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	**2 068 288**
Charges de personnel	**782 446**
Salaires et appointements	235 850
Primes et Gratifications	314 176
Autres rémunérations du personnel	17 550
Charges d'assurances sociales	50 059
Charges de retraite	144 767
Charges de formation	17 796
Autres charges de personnel	2 248
Impôts et taxes	**33 053**
Taxe urbaine et taxe d'édilité	5 631
Patente	12 620
Taxes locales	-
Droits d'enregistrement	1
Timbres fiscaux et formules timbrées	5
Taxes sur les véhicules	21
Autres impôts et taxes, droits assimilés	14 775
Charges extérieures	**253 103**
Loyers de crédit-bail	13 705
Loyers de location simple	63 296
Frais d'entretien et de réparation	117 016
Rémunération du personnel intérimaire	167
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	32 923
Primes d'assurance	4 746
Frais d'actes et de contentieux	395
Frais électricité, eau, chauffage et combustible	20 855
Charges externes	**785 569**
Transport et déplacement	31 517
Mission et réception	4 696
Publicité, publication et relations publiques	94 358
Frais postaux & de télécommunication	70 727
Frais de recherche et de documentation	12 168
Frais de conseil et d'assemblée	1 094
Dons et cotisations	26 635
Fournitures de bureau et imprimés	10 364
Autres charges externes	534 010
Autres charges d'exploitation	**46 429**
Frais préliminaires	-
Frais d'acquisition d'immobilisation	-

Autres charges à répartir sur plusieurs exercices	45 214
Pénalités et délits	-
Rappels d'impôts autres qu'impôts sur les résultats	-
Dons libéralités et lots	-
Subventions d'investissement et d'exploitation accordées	-
Charges générales d'exploitation des exercices antérieurs	1 215
Diverses autres charges générales d'exploitation	-
Dotations aux amortissement et aux provisions des immobilisations corporelles et incorporelles	**167 688**

III.38. AUTRES PRODUITS ET CHARGES (B30)

RUBRIQUE	31/12/2012
Autres produits bancaires	**1 896 460**
Plus values sur cession de titres de placement	247 516
Commissions sur produits dérivés	577
Gains sur produits dérivés de cours dechange	174 642
Produits sur opérations de change	1 094 572
Divers autres produits bancaires	365 336
Quote-part sur opérations bancaires faite en commun	
Produits des exercices antérieurs	7 783
Divers autres produits bancaires	357 553
Reprise de provisions pour dépréciation des titres de placement	13 817
Autres charges bancaires	**1 269 377**
Moins values sur cession de titres de placement	93 951
Charges sur moyens de paiement	3 887
Divers charges sur titres de propriété	-
Frais d'émission des emprunts	-
Autres charges sur opérations sur titres (Titres de transaction)	15 222
Pertes sur produits dérivés de cours de change	133 371
Autres charges sur prestations de services	7 257
Charges sur opérations de change	886 323
Divers autres charges bancaires	97 125
Quote-part sur opérations d'exploitation bancaires	
Cotisation au fonds de garantie des déposants	95 337
Produits rétrocédés	-
Charges des exercices antérieurs	1 788
Divers autres charges bancaires	-
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement	32 241
Produits d'exploitation non bancaires	**1 138 193**
Produits sur valeurs et emplois assimilés	-
Plus-values de cession sur immobilisations financières	-
Plus-values de cession sur immobilisations corporelles et incorporelles	549
Immobilisations produites par l'entreprise pour elle même	-
Produits accessoires	1 128 285

Subventions reçues	-
Autres produits d'exploitation non bancaires	9 359
Charges d'exploitation non bancaires	8
Charges sur valeurs et emplois assimilés	-
Moins-values de cession sur immobilisations financières	-
Moins-values de cession sur immobilisations corporelles et incorporelles	8
Fonds de soutien CPM	-

III.39. PASSAGE DU RESULTAT NET COMPTABLE AU RESULTAT NET FISCAL (B32)

INTITULES	MONTANTS
I - RESULTAT NET COMPTABLE	
. Bénéfice net	**1 706 362**
. Perte nette	
II - REINTEGRATIONS FISCALES	**735 079**
1- Courantes	**588 498**
- charges sur exercices prescrits	1 003
- TVA / crédits immobiliers au personnel	1 309
- excédents d'amortissements	2
- dons non déductibles	73
- abandons de créances	410
- assainissement non déductibles des petites créances	89
-dotation de prime fin de carrière	
- impots sur les sociétés	585 612
2- Non courantes	**146 580**
- amendes et pénalités de toutes nature et majorations non déductibles	196
- divers	146 385
III - DEDUCTIONS FISCALES	
1- Courantes	
Abattement sur les produits de participation	
2- Non courantes	
Subvention fonds de soutien	
TOTAL	**2 441 441**
IV - RESULTAT BRUT FISCAL	
. Bénéfice brut si T1 > T2 (A)	
. Déficit brut fiscal si T2 > T1 (B)	
V - REPORTS DEFICITAIRES IMPUTES (C) (1)	
. Exercice n-4	
. Exercice n-3	
. Exercice n-2	
. Exercice n-1	
VI - RESULTAT NET FISCAL	
. Bénéfice net fiscal (A - C)	

OU

. Déficit net fiscal (B)

VII - CUMUL DES AMORTISSEMENTS FISCALEMENT DIFFERES

VIII - CUMUL DES DEFICITS FISCAUX RESTANT A REPORTER

. Exercice n-4

. Exercice n-3

. Exercice n-2

. Exercice n-1

(1) Dans la limite du montant du bénéfice brut fiscal (A)

III.40. DETERMINATION DU RESULTAT COURANT APRES IMPOTS (B33)

DETERMINATION DU RESULTAT			MONTANT
. Résultat courant d'après le compte de produits et charges		(+ ou -)	**1 944 826**
. Réintégrations fiscales sur opérations courantes	(+)		2 886
. Déductions fiscales sur opérations courantes	(-)		463 278
. Résultat courant théoriquement imposable	(=)		**1 484 435**
. Impôt théorique sur résultat courant	(-)		549 241
. Résultat courant après impôts	(=)		**935 194**

III.41. TABLEAU DE REPARTITION DU CAPITAL (C1) 31/12/2012

Nom des principaux actionnaires ou associés	Adresse	Nombre de titres détenus		Part du capital détenue %
		Exercice précédent	Exercice actuel	
BANQUES POPULAIRES REGIONALES		54 948 059	76 357 911	44,10%
TRESORERIE GENERALE	RABAT	26 869 360	10 420 877	6,02%
OCP		8 752 736	8 752 736	5,06%
DIVERS		65 690 431	77 610 399	44,82%
Total		**156 260 586**	**173 141 923**	**100,00%**

III.42. TABLEAU D'AFFECTATION DES RESULTATS (C2)

Exercice 2012

A- Origine des résultats affectés	Montants	B- Affectation des résultats	Montants
Report à nouveau	370 714	Réserve légale	82 583
Résultats nets en instance d'affectation		Autres réserves	597 940
Résultat net de l'exercice	1 651 660	Dividendes	687 547
Prélèvements sur les bénéfices		Autres affectations	266 346
Autres prélèvements		Report à nouveau	387 958
TOTAL A	**2 022 374**	**TOTAL B**	**2 022 374**

III.43. RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS DES TROIS DERNIERS EXERCICES (C3)

	Exercice 2012
CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILES	**22 095 860**
OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE	
1- Produit net bancaire	3 856 391
2- Résultat avant impôts	2 291 974
3- Impôts sur les résultats	585 612
4- Bénéfices distribués	687 547
5- Résultats non distribués (mis en réserve ou en instance d'affectation)	697 767
RESULTAT PAR TITRE (en dirhams)	
Résultat net par action (*)	10
Bénéfice distribué par action année N-1 (*)	4
PERSONNEL	
Montants des rémunérations brutes de l'exercice	782 446
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	2 448

III.44. TABLEAU DES DATATIONS ET EVENEMENTS POSTERIEURS AU DERNIER EXERCICE CLOS (C4) 31/12/2012

I- Datation :

* Date de clôture de l'exercice : 31/12/2012
* Date d'établissement des états de synthèse: Février 2013

II- Evénements postérieurs au dernier exercice clos :

Néant

III.45. EFFECTIFS AU 31/12/2012 (C6)

EFFECTIFS	31/12/2012
Effectifs rémunérés	2 448
Effectifs utilisés	2 448
Effectifs équivalent plein temps	2 448
Effectifs administratifs et techniques (équivalent plein temps)	1 449
Effectifs affectés à des tâches bancaires (équivalent plein temps)	999
Cadres (équivalent plein temps)	1 768
Employés (équivalent plein temps)	680
dont effectifs employés à l'étranger	4

III.46. TITRES ET AUTRES ACTIFS GERES OU EN DEPOTS (C7)

NATURE	Nombre de comptes 31/12/2012
Titres dont l'établissement est dépositaire	**2216**
Titres gérés en vertu d'un mandat de gestion	**6**
Titres d'OPCVM dont l'établissement est dépositaire	**22**
Titres d'OPCVM gérés en vertu d'un mandat de gestion	**néant**
Autres actifs dont l'établissement est dépositaire	**néant**
Autres actifs gérés en vertu d'un mandat de gestion	**néant**

III.47. RESEAU (C8)

RESEAU	31/12/2012
Guichets permanents	215
Guichets périodiques	
Distributeurs automatiques de banque et guichets automatiques de banque	234
Succursales et agences à l'étranger	2
Bureaux de représentation à l'étranger	7

III.48. COMPTES DE LA CLIENTELE (C9)

COMPTES DE LA CLIENTELE	
Comptes courants	37 033
Comptes chèques des marocains résidant à l'étranger	111 355
Autres comptes chèques	428 726
Comptes d'affacturage	101
Comptes d'épargne	117 738
Comptes à terme	22 989
Bons de caisse	205
Autres comptes de dépôts	